

RAPPORT D'ACTIVITÉS

20
25



**NOS DÉCHETS
ONT DE LA
RESSOURCE !**





L'année 2025 aura marqué une nouvelle dynamique pour le Sydeme, portée par une volonté affirmée de préparer durablement l'avenir de notre territoire et de nos services publics environnementaux.

Dans un contexte de transition écologique toujours plus exigeant, notre syndicat poursuit sa transformation afin de répondre aux défis environnementaux, économiques et sociétaux qui s'imposent à nous.

Cette année a notamment été marquée par la présentation du projet « SYDEME 2030 », véritable feuille de route stratégique pour les années à venir. Ce projet ambitieux traduit notre volonté de construire un modèle toujours plus performant, innovant et responsable, au service des collectivités, des habitants et de l'environnement.

À travers cette vision, le Sydeme entend renforcer son rôle d'acteur majeur de l'économie circulaire, développer de nouvelles solutions de valorisation, optimiser ses outils industriels et poursuivre l'amélioration continue de ses services.

Les résultats obtenus en 2025 témoignent une nouvelle fois de la mobilisation de nos équipes, de l'engagement de nos élus et de la confiance de nos collectivités adhérentes. Ensemble, nous poursuivons une ambition commune : conjuguer efficacité environnementale, maîtrise des coûts et qualité du service public.

Face aux enjeux de demain, le Sydeme continuera d'agir avec responsabilité, pragmatisme et innovation afin d'accompagner durablement la transition écologique de notre territoire.

Je remercie sincèrement l'ensemble des agents, élus, partenaires et usagers qui contribuent chaque jour à faire vivre cette ambition collective.

Roland ROTH,
Président du Sydeme

.....
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
Année 2025. Etabli conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.
Directeur de la publication : Roland ROTH
Rédaction : Jean-Philippe Siebert, Christophe Dauffer, Aurélie Grimmer, Deborah Maris,
Claire Monin, Nadia Sanfilippo et Valérie Dillenseger en collaboration avec les services
du Sydeme - Conception : Service Communication - Illustrations : Sydeme.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	4
-----------------------	----------

Les indicateurs techniques

CHAPITRE 1 :	
LE PÉRIMÈTRE D'ACTION	6
■ 1.1. Territoire desservi	7
■ 1.2. Compétences	9

CHAPITRE 2 :	
LA GOUVERNANCE	14
■ 2.1. Organisation	15
■ 2.2. Comité Syndical	16
■ 2.3. Délibérations : un processus structuré	18
■ 2.4. Commissions thématiques	19
■ 2.5. Commission d'Appel d'Offres	19

CHAPITRE 3 :	
LES SITES & ÉQUIPEMENTS DU SYDEME	20
■ 3.1. Sites du SydeME	20
■ 3.2. Flotte de véhicules du SydeME	29

CHAPITRE 4 :	
LE MULTIFLUX	30
■ 4.1. Concept et consignes	31
■ 4.2. De la confection à la distribution des sacs	32
■ 4.3. Cartographie des unités de transfert et de tri multiflux	33
■ 4.4. Indicateurs	35

CHAPITRE 5 :	
LA COLLECTE SÉLECTIVE	35
■ 5.1. Consignes de tri et modes de collectes	36
■ 5.2. Qualité du tri	37

CHAPITRE 6 :	
LES RÉSIDUELS	39
■ 6.1. Flux des résiduels	40
■ 6.2. Valorisation des déchets résiduels	41
■ 6.3. Transfert de déchets	43

CHAPITRE 7 :	
LA BIOMASSE	45
■ 7.1. Intrants	45
■ 7.2. Retour au sol	47

CHAPITRE 8 :	
LES REP ET AUTRES FILIÈRES	48
■ 8.1. REP	49
■ 8.2. Autres filières	53

CHAPITRE 9 :	
LE BILAN DES TONNAGES ET EXUTOIRES	54

CHAPITRE 10 :	
LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES	58
■ 10.1. Collecte des biodéchets des professionnels	59
■ 10.2. Collecte des emballages en verre	61
■ 10.3. Collecte des papiers et cartonnets	63

CHAPITRE 11 :	
LES RESSOURCES HUMAINES	65
■ 11.1. Structure des effectifs	66
■ 11.2. Répartition hommes/femmes	67
■ 11.3. Santé et la sécurité au travail	68

CHAPITRE 12 :	
LA COMMUNICATION	70
■ 12.1. Mercredis éco-éducatifs	71
■ 12.2. Projet pédagogique 2023/2024	73
■ 12.3. Visites de sites	75
■ 12.4. Supports & actions de communication	77

CHAPITRE 13 :	
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	80
■ 13.1. Cadre réglementaire et objectif	81
■ 13.2. Indice de réduction des déchets	82

Les indicateurs financiers

CHAPITRE 14 :	
LE BUDGET	83
■ 14.1. Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service	84
■ 14.2. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements	86

CHAPITRE 15 :	
LE COÛT ET LE FINANCEMENT DU SERVICE	89
■ 15.1. Coût aidé du service public	90
■ 15.2. Part des compétences collecte et traitement sur le total des charges	90
■ 15.3. Taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des intercommunalités	91

CHAPITRE 16 :	
LA STRUCTURE DU COÛT	92
■ 16.1. Nature des charges	93
■ 16.2. Nature des produits	94
■ 16.3. Répartition des charges, des produits et du financement	97

CHAPITRE 17 :	
LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX	98
■ 17.1. Coûts des différents flux ramenés à la tonne	99
■ 17.2. Répartition des charges par flux et par étape technique	100

TEMPS FORTS 2025	101
-------------------------------	------------

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS	110
---	------------

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

L'année 2025 marque une étape importante pour le Sydeme, avec la présentation du projet «SYDEME 2030», conçu comme une feuille de route stratégique pour adapter le syndicat aux enjeux environnementaux, économiques et opérationnels des prochaines années.

CONTEXTE

Cette trajectoire vise à renforcer l'économie circulaire, développer de nouvelles solutions de valorisation, optimiser les outils industriels et maintenir une qualité de service maîtrisée pour les collectivités adhérentes et les habitants.

Le Sydeme intervient sur un territoire de 10 intercommunalités, représentant 298 communes de Moselle-Est et d'Alsace Bossue, au service d'environ 362 000 habitants. Son cœur de compétence porte sur le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, tandis que la collecte reste principalement assurée par les intercommunalités. Cette répartition des rôles permet au syndicat d'agir comme outil mutualisé de traitement, de massification des flux et de valorisation des ressources.

La gouvernance repose sur un Comité syndical composé de **55 délégués titulaires et 55 suppléants, avec un Bureau de 25 membres**. Le Sydeme est présidé par Roland Roth, en fonction depuis 2020, chargé de représenter le syndicat, de veiller à l'exécution des décisions du Comité syndical et au bon fonctionnement de l'établissement. L'organisation administrative et technique s'appuie sur **141 agents répartis entre le siège et les différents sites du Sydeme**.

EXPLOITATION

Le Sydeme dispose d'un maillage d'équipements structurants : centres de transfert, centres de tri multiflux, unité de méthanisation Méthavalor, site de Sainte-Fontaine, plateformes de déchets verts, plateforme bois, unité de confection des sacs et atelier de maintenance.

Le site de **Méthavalor, à Morsbach, constitue le cœur de la valorisation organique** : il transforme les biodéchets en biogaz, énergie renouvelable et amendements pour les sols, avec un tonnage de **27 569 tonnes en 2025**. Le Sydeme poursuit également la modernisation de sa flotte, principalement composée de véhicules roulant au bioGNV, en cohérence avec sa stratégie de mobilité durable.

Sur le plan des flux, **2025 constitue la première année pleine du dispositif Multiflux à deux flux, après la sortie progressive du sac orange achevée à l'été 2024**. Le dispositif repose désormais sur les sacs verts pour les biodéchets et les sacs bleus pour les résiduels, tandis que les recyclables sont orientés vers des schémas de collecte dédiés. Cette évolution doit permettre d'améliorer la qualité du tri, de réduire les refus et de renforcer les performances de valorisation.

En 2025, le Sydeme a traité 175 023 tonnes de déchets, soit 484,12 kg par habitant. Les tonnages sont globalement stables par rapport à 2024 ; le tableau du rapport fait apparaître une légère baisse de 1 698 tonnes, soit -0,96 %. Les résiduels demeurent le principal flux traité, devant la biomasse et les recyclables. **Les déchets résiduels représentent encore 218 kg par habitant** ; ils proviennent majoritairement des ordures ménagères résiduelles, y compris les sacs bleus du Multiflux, puis du tout-venant de déchèteries et des apports assimilés.

La valorisation organique demeure un axe fort du Sydeme. **En 2025, 38 471 tonnes de biomasse ont été traitées, soit 106 kg par habitant.** Cette biomasse est composée principalement de déchets verts, de biodéchets des ménages, de bois et de biodéchets de professionnels.

La collecte des biodéchets des professionnels couvre 9 intercommunalités sur 10, avec 892 points de collecte et 1 853 tonnes collectées en 2025. Le syndicat a également acquis 484 bacs de 240 litres afin d'améliorer l'ergonomie et les conditions de travail des agents.

Le développement des filières REP constitue un autre levier majeur. En 2025, le Sydeme a conventionné avec 7 éco-organismes ; 57 294 tonnes de déchets sont concernées par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur, soit 33 % des tonnages traités et 158 kg par habitant. La progression s'explique notamment par la mise en place de la REP des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, avec l'intégration du bois de construction et du plâtre. Le rapport souligne également 5 897 tonnes de mobilier valorisé, ainsi que l'intégration progressive de nouvelles filières.

Certaines filières complémentaires restent plus marginales en tonnage, mais importantes pour le réemploi, le recyclage spécialisé et la prévention. Le plâtre, les huiles alimentaires usagées et les capsules Nespresso représentent 1 166 tonnes, soit moins de 1 % des tonnages traités. La filière plâtre a permis de valoriser 1 154 tonnes, les huiles alimentaires usagées 29 120 litres, tandis que la collecte des capsules Nespresso a été arrêtée au 31 décembre 2025 à la suite de la fin de la filière.

La gestion des résiduels reste un point de vigilance. Le Sydeme s'appuie sur quatre exutoires : les incinérateurs de Velsen, Neunkirchen et Metz, ainsi que le site d'enfouissement de Téting-sur-Nied. Le coût de traitement des résiduels atteint 10,39 M€ HT en 2025, en hausse de 978 017 € par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par la hausse du coût de traitement à Velsen, l'augmentation des tonnages de refus de tri pris en charge, la hausse de la TGAP et une répartition différente des tonnages entre exutoires. La fermeture du quai de transfert de Forbach-Marienu a aussi nécessité une réorganisation logistique, avec une part d'externalisation ; 23 755 tonnes de résiduels ont transité par quatre sites de transfert en 2025.

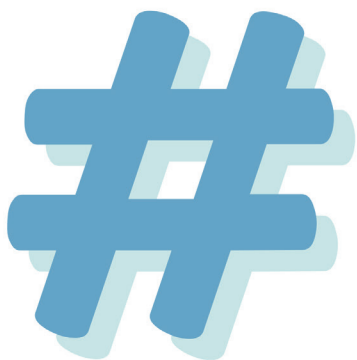
FINANCES

Sur le plan financier, les dépenses d'exploitation 2025 s'élèvent à 54,31 M€, pour 59,39 M€ de recettes, soit un excédent de 5,08 M€. Les principales dépenses concernent les charges à caractère général, les versements aux adhérents et les charges de personnel. Dans l'analyse Ademe, les charges du service représentent 40,19 M€, dont 61 % liées au traitement, 15 % au transfert/transport et 9 % à la pré-collecte. Le coût aidé des prestations effectuées par le Sydeme est de 81,65 € HT par habitant.

COMMUNICATION

La prévention et la communication constituent enfin un volet essentiel du service public. Le Sydeme a poursuivi ses actions pédagogiques : mercredis éco-éducatifs, visites de Méthavalor, supports de sensibilisation, Défi'Tri, lancement de l'application ÇAVAOÙ et actions solidaires de collecte. L'application ÇAVAOÙ, lancée en septembre 2025, permet aux habitants d'identifier la bonne consigne de tri en photographiant leur déchet, avec une base de plus de 2 000 objets.

En synthèse, le Sydeme confirme en 2025 son rôle d'outil territorial majeur pour la transition écologique : il traite des volumes importants, développe les filières de valorisation, modernise ses équipements et prépare l'avenir avec Sydeme 2030. Les priorités pour les élus portent sur la réduction des résiduels, la maîtrise des coûts de traitement, l'amélioration continue de la qualité du tri, la sécurisation logistique des flux et la poursuite des investissements utiles à la performance environnementale du territoire.



**LE
PÉRIMÈTRE
D'ACTION**



CHAPITRE 1

LE PÉRIMÈTRE D'ACTION

1.1. TERRITOIRE DESSERVI

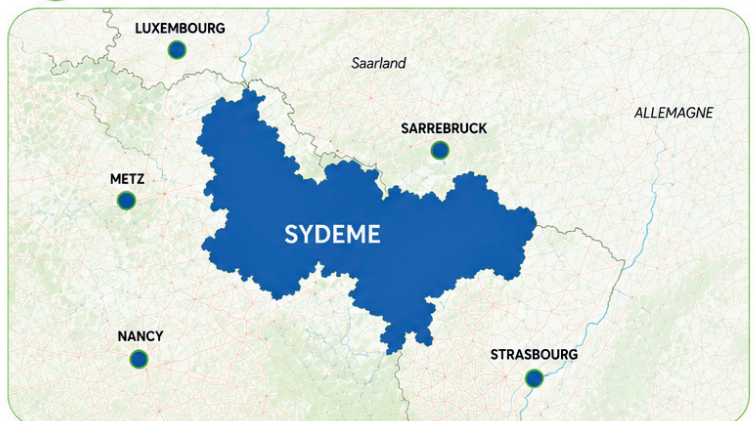
Le SYDEME (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est) est un établissement public de coopération intercommunale créé en mars 1998. Au 1^{er} janvier 2025, il regroupe **10 intercommunalités**, représentant **298 communes situées en Moselle-Est et en Alsace Bossue**.

À ce titre, le syndicat exerce, pour le compte de ses collectivités adhérentes, la compétence de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, au bénéfice de **362 000 habitants** répartis sur l'ensemble de son territoire. Il contribue activement aux enjeux de transition écologique, d'optimisation des ressources et de performance environnementale à l'échelle territoriale.

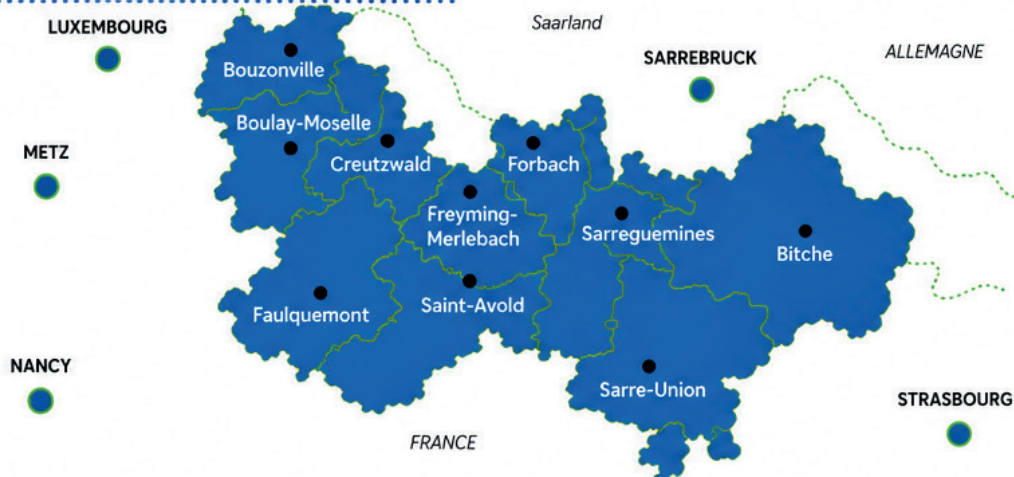
1 EN FRANCE

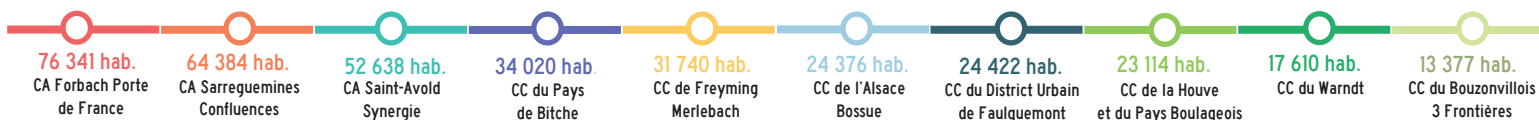
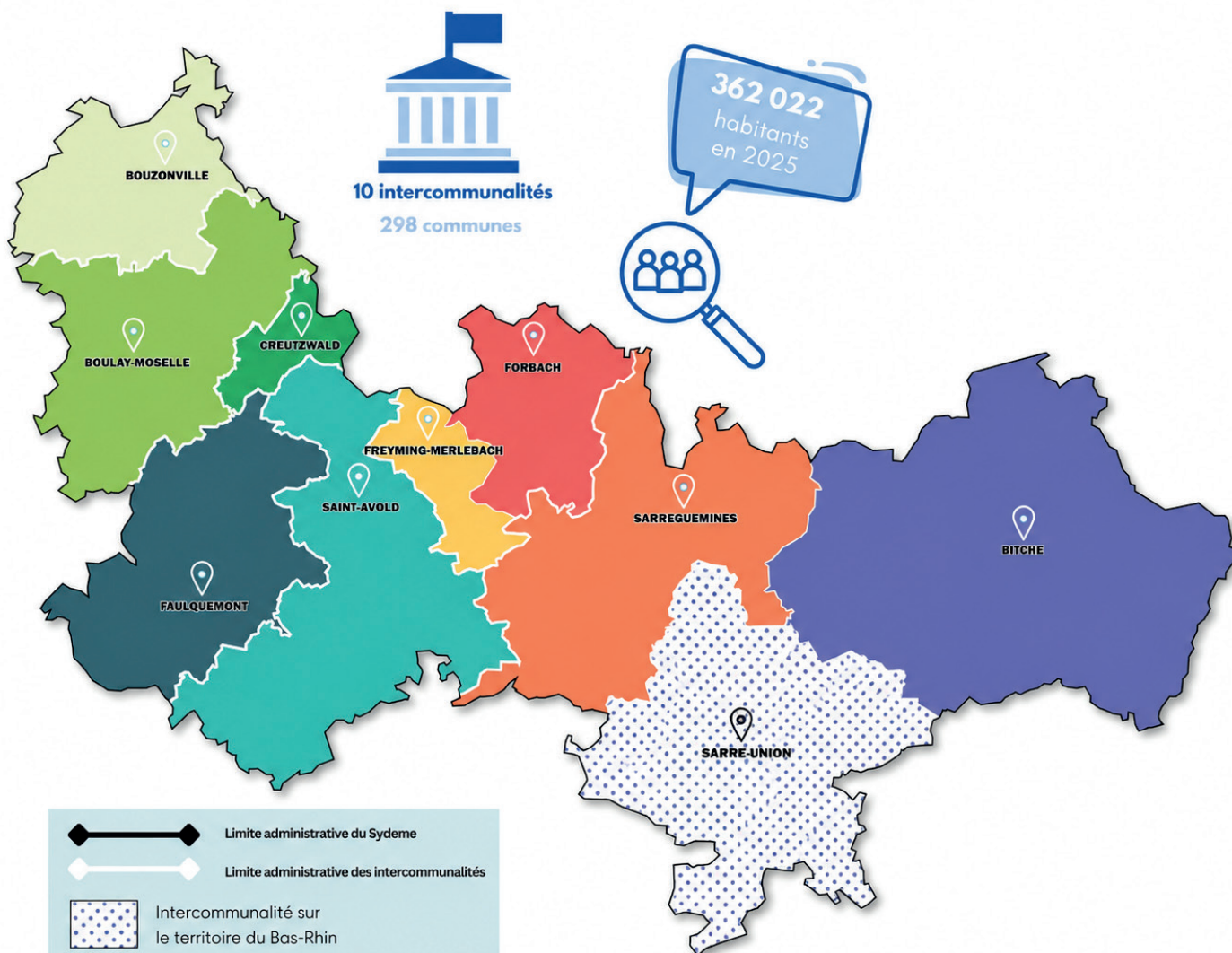


2 DANS LA RÉGION GRAND EST



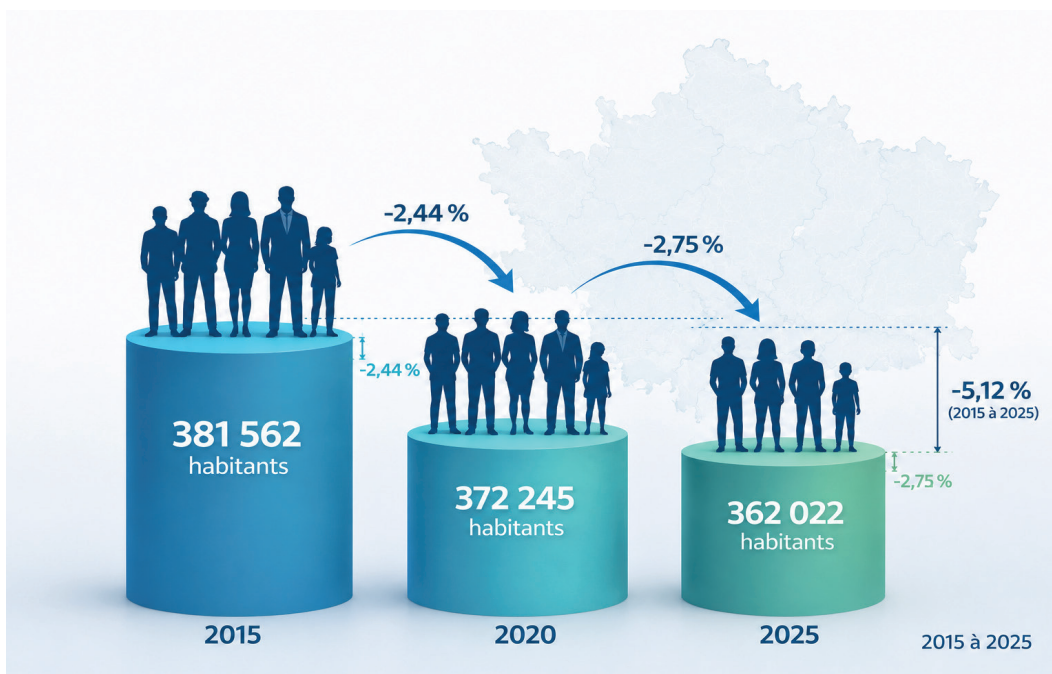
3 ZOOM SUR LE TERRITOIRE DU SYDEME





Évolution de la population

Le territoire enregistre une diminution progressive de sa population depuis plus de dix ans.



1.2. COMPÉTENCES

Gestion des déchets ménagers du territoire



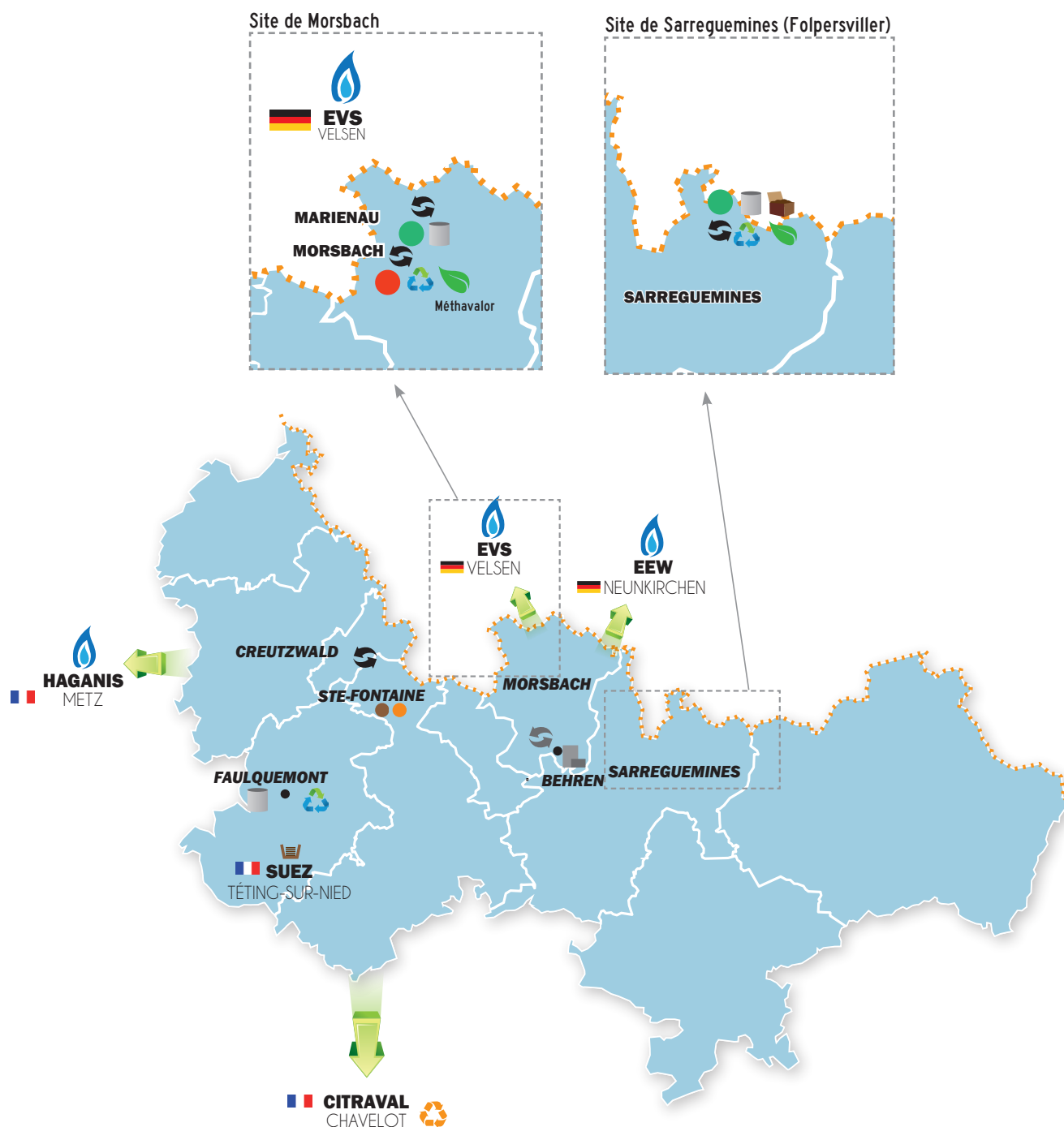
La limite administrative de la compétence « traitement » revient au Sydeme.

Le Syndicat effectue sa mission soit :

- par ses propres moyens,
- en faisant appel à un prestataire.

L'opération de traitement consiste soit au transfert, au tri, à la valorisation biologique, la valorisation matière, à la valorisation thermique et / ou à l'enfouissement des déchets ménagers. Elle est couplée avec la prestation de transport des déchets ménagers qui consiste à leur acheminement vers les différents exutoires de tri ou de traitement.

LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMPÉTENCE TRAITEMENT



SYDEME

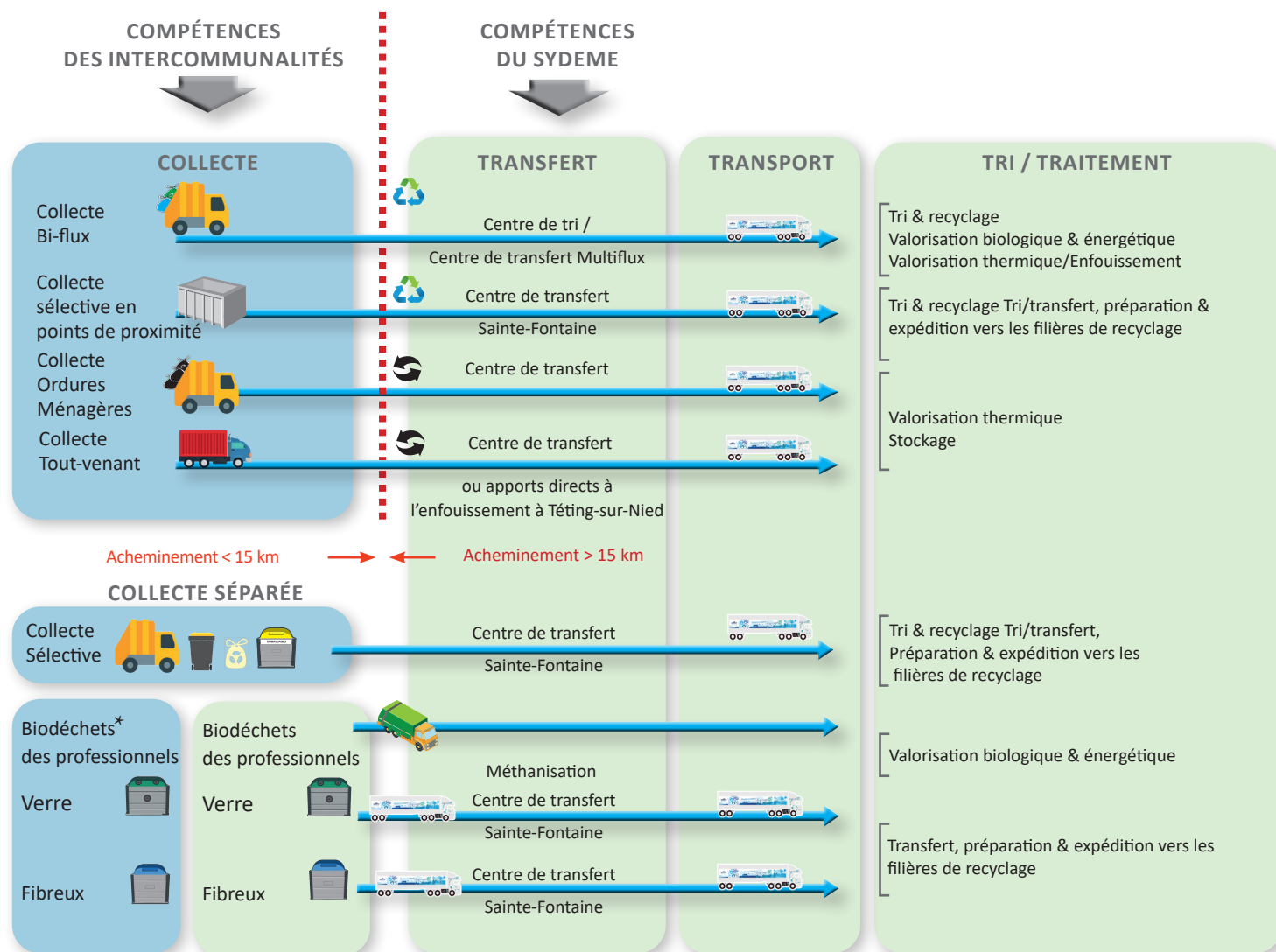
- Frontière franco-allemande
- Limites des intercommunalités
- Centre de tri multiflux
- Réception des recyclables
- Centre de transfert des résiduels
- Centre de valorisation biologique

- Citernes de stockage des digestats liquides
- Plate-forme de compostage
- Plate-forme de réception des déchets verts
- Plate-forme de réception du bois
- Plate-forme de réception du verre
- Unité de confection des sacs Multiflux
- Siège du SydeME et CT2E

PRESTATAIRES

- Transfert de déchets
- Centre de tri des recyclables
- Installation de valorisation thermique
- Installation de stockage

Répartition des compétences entre intercommunalités et Syde



⚠ Emballages en verre : certains apports se font directement chez le repreneur.

Compétence relevant des collectivités adhérentes

Compétence relevant du Syde

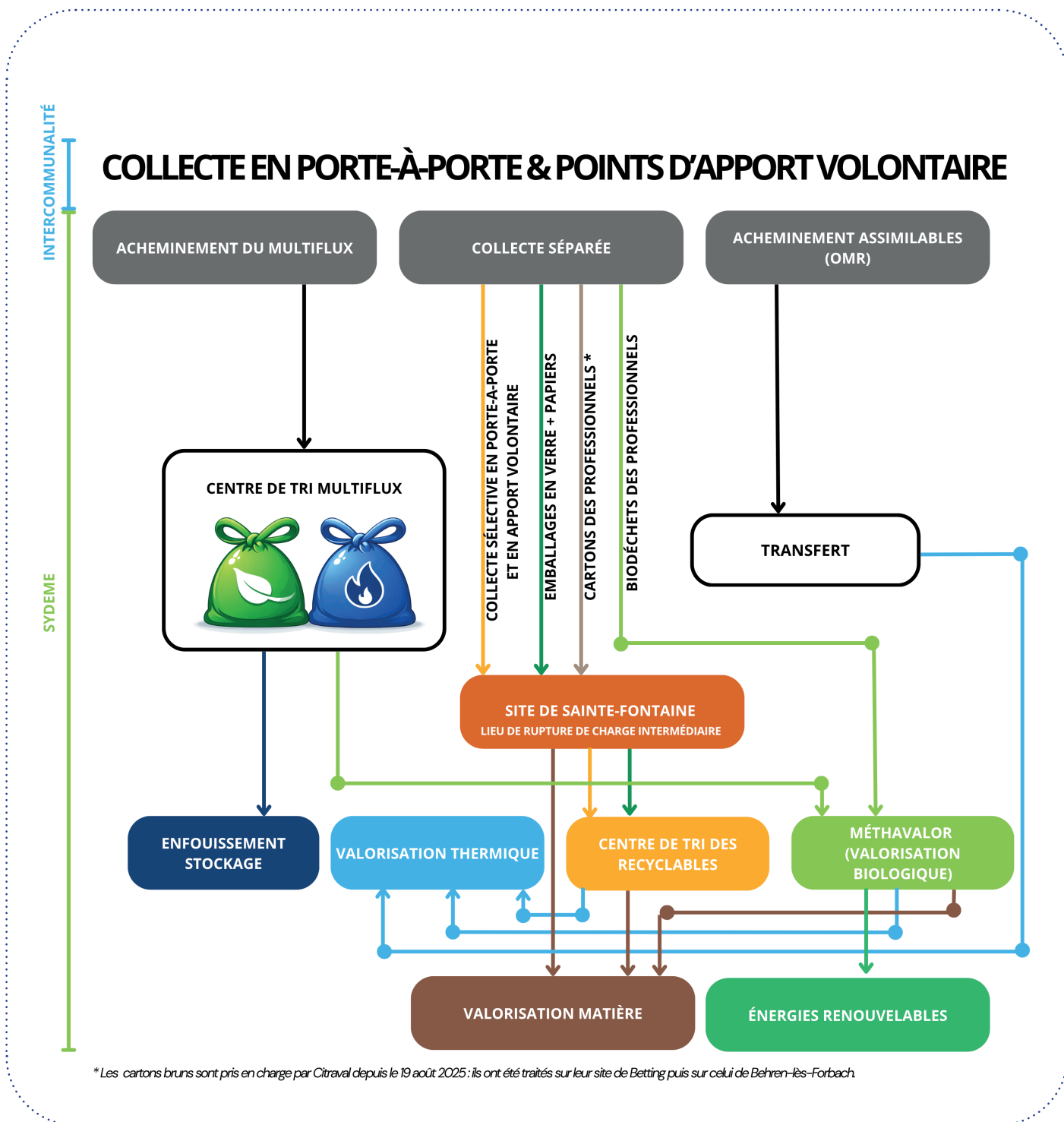
Transport

..... Limite de la prise en charge financière de l'acheminement des déchets ménagers entre l'intercommunalité et le syndicat.

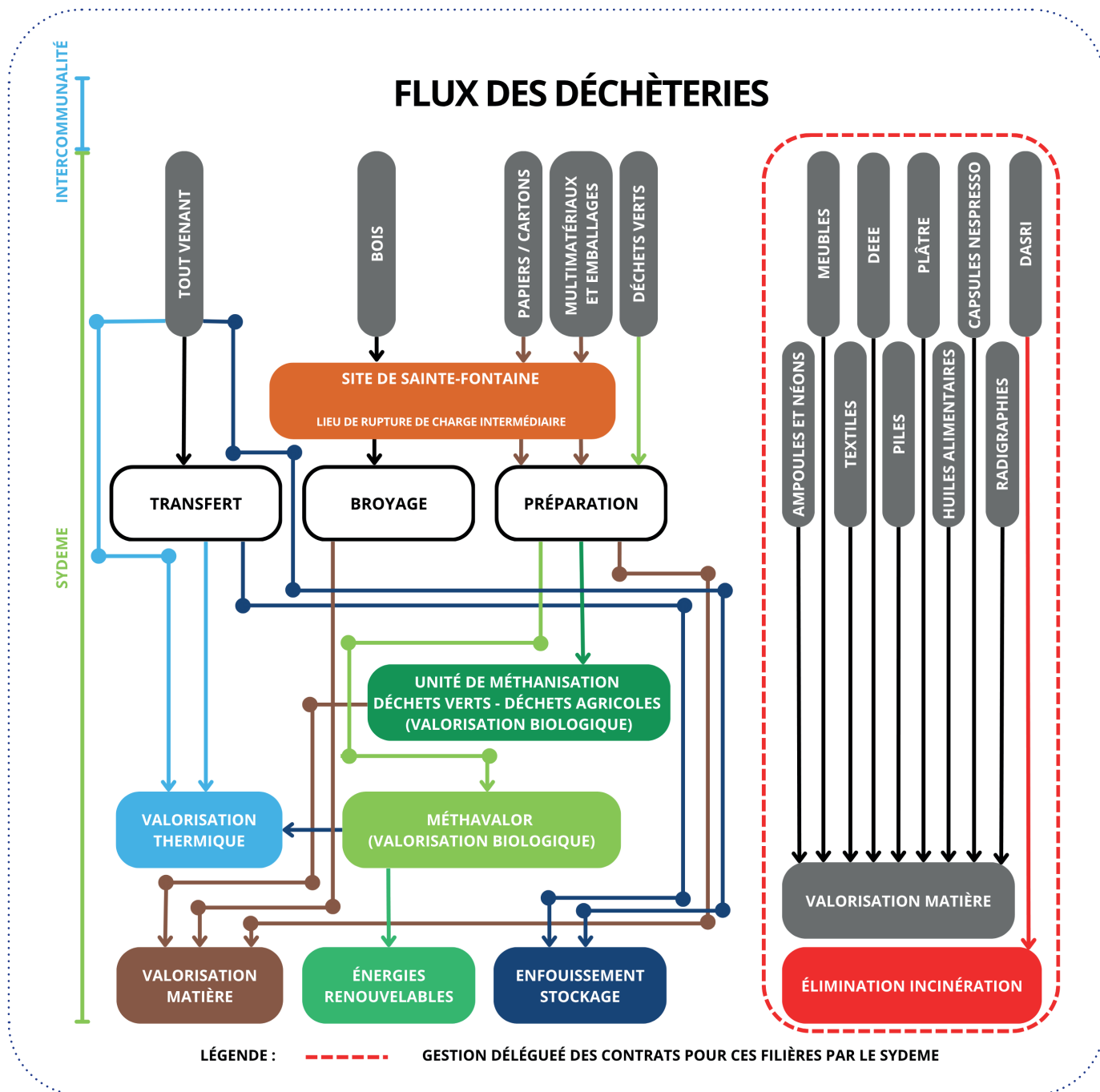
* Le Syde intervient pour toutes les collectivités adhérentes sauf la CCPBitche pour la collecte des biodéchets des professionnels.

Concernant la collecte du verre et des fibreux (papiers/cartonnettes), le Syde intervient ainsi que d'autres prestataires externes.

Le schéma ci-contre illustre l'organisation globale de la gestion des déchets sur le territoire, depuis la collecte (en porte-à-porte ou en points de proximité) jusqu'aux différentes filières de valorisation mises en œuvre par le Sydeme et ses partenaires.



Ce schéma présente les différents flux issus des déchèteries du territoire, depuis la collecte des déchets jusqu'à leur orientation vers les filières de traitement, de valorisation ou d'élimination.





**LA
GOUVERNANCE**



CHAPITRE 2

LA GOUVERNANCE

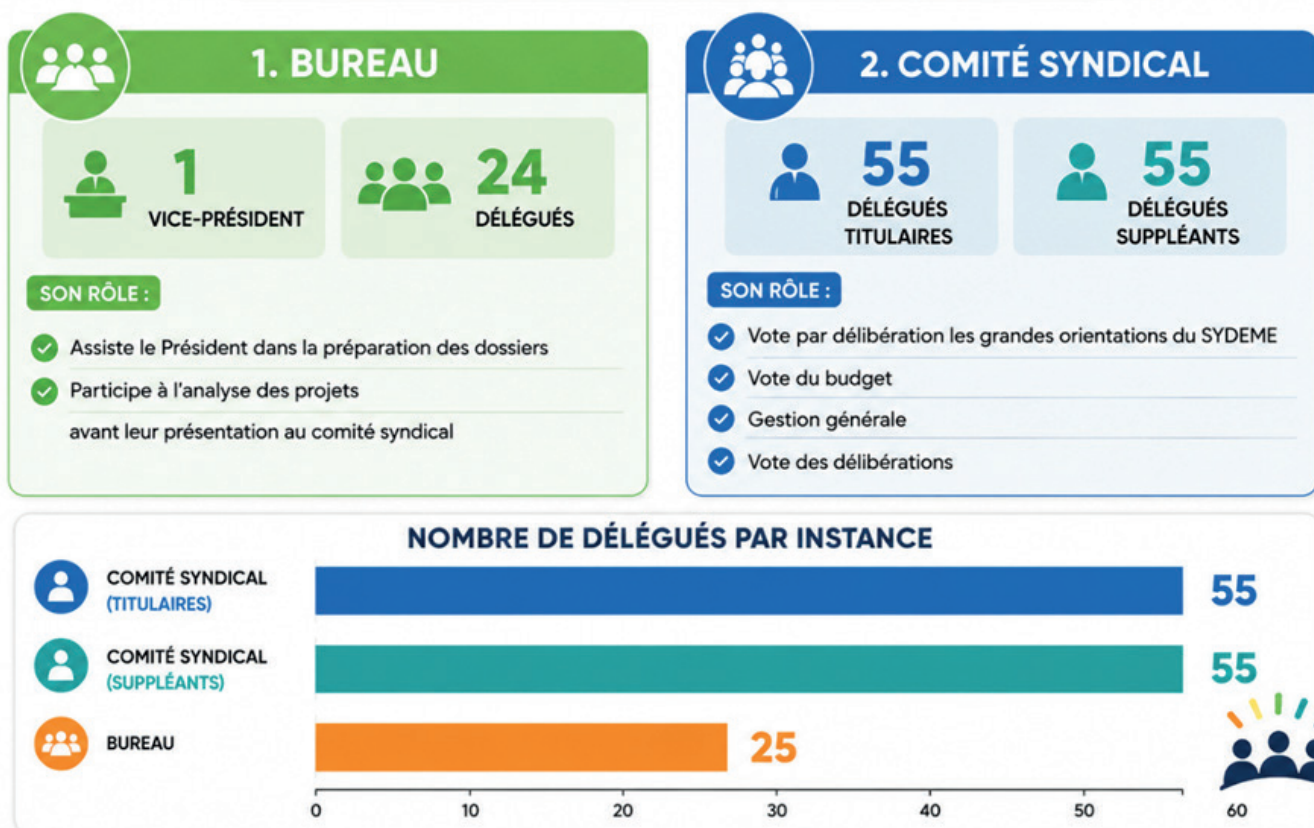
2.1. ORGANISATION

Le Comité syndical est présidé par le Président, Roland ROTH accompagné par son Vice-président, Philippe SCHUTZ.



De gauche à droite : Philippe SCHUTZ et Roland RoTH

LES INSTANCES DU SYDEME



2.2. COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est composé de **55 délégués titulaires et 55 délégués suppléants** désignés par les élus des intercommunalités.

Les délégués sont désignés selon les règles de représentativité suivantes :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant d'office par Communauté de Communes,
- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants d'office par Communauté d'Agglomération,
- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant supplémentaires par intercommunalité, par tranche entamée de 10 000 habitants.

Le nombre total de membres du Bureau est fixé à 25, Président et Vice-Président inclus.



Rôle du Président

Le Président du Sydeme assure la représentation du Sydeme. Il est en fonction depuis 2020 et veille à la mise en œuvre des décisions prises par le Comité syndical, ainsi qu'au bon fonctionnement du syndicat.

Son élection intervient lors de la première réunion du Comité syndical suivant le renouvellement des instances. Les délégués désignent le Président parmi eux, à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des premiers tours, puis à la majorité relative si un tour supplémentaire est nécessaire.

LE RÔLE DU PRÉSIDENT DU SYDEME

Un rôle clé au service du territoire et des habitants



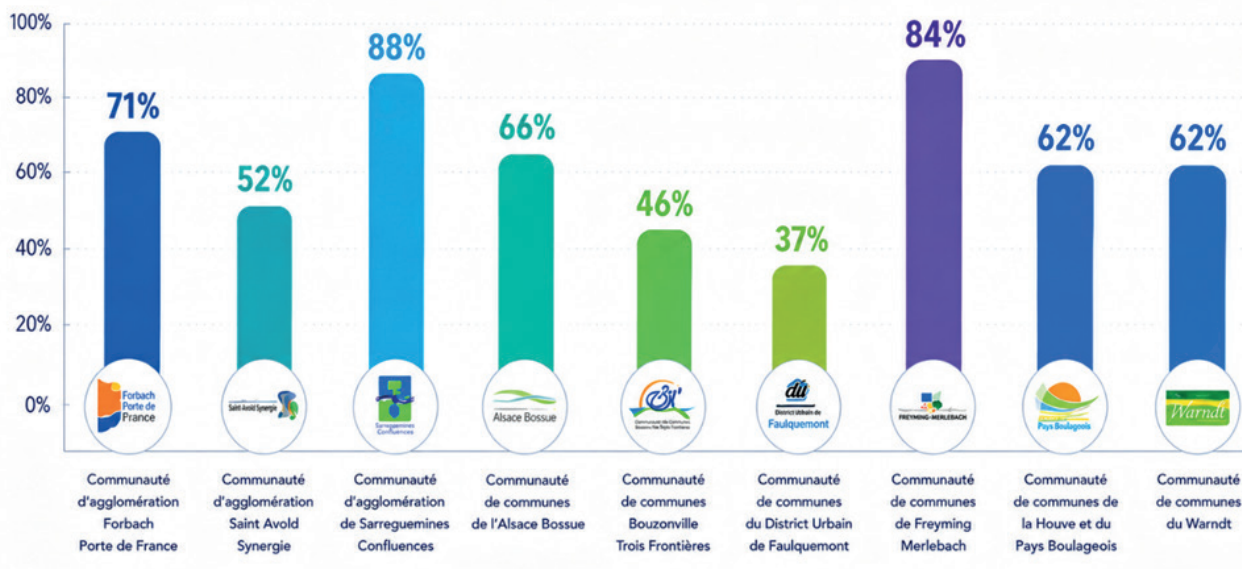
En résumé : le Président du Sydeme est le garant de l'intérêt général.
Il pilote l'action du syndicat au service d'un territoire durable et solidaire.

Taux de participation des élus aux réunions du Comité Syndical

Au sein du Comité syndical, le quorum est apprécié lorsque plus que la moitié des membres sont présents. Cela correspond à 28 membres minimum requis pour que l'assemblée puisse valablement délibérer.

PRÉSENCE DES ÉLUS DES INTERCOMMUNALITÉS PAR PONDÉRATION AU COMITÉ SYNDICAL POUR L'ANNÉE 2025

 Taux de présence pondéré
des élus au Comité syndical

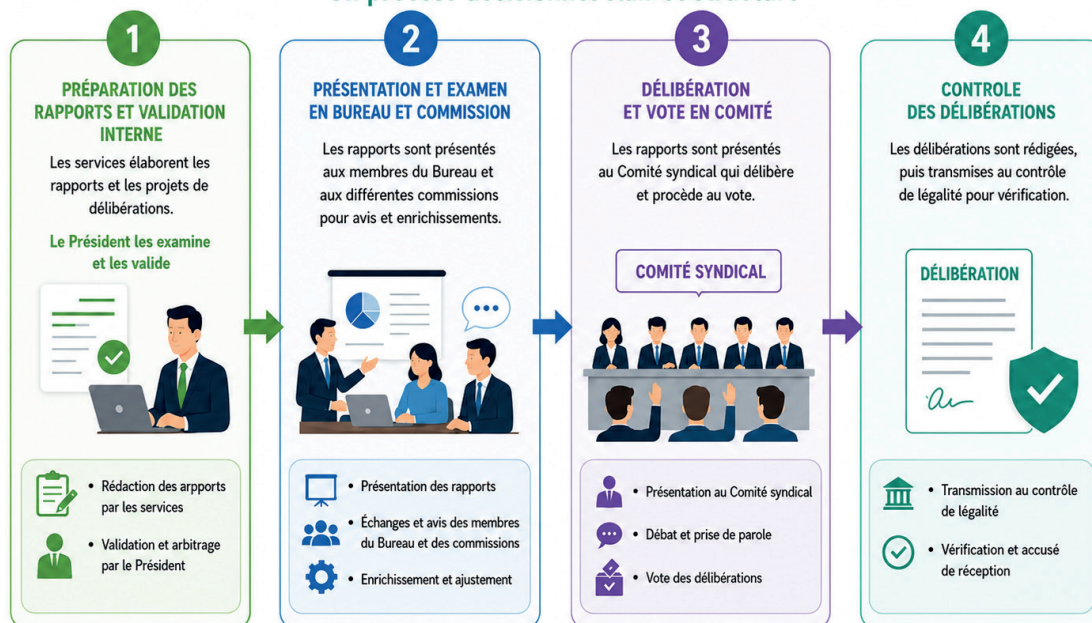


 Cf. glossaire page 107 pour le détail des intitulés des collectivités adhérentes

2.3. DÉLIBÉRATIONS : UN PROCESSUS STRUCTURÉ

COMMENT S'ORGANISE LE COMITÉ SYNDICAL DU SYDEME ?

Un process décisionnel clair et structuré



EN RÉSUMÉ

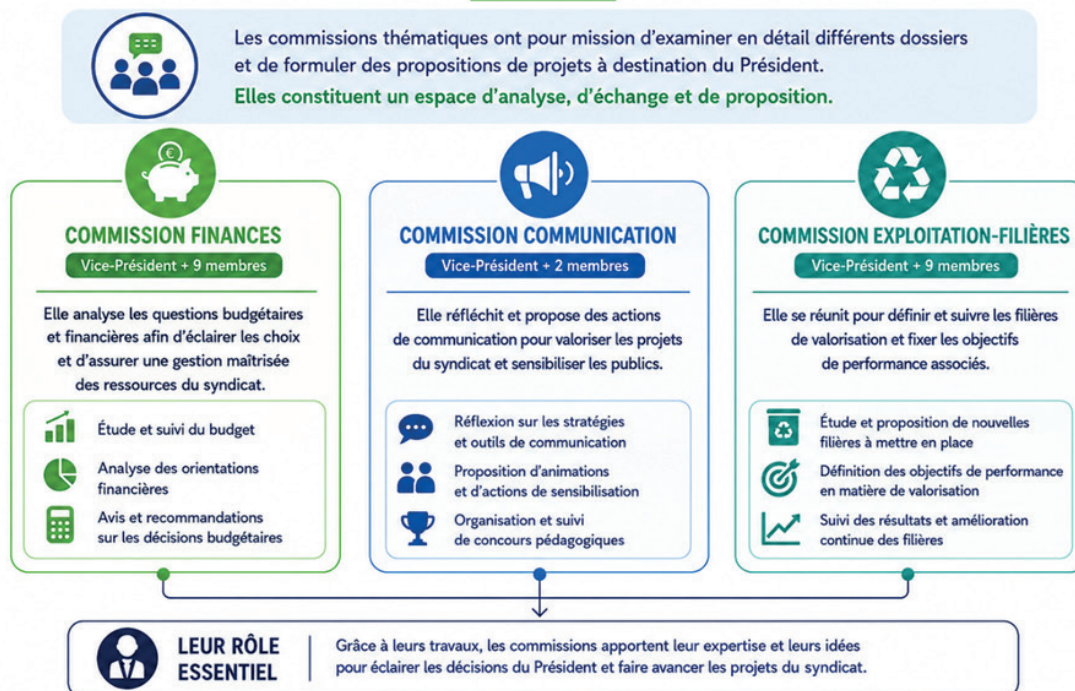
Le Comité syndical du Sydeime suit un processus rigoureux et transparent, garantissant la qualité des décisions et leur conformité réglementaire.

2.5. COMMISSIONS THÉMATIQUES

Lors du Comité syndical du 14 décembre 2020, 3 commissions de travail ont été instaurées afin de structurer les travaux du Sydeme et de permettre un traitement approfondi des différents domaines de compétences de l'établissement.

8 commissions dont
4 réunions commissions réunies

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU SYDEME



2.4. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'appel d'offres est composée de membres du Comité syndical disposant d'une voix délibérative.

Elle est chargée d'examiner les candidatures et les offres dans le cadre des procédures d'appel d'offres, d'écarter les propositions non conformes à l'objet du marché, de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse et d'attribuer le marché. Elle peut également déclarer la procédure infructueuse lorsque les conditions requises ne sont pas réunies.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES 2025

La Commission d'appel d'offres s'est réunie 5 fois en 2025.





LES
SITES DU SYDEME



CHAPITRE 3

LES SITES & ÉQUIPEMENTS DU SYDEME

3.1. SITES

3.1.1. Centres de transfert

Le SydeME dispose de 2 centres de transfert sur son territoire, implantés à Sarreguemines et à Forbach. Ces sites jouent un rôle stratégique dans la logistique des déchets, en permettant leur regroupement avant leur acheminement vers les unités de traitement ou de valorisation.

Sarreguemines



Année de mise en service : 2003

2 CENTRES
DE TRANSFERT

Forbach



Année de mise en service : 2003

**Centre de transfert de Sarreguemines**

Chemin du Bruchwies
57 200 SARREGUEMINES

Tonnage : 14 804 tonnes

Collectivités acheminant ses déchets ménagers :
la CA Sarreguemines Confluences, la CC Alsace
Bossue et la CC Pays de Bitche pour leurs déchets
assimilés.

Centre de transfert de Forbach*

Rue Camille Cavallier
57 600 FORBACH

Tonnage : 844 tonnes

Collectivités acheminant ses déchets ménagers :
la CA Forbach Porte de France, la CC Alsace Bossue,
la CC Bouzonvillois Trois Frontières,
la CC Freyming-Merlebach,
la CC Houve et Pays Boulageois.

* Date de fermeture définitive du Centre de transfert de Marienau : 31 décembre 2025

3.1.2. Centre de transfert multiflux

Le Sydeme dispose d'un centre de transfert multiflux situé à Creutzwald.

Ce site assure une fonction logistique essentielle : les sacs multiflux et la collecte sélective collectés en porte-à-porte par les bennes à ordures ménagères y sont déposés, puis transférés dans des semi-remorques en vue de leur acheminement vers l'un des centres de tri multiflux du Sydeme.



Année de mise en service : 2020



CENTRE DE TRANSFERT
MULTIFLUX



Centre de transfert multiflux de Creutzwald

Rue de Saint Malo
57 150 CREUTZWALD

Multiflux : 11 506 tonnes
Collecte sélective* : 1 427 tonnes

Collectivités acheminant ses déchets ménagers :
la CC du Warndt, la CA Saint-Avold Synergie,
la CC Bouzonvillois Trois Frontières,
la CC Houve et du Pays Boulageois.

* sacs jaunes transparents

3.1.3. Centres de tri multiflux

Le Sydeme dispose de trois centres de tri Multiflux, implantés à Sarreguemines, Morsbach et Faulquemont. Ces installations sont équipées d'un système de séparation optique, permettant d'identifier et de trier automatiquement les sacs verts et bleus collectés simultanément en porte-à-porte.



Année de mise en service : 2008



CENTRE DE
TRI MULTIFLUX

Centre de tri multiflux de Sarreguemines

Chemin du Bruchwies
57 200 SARREGUEMINES

Tonnage : 17 497 tonnes

Collectivités acheminant sa collecte multiflux :
la CA Sarreguemines Confluences, la CC Alsace
Bossue et la CC Pays de Bitche.





Année de mise en service : 2011

CENTRE DE TRI MULTIFLUX



Centre de tri multiflux de Morsbach

Rue Jacques Callot
57 600 MORSBACH

Tonnage : 21 705 tonnes
Tonnage Tampon OMR : 3 245 tonnes

Collectivités acheminant sa collecte multiflux :
la CA Forbach Porte de France,
la CC Freyming-Merlebach et des sacs provenant du
Centre de transfert Multiflux de Creutzwald.



Année de mise en service : 2013

CENTRE DE TRI MULTIFLUX



Centre de tri multiflux de Faulquemont

Rue du District Urbain
ZI de Faulquemont
57 380 PONTPIERRE

Tonnage : 17 225 tonnes

Collectivités acheminant sa collecte multiflux :
la CA Saint-Avold Synergie, la CC du District
Urbain de Faulquemont et des sacs provenant du
Centre de transfert multiflux de Creutzwald.

3.1.4. Méthavalor

Méthavalor est l'unité de méthanisation du Sydeme, située à Morsbach. Elle constitue le cœur du dispositif de valorisation organique du territoire, en transformant les biodéchets issus des sacs verts en énergie renouvelable (biogaz) et en amendement naturel pour les sols.



MÉTHAVALOR



Méthavalor

Rue Jacques Callot
57 600 MORSBACH

Tonnage : 27 569 tonnes

Intrants : biodéchets ménagers en sac verts,
biodéchets ménagers du territoire sarrois,
biodéchets collectés en vrac des professionnels,
déchets verts du territoire et du territoire sarrois.

3.1.5. Site de Sainte-Fontaine

Le site de Sainte-Fontaine joue un rôle de rupture de charge dans la chaîne logistique des déchets recyclables. Il permet le regroupement temporaire des emballages, papiers/cartonnettes et grands cartons collectés sur le territoire, avant leur acheminement vers le centre de tri des recyclables de Chavelot dans les Vosges. Ce dispositif optimise le transport en massifiant les flux, tout en garantissant une orientation efficace vers les filières de tri et de valorisation adaptées.



RUPTURE DE CHARGE
DES RECYCLABLES



Pôle Déchets de Sainte-Fontaine

Rue du Chevalement
57 500 SAINT-AVOLD

**Tonnage : 20 671 tonnes d'emballages,
papiers, cartons et cartonnettes ainsi que
5 809 tonnes d'emballages en verre**

3.1.6. Plate-forme de réception et de broyage du bois



PLATE-FORME
DE RÉCEPTION ET DE
BROYAGE DU BOIS

Pôle Déchets de Sainte-Fontaine

Rue du Chevalement
57 500 SAINT-AVOLD

**Tonnage : 4 327 tonnes
issues des 27 déchèteries du
territoire ainsi que des apports de
professionnels sur la plate-forme.**

3.1.7. Plates-formes de réception et de broyage des déchets verts

Le Sydeme dispose de deux plates-formes de réception et de broyage des déchets verts, situées à Sarreguemines et à Morsbach. Ces sites accueillent les déchets végétaux issus des collectivités et des déchèteries du territoire ainsi que de professionnels et autres clients payants.

Après un broyage sur place, les matières sont valorisées sous forme de compost ou orientées vers des filières agricoles ou de paillage, contribuant ainsi à la valorisation organique locale et à la réduction de l'enfouissement des déchets verts.



Plate-forme de réception et de broyage des Déchets Verts de Sarreguemines

Chemin du Bruchwies
57 200 SARREGUEMINES

Tonnage : 9 037 tonnes

Plate-forme de réception et de broyage des Déchets Verts de Morsbach

Rue Jacques Callot
57 600 MORSBACH

Tonnage : 17 796 tonnes

Déchets verts issus des 27 déchèteries du territoire ainsi que des apports de communes, de collectivités et de professionnels sur la plate-forme.

3.1.8. Plates-formes d'enlèvement du compost

Le Sydeme met à disposition des alvéoles dédiées au stockage et à l'enlèvement du compost produit à partir des déchets verts broyés. Ces alvéoles facilitent la logistique de reprise du compost par les collectivités, les agriculteurs ou les prestataires, en assurant un accès direct à un produit organique valorisé localement et conforme aux normes en vigueur.



Plate-forme d'enlèvement du compost de Sarreguemines

Chemin du Bruchwies
57 200 SARREGUEMINES
Vente : **2 203 tonnes**

Ouverte toute l'année



Plate-forme d'enlèvement du compost de Saint-Avold

Rue du chevalement
57 500 SAINT-AVOLD
Vente : **199 tonnes**

Ouverte toute l'année



Plate-forme d'enlèvement du compost de Faulquemont

Rue du District Urbain
ZI de Faulquemont
57380 PONTPIERRE
Vente : **137 tonnes**

**Opération d'ouverture provisoire
au printemps et en automne**

Tarif unique de vente du compost : 20 €/tonne

3.1.9. Unité de confection des sacs

Le Sydeme dispose en interne d'une unité de confection de sacs, principalement dédiée à la fabrication des sacs multflux (bleus, jaunes transparents et verts) utilisés dans le cadre de la collecte en porte-à-porte.

Grâce à cette installation, la chaîne de production et de logistique est entièrement maîtrisée, ce qui garantit une disponibilité régulière des rouleaux pour l'ensemble des intercommunalités adhérentes au dispositif. Des sacs personnalisés sont également fabriqués pour répondre à des besoins spécifiques de clients extérieurs : entreprise de nettoyage, collecteurs de textiles tels que Tri d'Union, collectivités partenaires, etc. Une activité complémentaire qui témoigne du savoir-faire et de la capacité d'adaptation de nos équipes.



UNITÉ DE CONFECTION
DE SACS



Unité de Confection de sacs

Rue Gay Lussac
57 600 BEHREN-LÈS-FORBACH

Production : **32 345 636 sacs multflux**
(verts et bleus) et **5 431 014 sacs jaunes**
pour les habitants du territoire et assimilés
et **2 460 060 sacs personnalisés**
pour des clients privés.

3.2. FLOTTE DE VÉHICULES & ATELIER DE MAINTENANCE

Dans un souci d'efficacité, de réactivité et de maîtrise des coûts, le Sydeme s'est doté d'un atelier de maintenance interne, implanté sur le site de Sainte-Fontaine. Cette infrastructure stratégique permet d'assurer l'entretien préventif et curatif de l'ensemble de la flotte de véhicules du syndicat.

Cet atelier joue un rôle central dans la gestion technique et logistique des moyens roulants, avec une montée en compétence continue des équipes techniques.

Parallèlement, le Sydeme a engagé une modernisation de sa flotte, avec une attention particulière portée à la performance environnementale des véhicules. Plusieurs camions ont ainsi été remplacés ou intégrés, notamment avec l'arrivée de véhicules fonctionnant au bioGNV, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



FLOTTE DE VÉHICULES & ATELIER DE MAINTENANCE



La flotte est désormais principalement composée de tracteurs routiers, porteurs et véhicules légers roulant au bioGNV, en cohérence avec la stratégie de mobilité durable portée par le Sydeme.

Pôle Déchets de Sainte-Fontaine

Rue du Chevalement
57500 SAINT-AVOLD

Composition de la flotte de véhicules : **18 tracteurs, 45 semi-remorques, 3 remorques agricoles, 1 remorque aménagée, 1 remorque citerne, 4 camions bennes spécifiques à la collecte des biodéchets, 25 véhicules légers ainsi que des bennes et des engins.**



LE
MULTIFLUX



CHAPITRE 4

LE MULTIFLUX

4.1. CONCEPT ET CONSIGNES

Le dispositif multiflux a été mis en place par le Sydeme et ses collectivités adhérentes en réponse à l'introduction de la filière de méthanisation des biodéchets sur le territoire.

Le dispositif consiste à collecter plusieurs fractions de déchets simultanément, en porte-à-porte, hebdomadairement, grâce à des sacs à bretelles de couleurs différentes, fermés à double nœud puis déposés dans un bac roulant.

- le vert pour les biodéchets
- l'orange pour les recyclables (jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2024)
- le bleu pour les résiduels.

Après 3 années de test (2006-2009), le dispositif a été généralisé progressivement (jusqu'en 2016) à l'ensemble du territoire. Compte tenu de la qualité des recyclables collectés en sacs orange (opacité des sacs et conteneurisation des sacs), le Sydeme a saisi l'opportunité offerte par l'extension des consignes de tri et l'évolution de la législation, qui impose désormais l'usage du code couleur jaune pour la collecte des emballages, pour faire évoluer ses schémas de collecte.

Cette dynamique a conduit à la sortie progressive du sac orange du dispositif multiflux. Initiée en mars 2022, la transition du dispositif multiflux de trois à deux flux s'est achevée à l'été 2024. L'année 2025 constitue la première année pleine du dispositif Multiflux à deux flux (biodéchets et résiduels).

Consignes de tri

BIODÉCHETS

SAC VERT RÉSERVÉ AUX BIODÉCHETS



- | Restes alimentaires
- | Denrées périmées
- | Papiers déchirés/broyés
- | Papiers souillés
- | Cartonnettes souillées
- | Petits déchets verts
- | Litières d'animaux non minérales.

COLLECTE SÉLECTIVE

COLLECTE SÉLECTIVE
BORNE JAUNE
OU BAC JAUNE
SAC JAUNE TRANSPARENT



- | Papiers : journaux, revues et magazines (sans film plastique), publicités, prospectus, catalogues, annuaires, courriers, lettres, enveloppes, livres, cahiers et autres papiers
- | Petits emballages en carton
- | Briques alimentaires
- | Bouteilles, flacons, barquettes, pots, tubes, filets en plastique
- | Emballages en acier et en aluminium : boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, couvercles et capsules métalliques.

RÉSIDUELS

SAC BLEU RÉSERVÉ AUX RÉSIDUELS

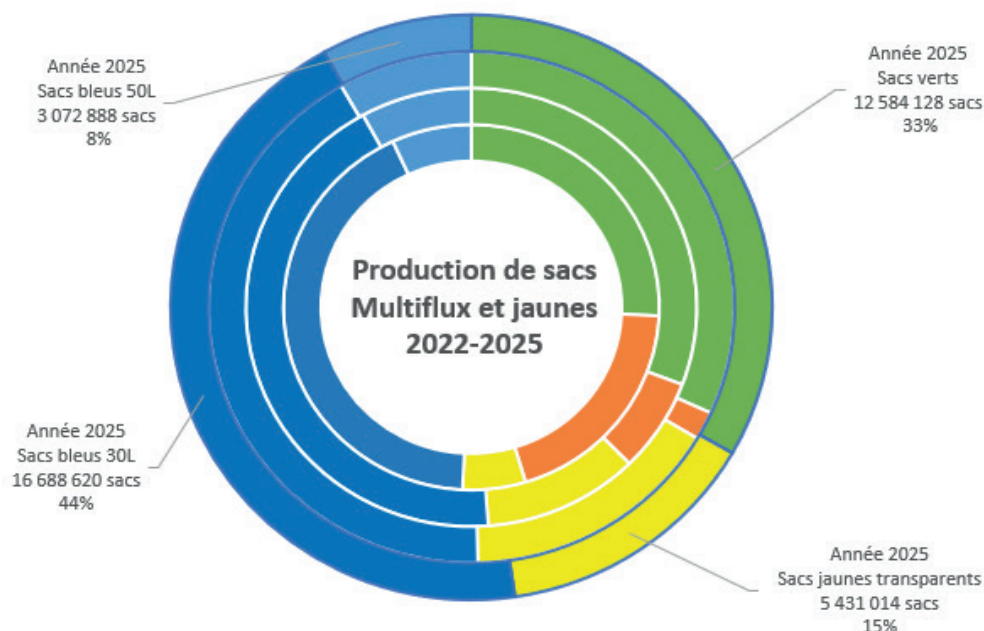


- | Éponges, lingettes nettoyantes, couches-culottes et contenu de la poubelle de salle de bain, sacs d'aspirateur plein, bouchons de liège, feuilles d'aluminium
- | Jouets, cintres, rasoirs, brosses à dents, vaisselle jetable, pots en terre cuite, pyrex, porcelaine, miroir, vaisselle cassée, pots de rempotage en plastique
- | Déchets minéraux, cendres de cheminée, coquilles de crustacés, litière de chats, mégots de cigarettes et cendres.

4.2. DE LA CONFECTION A LA DISTRIBUTION DES SACS

Afin d'assurer l'approvisionnement en sacs et maîtriser les caractéristiques techniques, le Sydeme a investi dans une unité de confection de sacs sur la commune de Behren-lès-Forbach. Depuis 2014, le syndicat produit des sacs dont les caractéristiques techniques correspondent aux exigences du dispositif multiflux, notamment en termes d'opacité et de résistance (fermeture à double nœud, 3 épaisseurs, 40 microns).

Pour maintenir l'activité de l'unité de confection de sacs, depuis la sortie du sac orange, des sacs jaunes transparents de 50 L à bretelles sont fabriqués pour les intercommunalités ayant mis en place une collecte de recyclables en sacs en porte-à-porte.



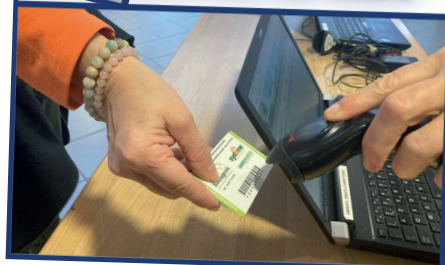
En 2025, pour distribuer ces sacs aux habitants des **298 communes du territoire**, **702 permanences** ont été organisées.



*dont **215 permanences** dans le Sydem'Tour*



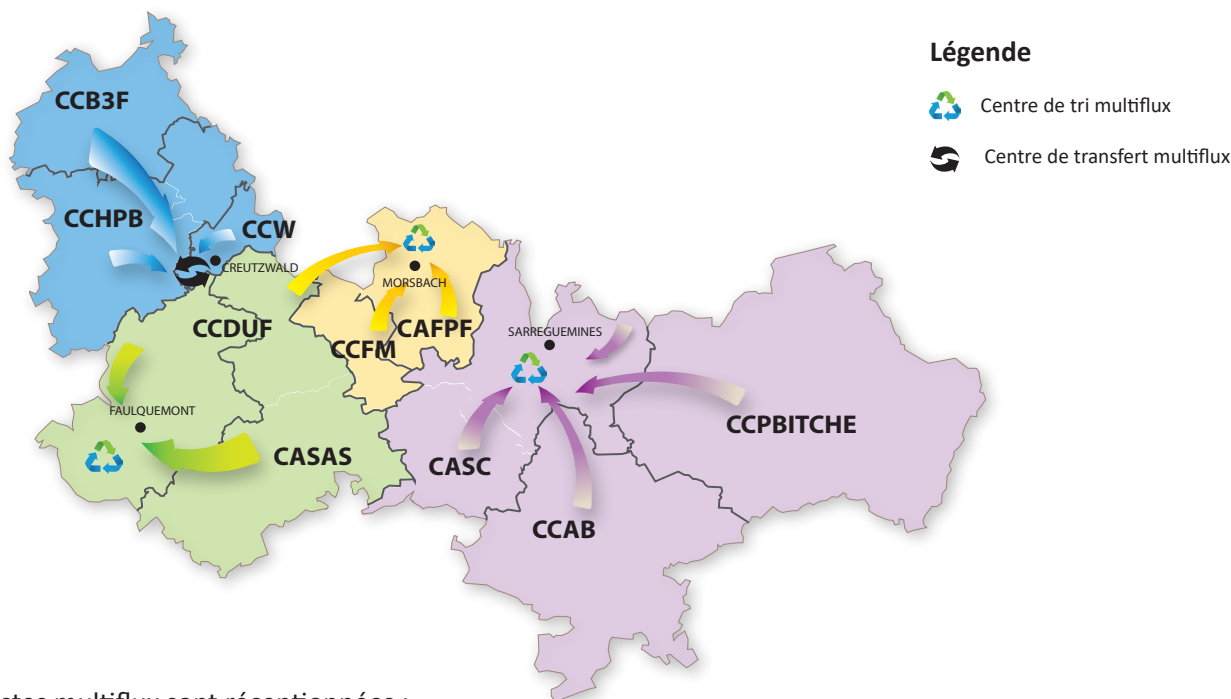
*dont **487 permanences** dans un local mis à disposition par la mairie*



Le calendrier des permanences est consultable sur notre site internet et sur l'application Sydem'App.

Un service d'inscription en ligne permet de recevoir par email une notification selon les permanences choisies.

4.3. UNITÉS DE TRANSFERT ET DE TRI MULTIFLUX



Les collectes multiflux sont réceptionnées :

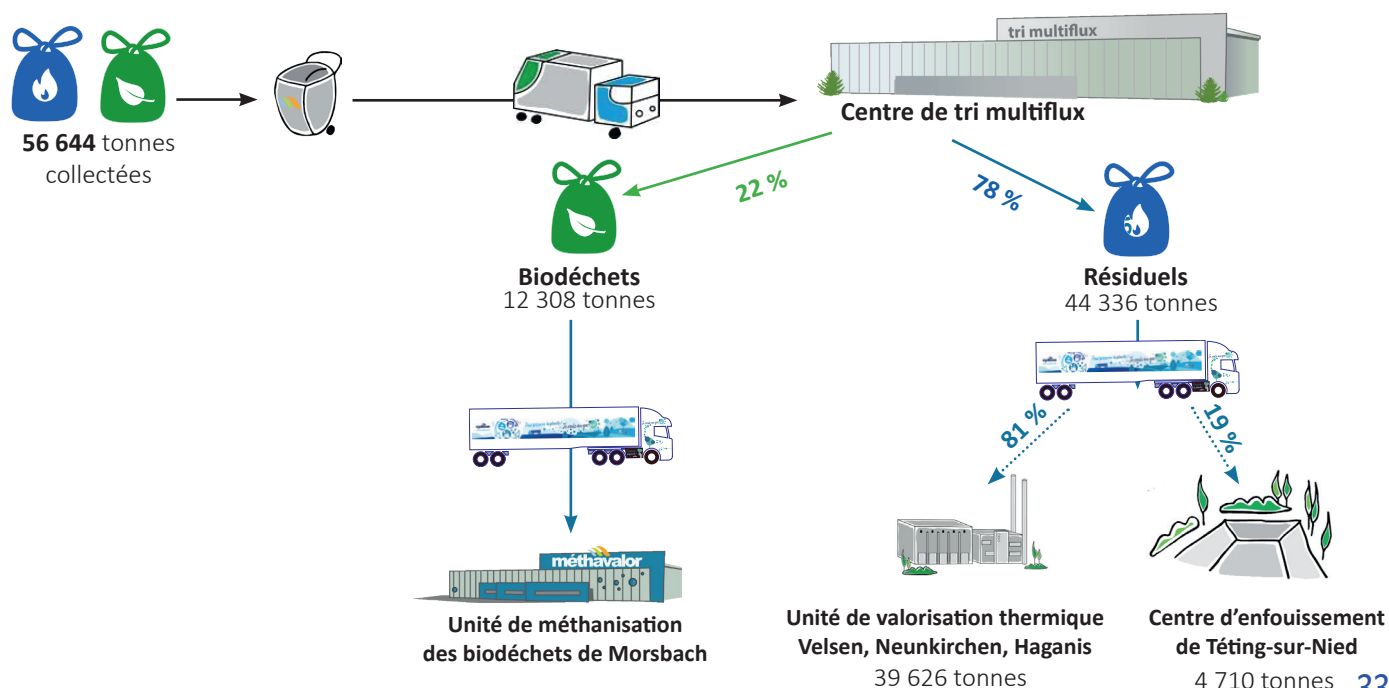
- soit directement sur l'un des 3 centres de tri multiflux (Sarreguemines, Morsbach, Faulquemont), le plus proche pour la collectivité ;
- soit sur le quai de transfert de Creutzwald pour la partie Nord du territoire, plus éloigné des 3 centres de tri multiflux. Les tonnages multiflux sont ensuite acheminés en semi-remorque majoritairement entre les centres de tri multiflux de Faulquemont et de Morsbach.

Depuis 2022, l'activité des centres de tri multiflux a été marquée par les changements de schéma de collecte opérés par les adhérents. **La sortie progressive du sac orange dédié aux recyclables du dispositif multiflux a engendré une baisse significative des volumes et des tonnages triés.**

Plus d'informations concernant les centres de tri multiflux au chapitre 3.

Du tri à la source à la valorisation des déchets issus de la collecte multiflux

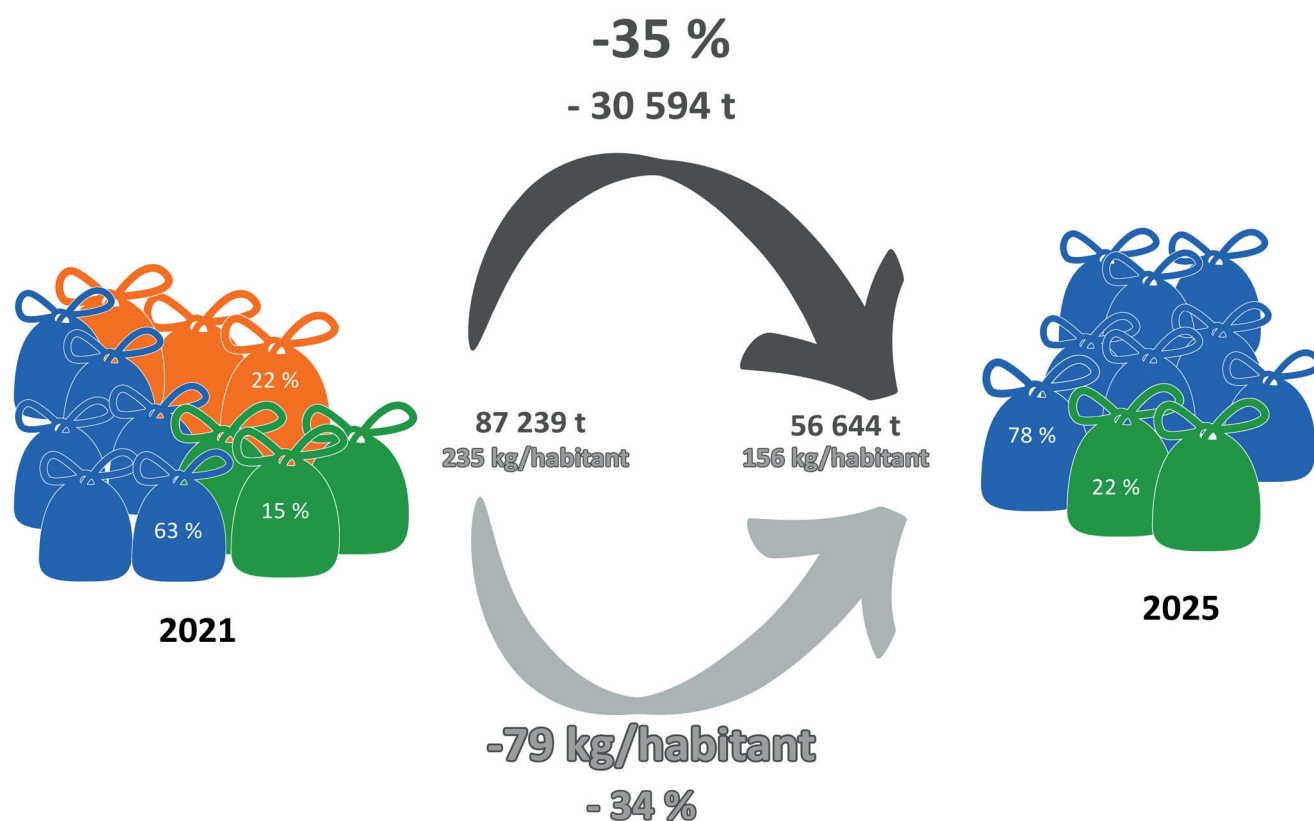
Le schéma ci-dessous retrace le parcours des déchets, depuis leur tri à la source dans les foyers jusqu'à leur exutoire final, en détaillant les étapes clés de collecte, de tri et de traitement pour chaque flux : biodéchets, recyclables (hors verre) et résiduels.



4.4. INDICATEURS

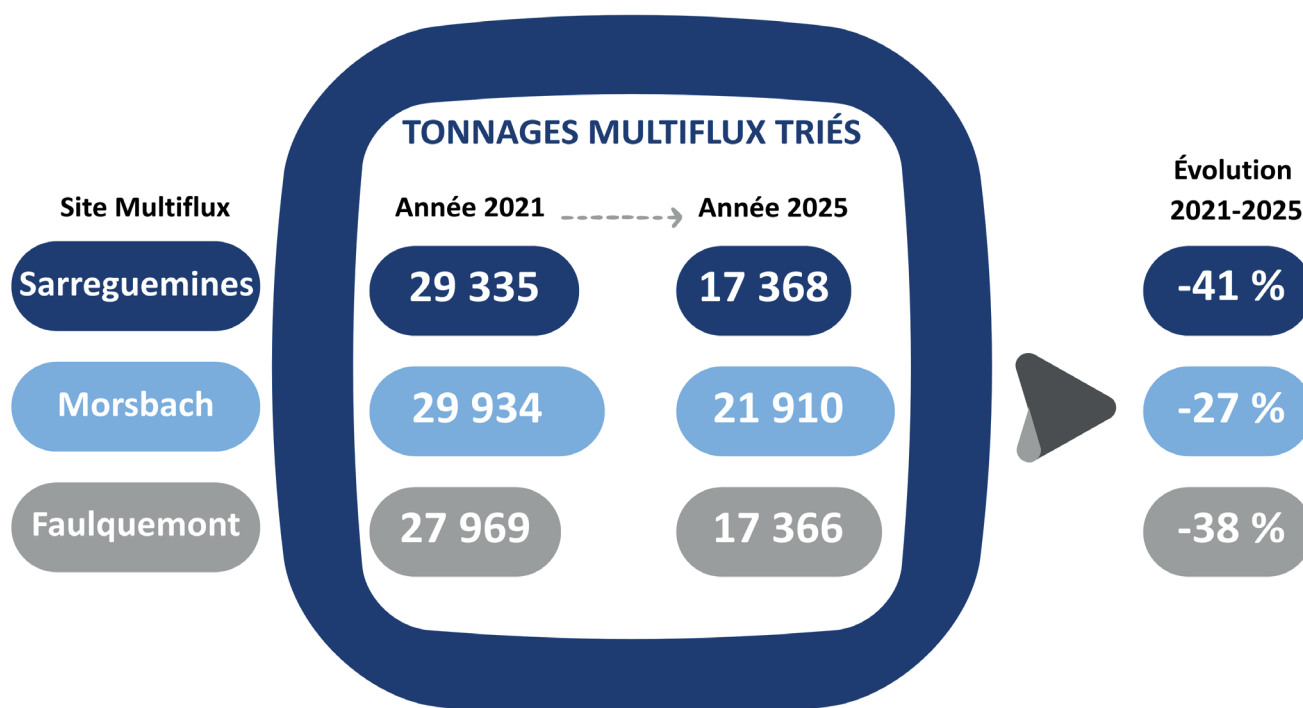
Évolution des tonnages de la collecte multiflux

Le schéma ci-dessous met en évidence la baisse de 35 % des tonnages de sacs multiflux entre 2021 et 2025, reflétant principalement la suppression du sac orange et la diminution de la collecte des biodéchets.



Répartition des tonnages de la collecte multiflux entre les 3 centres de tri multiflux

Le schéma ci-dessous présente l'évolution des tonnages de sacs multiflux traités dans les 3 centres de tri multiflux entre 2021 et 2025.





LA
COLLECTE
SÉLECTIVE



CHAPITRE 5

LA COLLECTE SÉLECTIVE

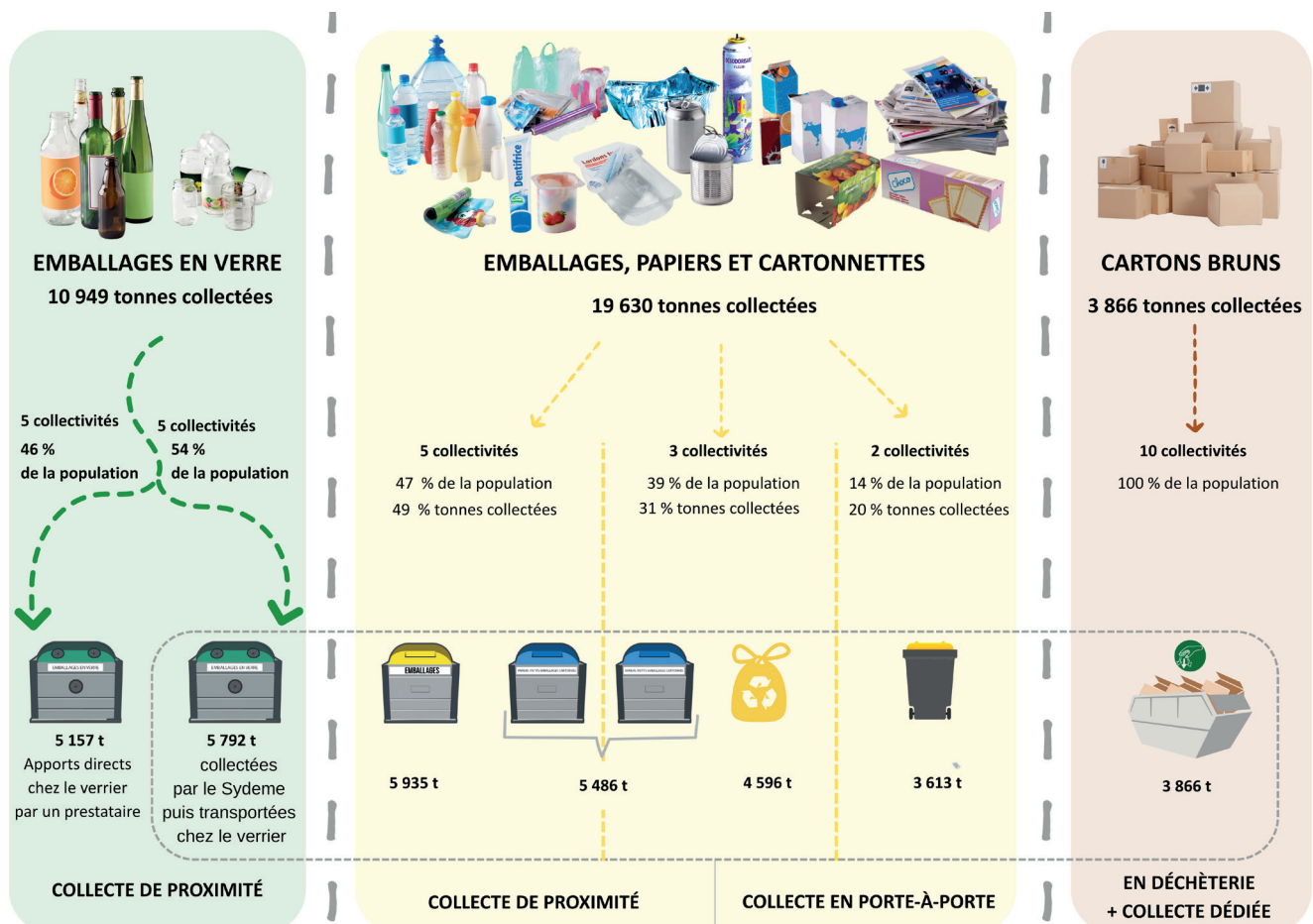
Avec la sortie du sac orange du dispositif Multiflux, des collectes dédiées ont été mises en place **pour les emballages et les papiers/fibreux**. Ces collectes sont réalisées soit **en porte-à-porte** (en bacs roulants et/ou en sacs jaunes transparents) ou **en points tri de proximité** (en apport volontaire).

Après l'externalisation de la prestation de tri au 1^{er} juillet 2020, le bâtiment de l'ancien centre de tri des recyclables de Sainte-Fontaine a été reconverti, en partie, en zone de réception des recyclables. Le site de Sainte-Fontaine joue désormais le rôle de rupture de charge pour les déchets recyclables (emballages, papiers/cartonnettes, cartons, emballages en verre...), quel que soit leur mode de collecte.

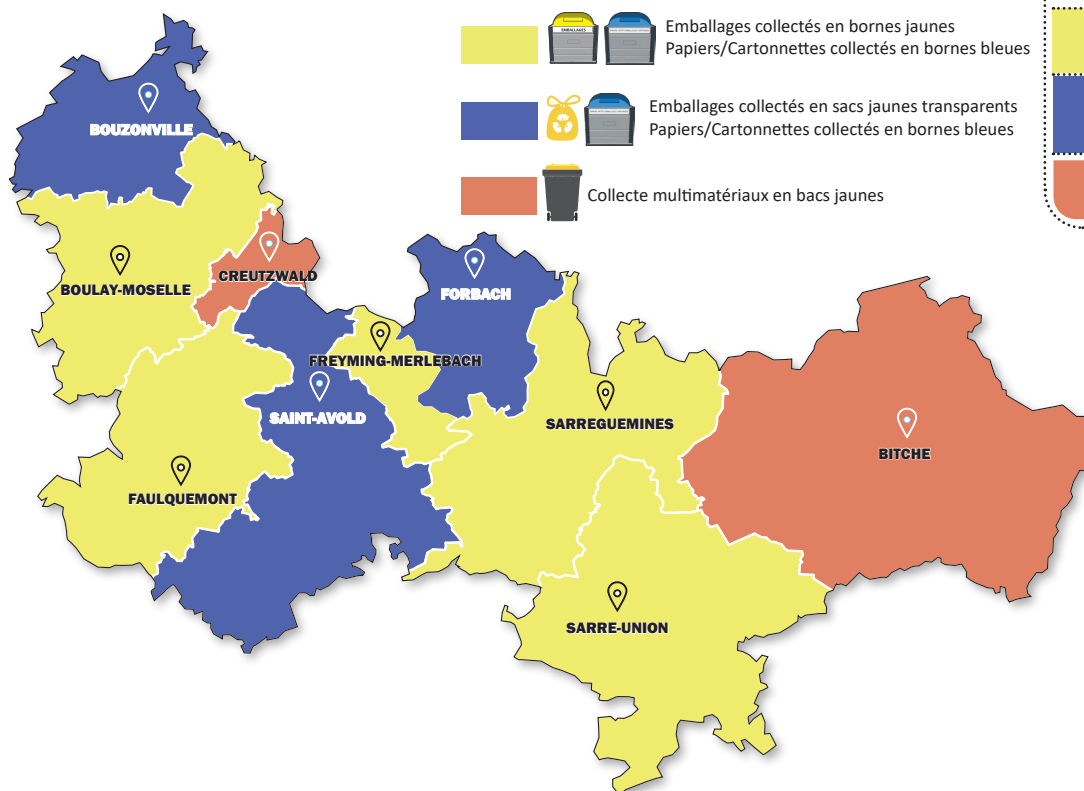
Seule l'activité de mise en balle du carton a été maintenue sur le site de Sainte-Fontaine.

L'année 2022 avait été marquée par l'extension des consignes de tri des emballages, la sortie du sac orange du dispositif multiflux, le déploiement de nouveaux schémas de collecte et dispositifs de tri avec désormais des collectes dédiées pour les emballages et les papiers/cartons. Une campagne de communication de grande ampleur a été menée sur l'ensemble du territoire pour accompagner ces changements. **Il en résulte une augmentation des performances et une diminution des erreurs de tri.**

5.1. CONSIGNES DE TRI ET MODES DE COLLECTES



Modes de collecte en place sur le territoire



% de pop. concernée
par le dispositif

47 %

39 %

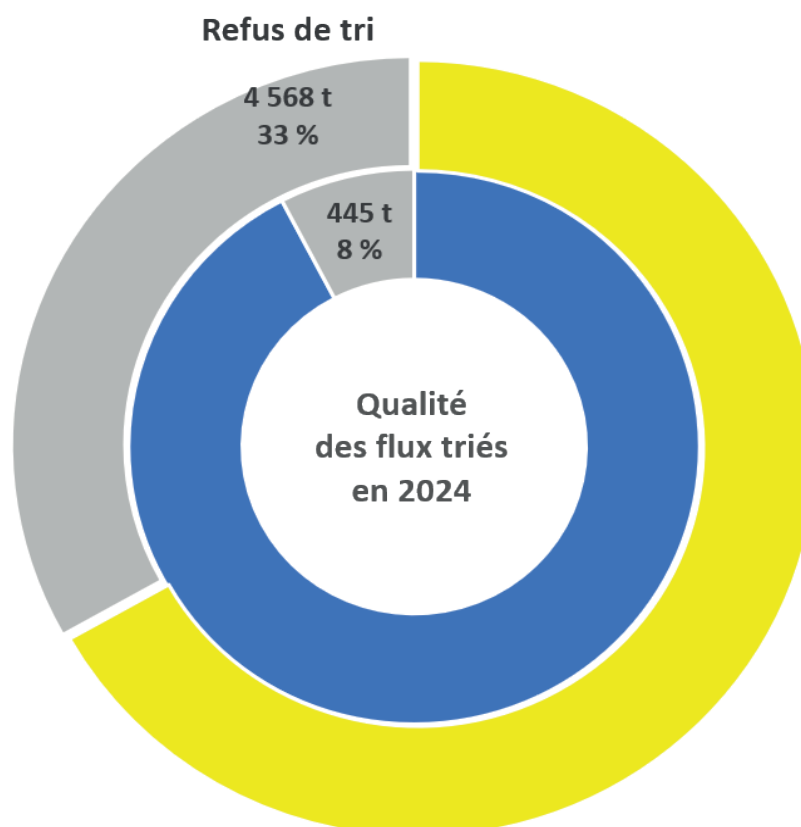
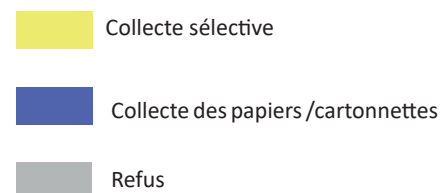
14 %

Les emballages, les papiers et cartonnettes sont rechargés en semi-remorque de 90 m³ pour être acheminés vers un centre de tri des recyclables. Depuis l'arrêt du centre de tri de Sainte-Fontaine, la prestation est confiée à la société Citraval sur son site de Chavelot dans les Vosges. Le marché actuel prend fin au 30 juin 2025.

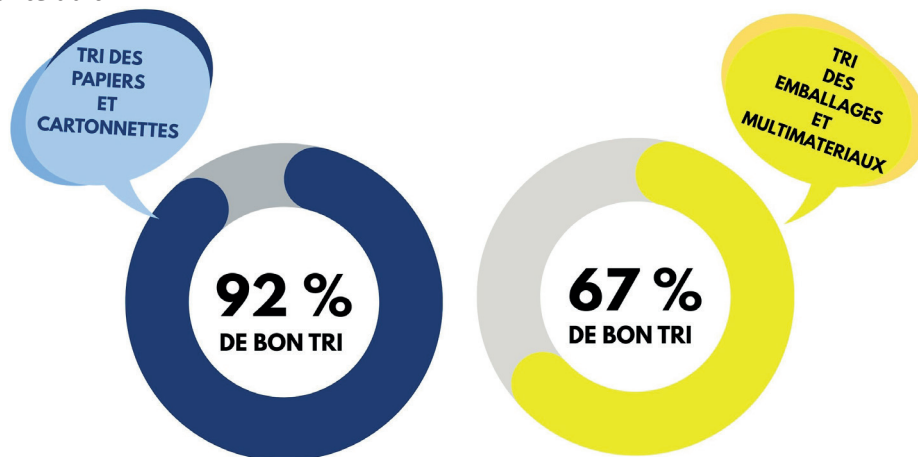
5.2. QUALITÉ DU TRI

En 2024 ont été triés :

- 13 778 tonnes d'emballages et multimatériaux
- 5 796 tonnes de papiers et cartonnettes



Zoom sur la qualité du tri



L'année 2024 constitue la dernière année de transition pour la sortie du sac orange :

9 210 tonnes de recyclables (Emballages + Papiers/cartonnettes) valorisés pour une performance de 40 kg/hab.

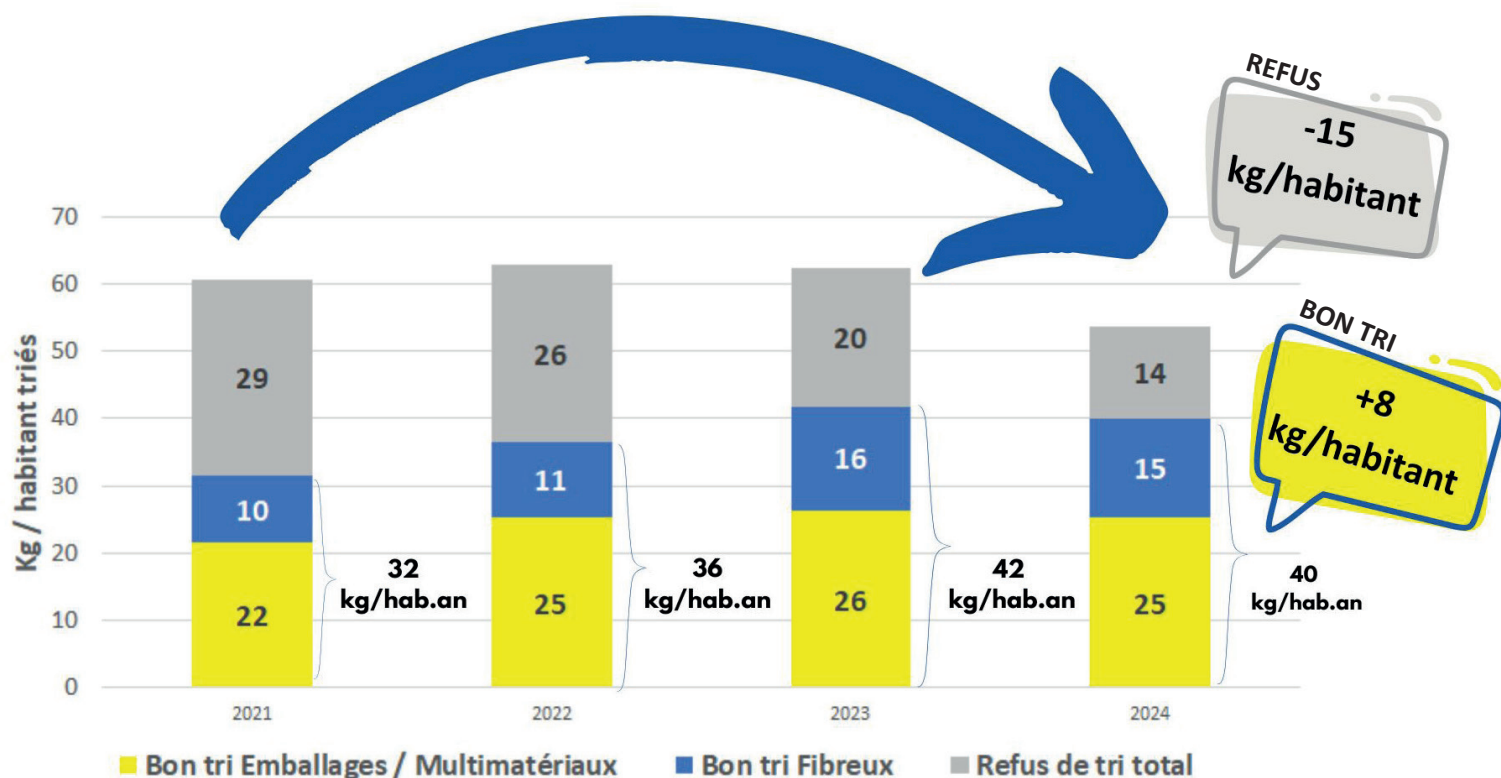


Le taux de refus de la collecte sélective (hors papiers/cartonnettes) s'améliore avec la modification des schémas de collecte et la sortie progressive du sac orange du dispositif multiflux.

Afin de mesurer la qualité des apports par provenance et par flux, des caractérisations sont réalisées par un bureau d'études sur le site de Sainte Fontaine.

En 2024, 334 caractérisations ont été réalisées pour un montant de 37 740 € HT, soit une dépense de 10,20 centimes d'euros par habitant.

Qualité du tri : cap sur l'amélioration !



En parallèle, le centre de tri des recyclables de Chavelot a réalisé 165 des caractérisations des différents apports en provenance du Sydeme.

Ces refus de tri sont valorisés thermiquement ou en combustible solide de récupération (CSR). Depuis novembre 2024, le Sydeme prend en charge les refus de tri pour les incinérer sur le site de Velsen, une notification de transfert transfrontalier de déchets a été mise en place.

Le coût du tri des papiers et cartonnettes comprend le coût du traitement des refus de tri.



LES
RÉSIDUELS



CHAPITRE 6

LES RÉSIDUELS

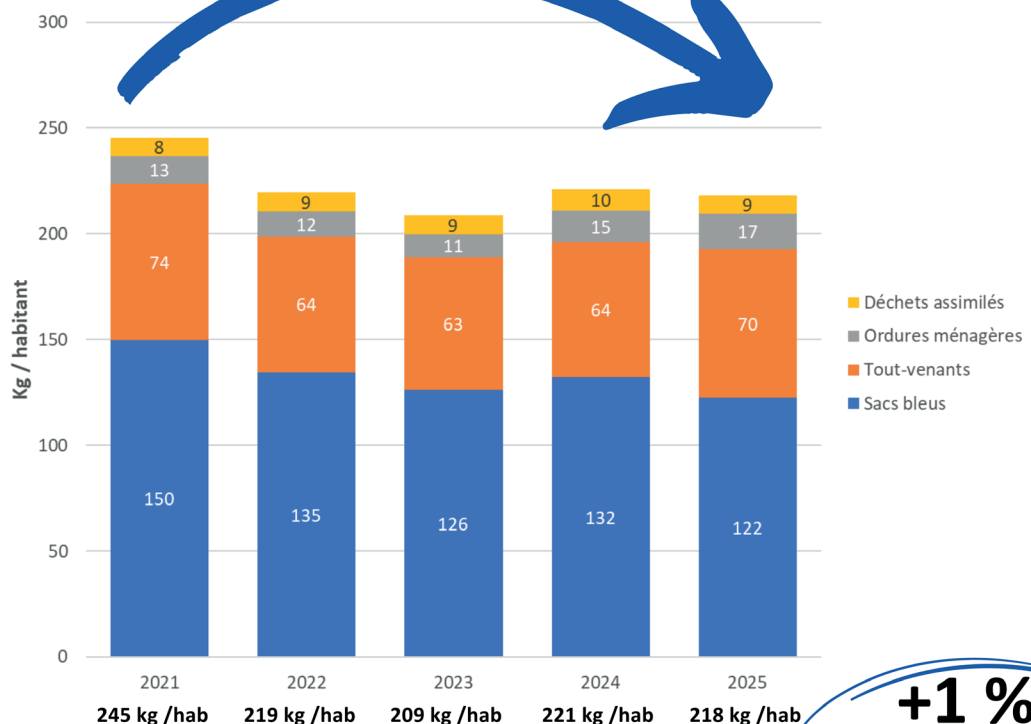
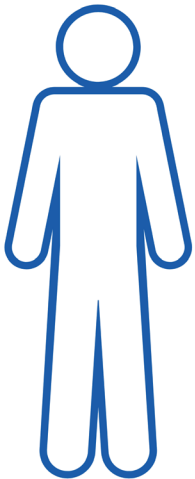
6.1. FLUX DES RÉSIDUELS

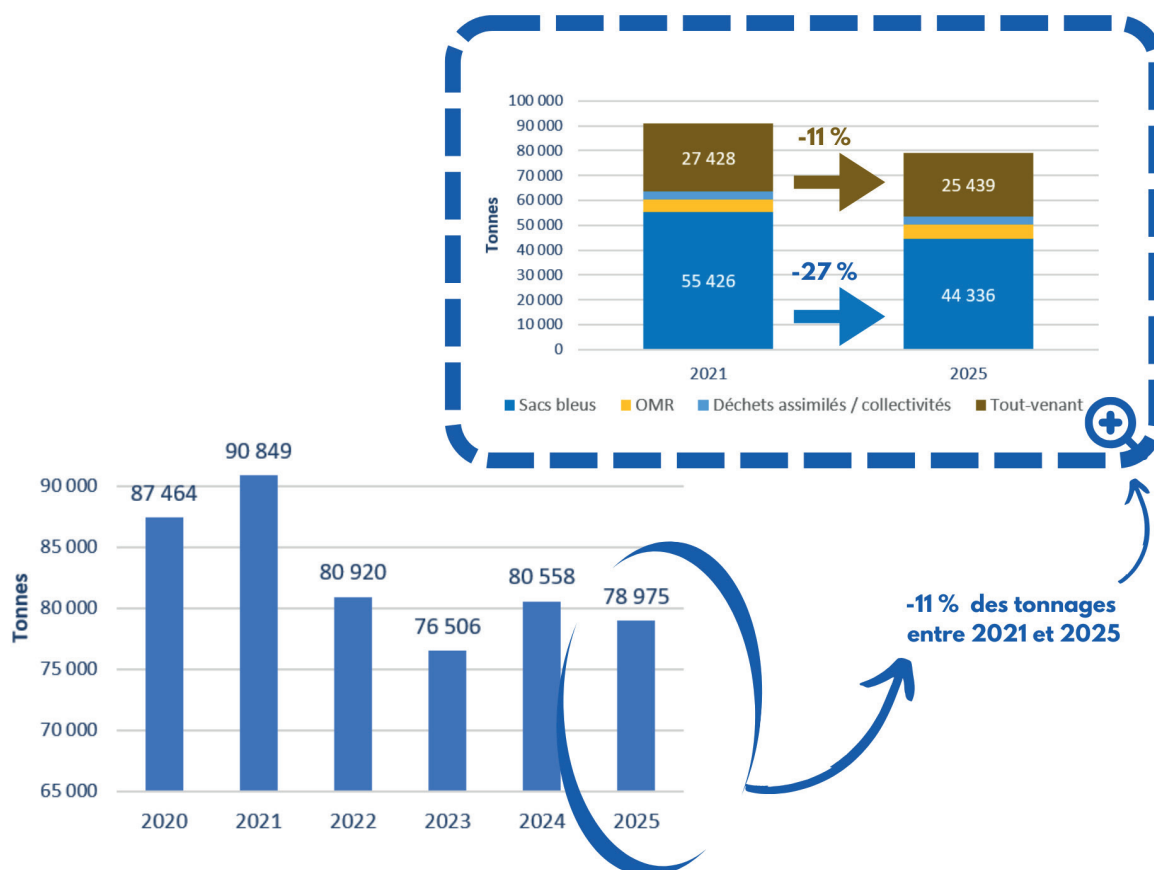
Les déchets résiduels ne devraient correspondre qu'à la partie de déchets pour lesquels des filières de valorisation ou d'élimination spécifique ne sont pas mises en place.

Les résiduels en provenance des collectivités correspondent :

- aux ordures ménagères (OMR), y compris les sacs bleus collectés via le dispositif Multiflux (64 %),
- au Tout-venant de déchèteries (32 %),
- aux apports assimilés aux ordures ménagères : déchets de voirie, de cimetière (4 %).

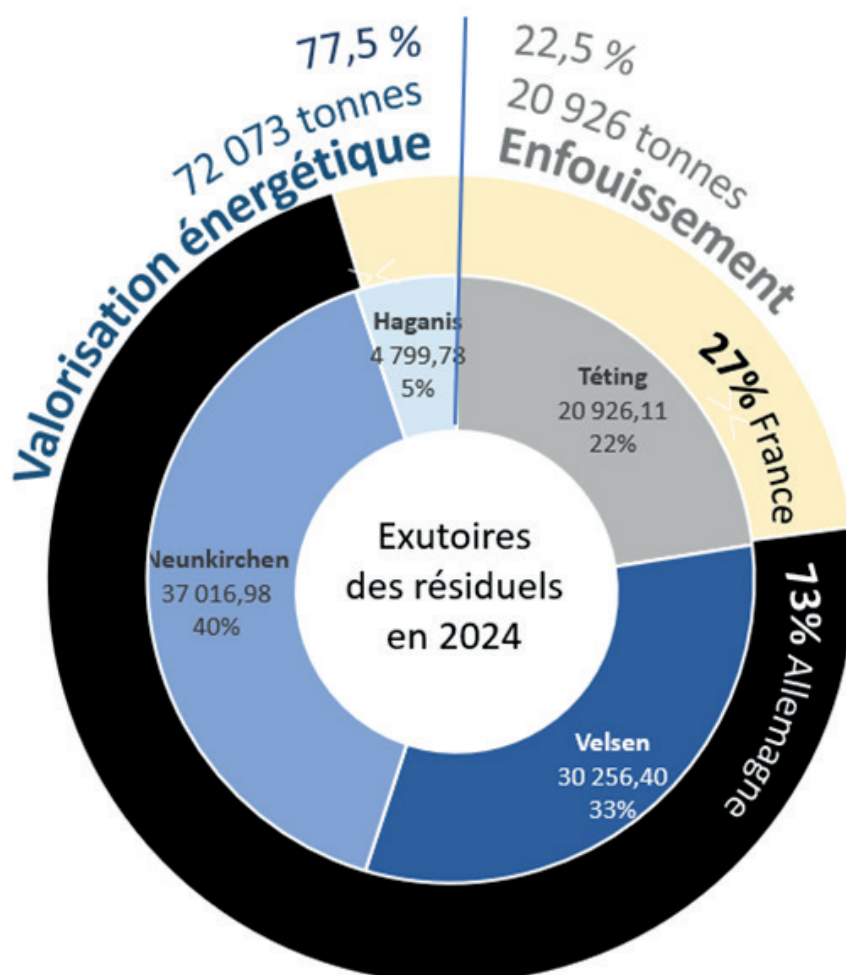
En 2025, un habitant du Sydeme a produit 218 kg de déchets résiduels.

**-11 %****-27 kg/hab.an****RATIO****+1 %**
-3kg/hab.an



6.2. TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS

A ces résiduels se rajoutent les refus d'exploitation des installations du Sydeme à hauteur de 15 274 tonnes. Il s'agit principalement des refus primaires et d'affinage issus du process de méthanisation mais également des refus de tri de la collecte sélective.



Compte tenu de la diversité des résiduels, des capacités des exutoires et des déchets acceptés, le Sydeme confie le traitement des résiduels à 4 prestataires :

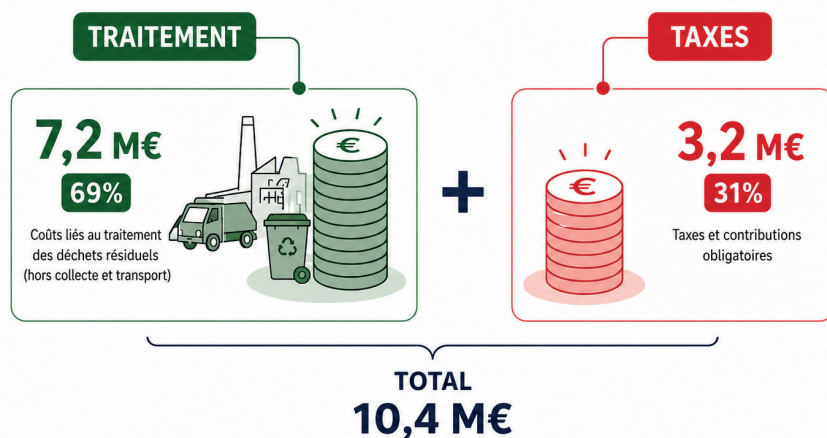
- 3 incinérateurs :
 - Velsen (EVS),
 - Neunkirchen (EEW),
 - Metz (Haganis),
- 1 site d'enfouissement :
 - Téting-sur-Nied (Suez).

Tous les exutoires de traitement n'acceptent pas tous les flux de résiduels. Seuls les sacs bleus peuvent être traités sur l'ensemble des sites. Le tout-venant de déchèterie n'est accepté que sur 2 sites : Velsen et Téting.

Le coût du traitement des résiduels traités en 2025 par le Sydeme s'élève à 10 394 413 € HT.

Budget Traitement des Résiduels en 2025

10,4 M€



La hausse de 978 017 € par rapport à 2024 s'explique :

- la hausse de 4 €/tonne du traitement sur Velsen,
- la hausse des tonnages de refus de tri de la collecte sélective traités par le syndicat,
- la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour l'ensemble des exutoires,
- une répartition différente des tonnages entre les exutoires.

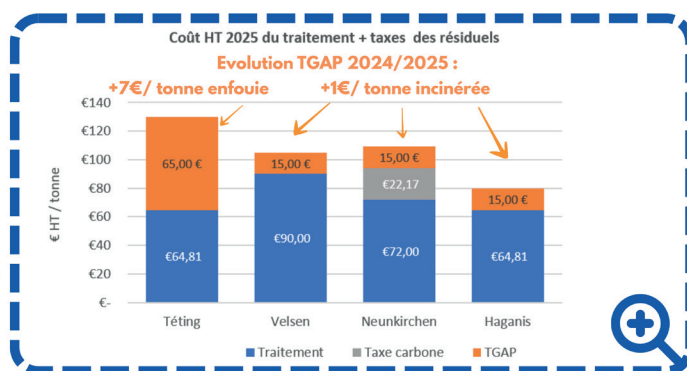
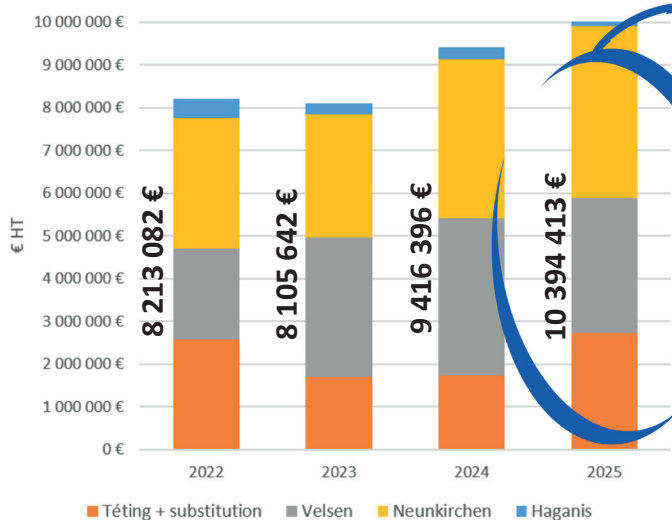
MODE DE TRAITEMENT

78 % Valorisation thermique
22 % Enfouissement

RÉPARTITION DES COÛTS

74 % Valorisation thermique
26 % Enfouissement

Evolution du coût de traitement global des résiduels



+ 978 017 € HT
+ 10 %
entre 2024 et 2025

Taxe carbone : + 11 843 € HT

TGAP : + 556 036 € HT

Traitement : + 410 138 € HT

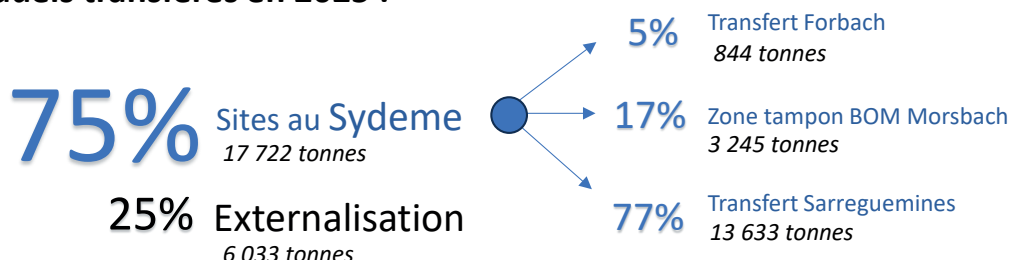
6.3. TRANSFERT DE DÉCHETS

Compte tenu de l'éloignement entre le lieu de production et l'exutoire de traitement, une rupture de charge des déchets peut être réalisée sur les quais de transferts avant d'être acheminés vers l'exutoire final.

La fermeture du quai de transfert de Forbach Marienau courant janvier 2025 a nécessité une nouvelle organisation pour la rupture de charge, avec une externalisation en partie de la prestation à Citravaal (d'abord sur le site de Betting puis de Behren).

En 2025, quatre sites de transfert sont ainsi dénombrés dont 3 sites du Sydeme :

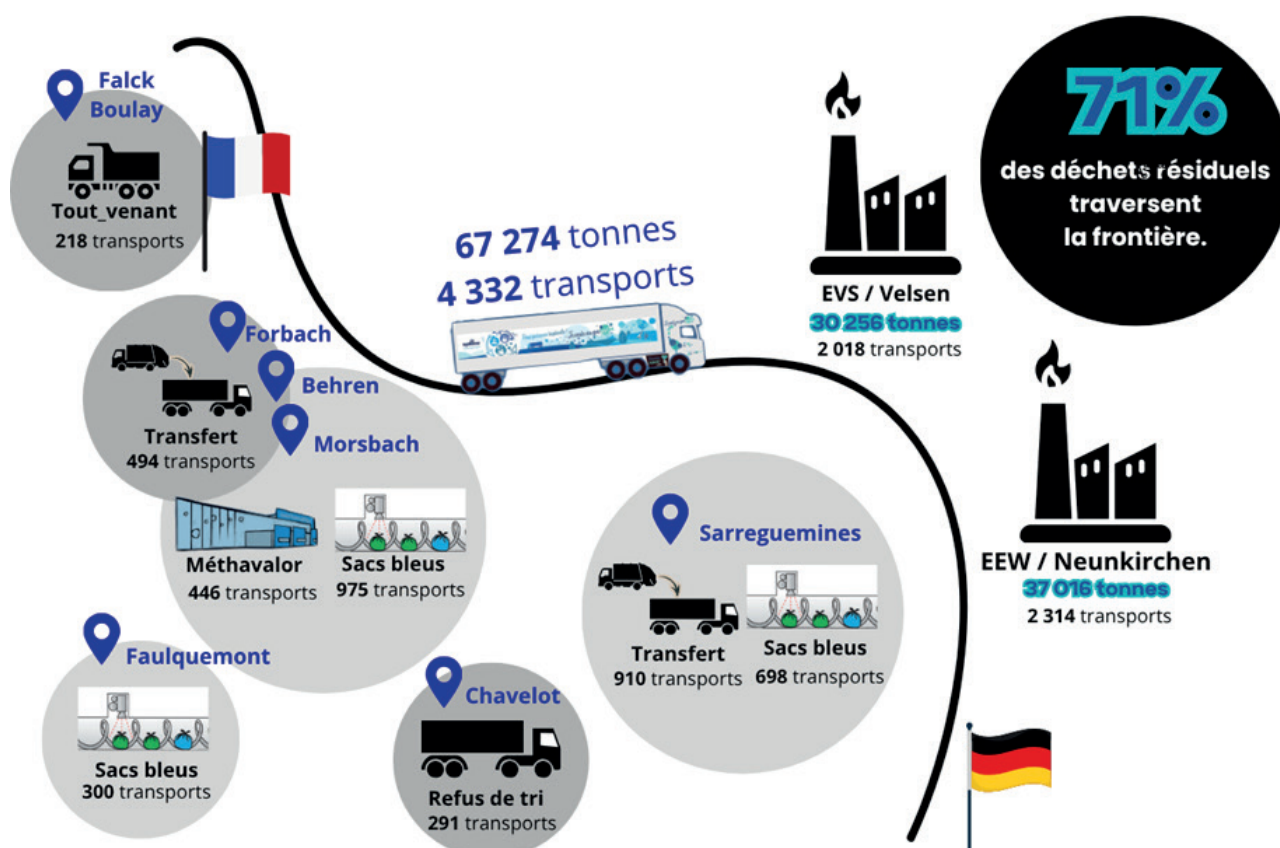
Résiduels transférés en 2025 :



Avec 23 755 tonnes réceptionnées en 2025 sur l'ensemble des 4 sites, l'activité de transfert des résiduels est en baisse par rapport à 2024 de 3 579.64 tonnes, soit -13.10%.

25% des tonnages de résiduels globaux traités
29% des tonnages de résiduels des collectivités

ont subi une rupture de charge avant traitement.





LA

BIOMASSE



CHAPITRE 7

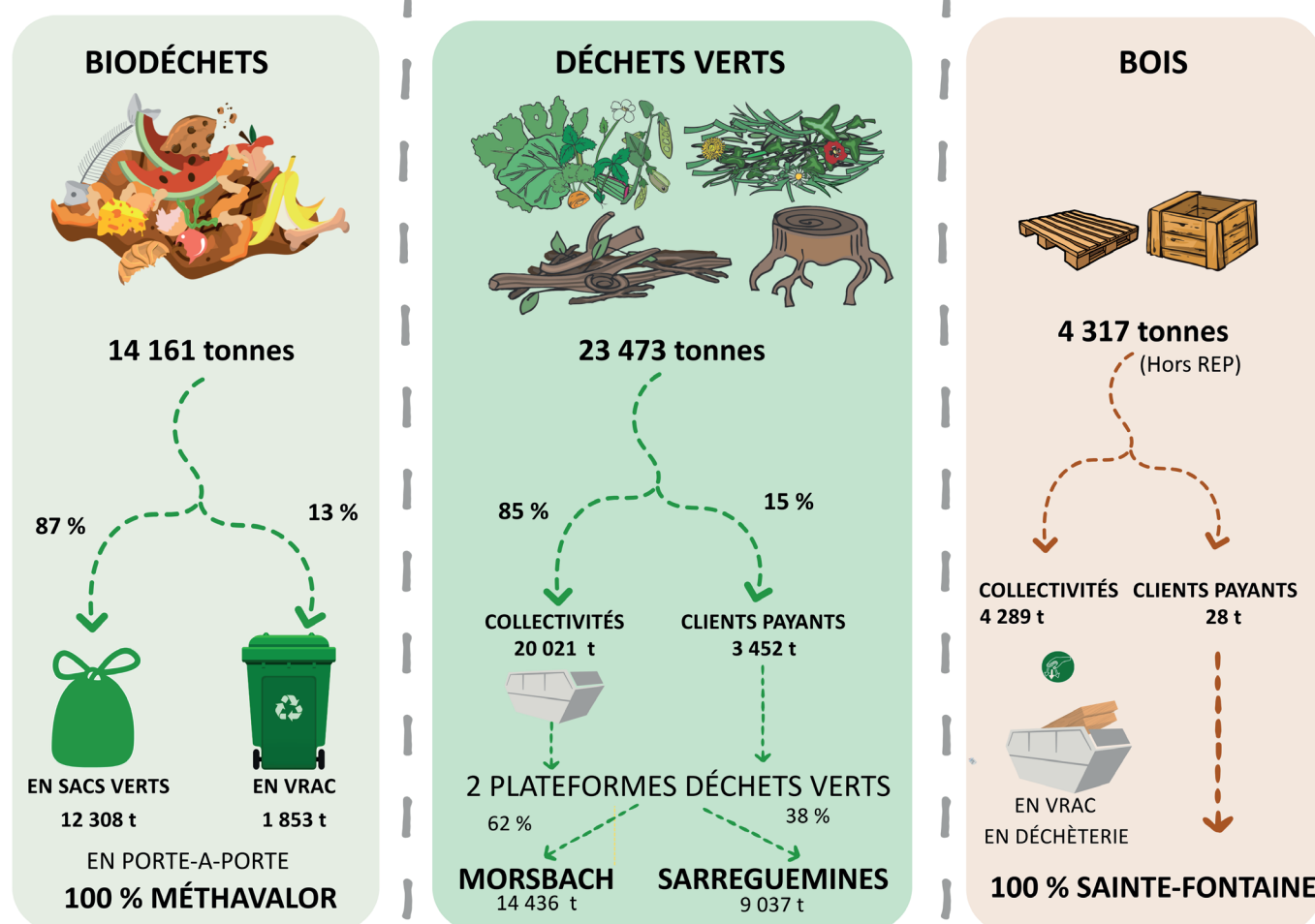
LA BIOMASSE

7.1. INTRANTS

La biomasse est composée de l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie, en l'occurrence :

- les déchets verts des collectivités et des clients privés (52 %),
- les biodéchets des ménages (32 %),
- le bois des collectivités et des clients privés (11 %),
- les biodéchets des professionnels et des clients privés (5 %).

En 2025, 38 471 tonnes de biomasse ont été traitées par le Sydeme (hors clients privés) soit un ratio de 106 kg par habitant.



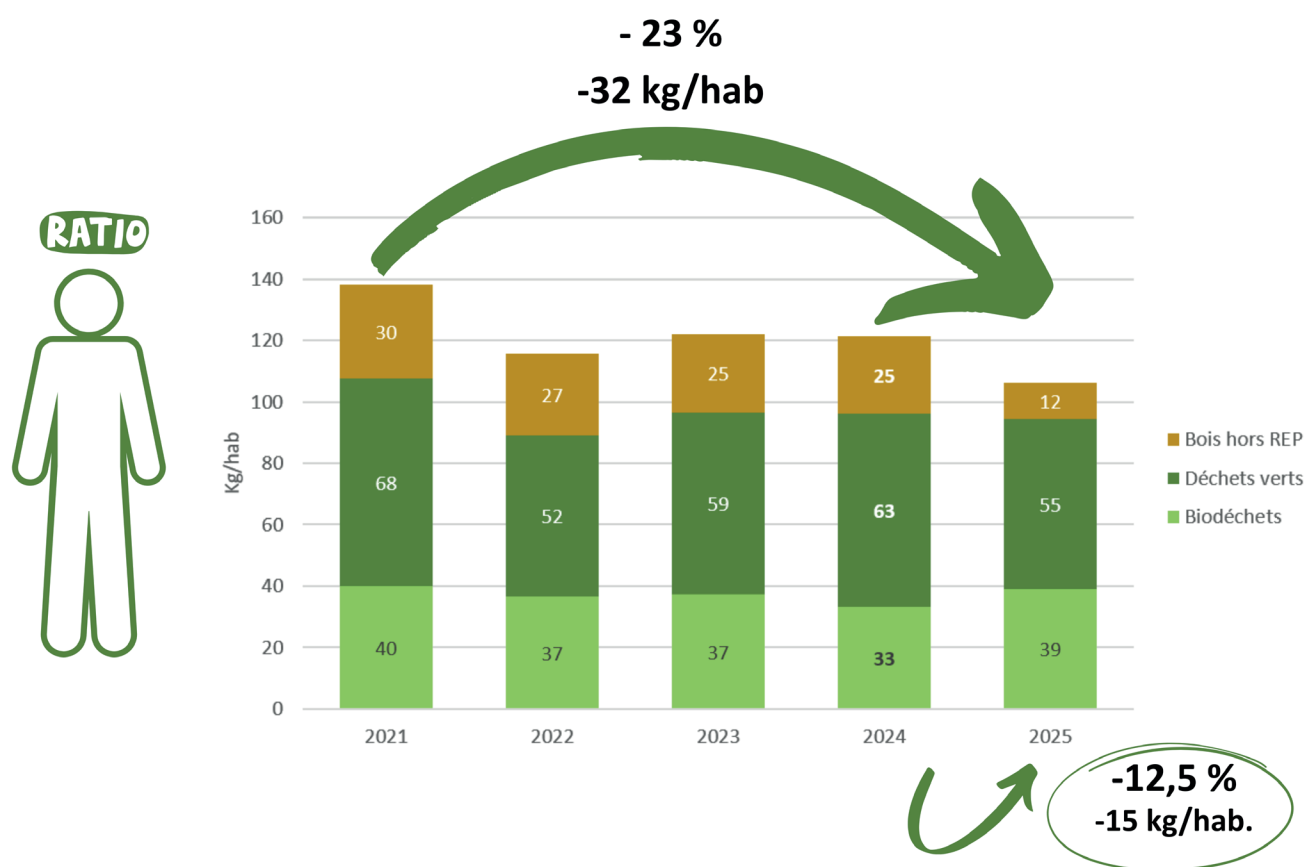
Les **biodéchets** sont issus des sacs verts du dispositif multiflux et des collectes dédiées mises en place pour les professionnels.

👁️ Cf. chapitre 4 et 10 pour des informations complémentaires sur la collecte des biodéchets.

Le **bois** est constitué majoritairement de bois de construction, de cagettes, de palettes et d'objets en osier ; la filière Mobilier étant mise en place sur le territoire du Sydeme. Le bois est broyé avant d'être acheminé vers des chaudières industrielles, il est alors utilisé comme combustible, vers des filières de recyclage où il sert à la fabrication de panneaux de particules de bois pour l'ameublement.

Les tonnages de **déchets verts** sont intrinsèquement liés aux conditions météorologiques. Les déchets verts sont broyés puis criblés. Ceux réceptionnés sur la plate-forme de réception et de broyage de Morsbach servent en partie de structurant à l'unité de méthanisation, Méthavalor.

Les **déchets verts** réceptionnés sur la plate-forme de Sarreguemines sont partiellement compostés sur site. En raison du manque de capacité de stockage et de l'arrêt de l'unité de méthanisation depuis novembre 2022, l'excédent est orienté vers des filières de valorisation externes, assurées par des prestataires tiers.



La baisse du ratio du bois s'explique par la mise en place de la Responsabilité élargie du producteur (REP) des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) à partir de mars 2025 pour 25 des 27 déchèteries du territoire. Le Bois réceptionné sur la plate-forme de Sainte-Fontaine est constitué principalement de palettes et de cagettes en bois.

7.2. RETOUR AU SOL

Le compost est un amendement organique permettant d'améliorer les propriétés physiques du sol. Il apporte également des éléments nutritifs à la plante.

Les déchets verts de la plate-forme de Sarreguemines, après avoir été composté, fournissent un compost conforme à la **norme NFU 44-051**, il peut donc être mis sur le marché.

Les quantités de compost issues de la plate-forme de compostage de Sarreguemines, et vendues sur le site de Sarreguemines, de Saint-Avold et de Faulquemont pour l'année 2025 s'élèvent à **2 538 tonnes** réparties comme suit :

- **1 012 tonnes pour les particuliers (40 %),**
- **1 228 tonnes pour les collectivités et communes* (48 %),**
- **298 tonnes pour les professionnels, agriculteurs et autres (12 %).**

Dans le cadre de l'opération de distribution gratuite du compost, approuvée par le Comité syndical du 16 décembre 2024, **1 228 tonnes de compost des collectivités / communes ont été mises gratuitement à disposition.*



Le tarif de vente du compost est de **20 € TTC par tonne** (délibération du Comité Syndical du 4 juillet 2023).

Les plates-formes d'enlèvement du compost de Sainte-Fontaine et de Sarreguemines sont accessibles toute l'année. Celle de Faulquemont est ouverte sur un temps réduit, lors d'opérations spéciales d'ouverture, au cours de l'année.



Concernant, l'unité de Morsbach, en 2025, **1 559 tonnes de compost ont été valorisées majoritairement en agriculture mais également dans le secteur des travaux publics.**



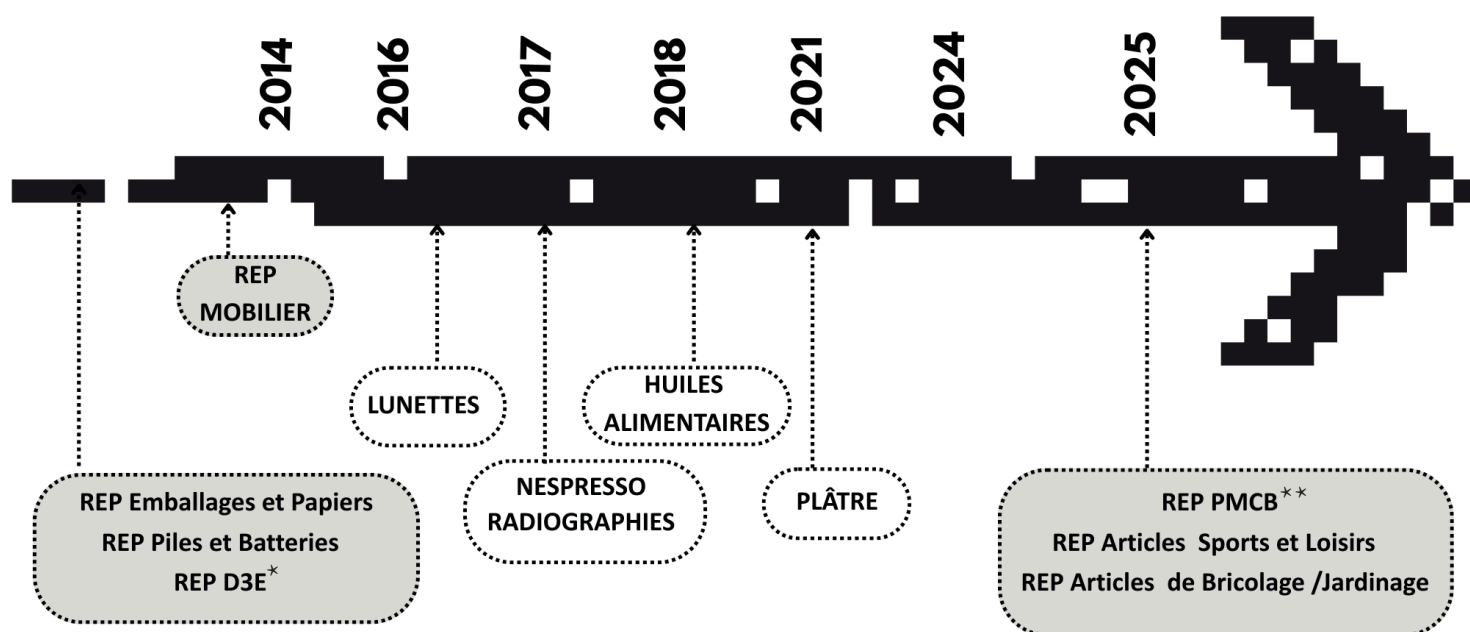
**LES REP
ET AUTRES FILIÈRES**



CHAPITRE 8

LES REP ET AUTRES FILIÈRES

Au fur et à mesure de la création de nouvelles REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) et de filières, le Sydeme délibère pour en prendre la compétence et autoriser le Président à signer les conventions avec les éco-organismes.



*D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** PMCB : Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

8.1. LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le principe de **Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)** signifie que les producteurs des équipements concernés sont responsables du traitement en fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Ce principe du "pollueur / payeur" a pour principaux objectifs d'inciter les producteurs à :

- intégrer les contraintes de recyclage dès la conception des produits,
- intégrer des matières secondaires (issues du recyclage) dans la fabrication de leurs équipements,
- réduire le poids moyen des équipements mis sur le marché,
- allonger la durée de vie des équipements.

Pour assurer le suivi des filières dans le cadre des REP, l'Etat donne des agréments à des structures, appelés éco-organismes, pour assurer le contrôle opérationnel, notamment pour le suivi des acteurs et la traçabilité des matériaux. Les REP sont financées par une écocontribution payée par le consommateur lors de l'achat de produits concernés par le périmètre des REP.

En 2025, le Sydeme a conventionné avec 7 éco-organismes. Au total, ce sont 57 294 tonnes qui sont concernées par une REP soit 33 % des tonnages traités par le Sydeme. Cela représente 158 kg/habitant de déchets encadrés par un dispositif gouvernemental de collecte et de traitement.

Tonnages							Evolution 2025/2024	
Eco-organismes	Flux	2023	2024	2025	Rang	Part %	Tonnes	%
Citéo	Recyclables	37 754,97	34 889,67	34 578,79	1	60,35%	-310,88	-0,89%
Ecosystem	DEEE	2 790,59	3 092,87	3 078,36	4	5,37%	-14,51	-0,47%
	Ampoules et néons	17,20	17,98	15,84	10	0,03%	-2,14	-11,91%
Refashion	Textiles	2 112,71	2 302,56	2 326,20	5	4,06%	23,64	1,03%
Corepile	Piles et petites batteries	31,24	32,83	24,96	9	0,04%	-7,87	-23,97%
DASTRI	DASRI	2,88	2,50	2,25	12	0,00%	-0,25	-9,99%
Ecomaison	Meubles	9 247,26	9 928,41	5 896,77	3	10,29%	-4 031,64	-40,61%
	Bois			9 630,48	2	16,81%	9 630,48	0,00%
	Plastiques			258,94	8	0,45%	258,94	0,00%
	ASL + ABJ			1,22	13	0,00%	1,22	0,00%
	Petits objets			3,50	11	0,01%	3,50	0,00%
Valobat	Plâtre			1 154,21	6	2,01%	1 154,21	0,00%
	Huisseries			322,25	7	0,56%	322,25	0,00%
TOTAL		42 709,59	40 338,41	57 293,77		100,00%	16 955,36	-5,55%

L'augmentation des tonnages dans le périmètre des REP a augmenté entre 2024 et 2025.

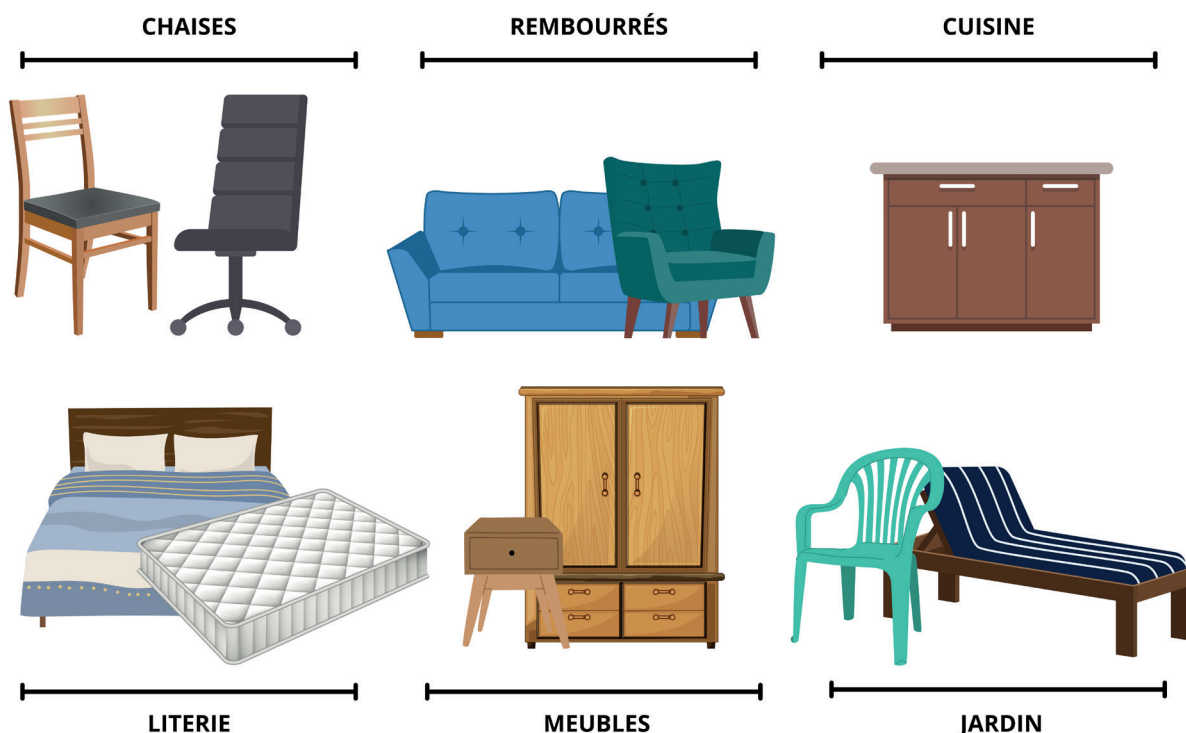
Cela s'explique par la mise en place de la REP des Produits et Matériaux issus de la Construction du Bâtiment :

- les déchets en bois soutenus par les REP ne sont contenus au mobilier en bois, ils s'étendent à partir de mars 2025 aux déchets de bois de la construction,
- la filière plâtre est désormais dans le giron de la REP PMCB.

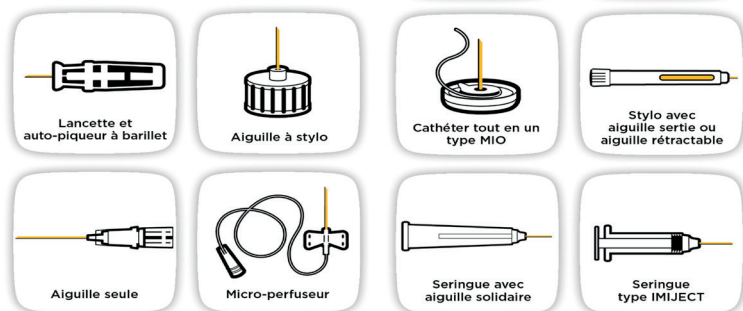
Les Recyclables (emballages, papiers, cartons, verre) représentent la grande majorité des tonnages collectés soumis à une REP (60 %).  Cf. Chapitre 5.

La filière Mobilier concerne tous les meubles ou parties de meubles quels que soient le type ou le matériau. Cette filière permet d'offrir une deuxième vie aux déchets d'ameublement en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie. Collectés en benne 30 m³ en déchèterie, ils sont ensuite triés par matériaux pour être dirigés vers les filières de valorisation adaptées. A partir de mars 2025, le bois mobilier a été trié avec le bois de la filière PMCB.

5 897 tonnes de mobilier valorisé



LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)



Le **dispositif de collecte des DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) mis en place dans les 27 déchèteries du territoire du Sydeme concerne **uniquement les déchets produits par les particuliers en auto-traitement**.

Les professionnels de santé, quant à eux, ont l'obligation de disposer d'un contrat spécifique pour le traitement de leurs déchets. Les tonnages de DASRI collectés en déchèterie sont en baisse depuis 2022.

Parallèlement, la réglementation impose désormais à toutes les pharmacies d'assurer un rôle de point de collecte pour ces déchets. Les DASRI doivent obligatoirement être déposés dans des boîtes homologuées. Une fois collectées, ces boîtes sont systématiquement orientées vers l'incinération.



2 250 kg
91 collectes en déchèteries



VÊTEMENTS



LINGE DE MAISON



CHAUSSURES MAROQUINERIE

2 326 tonnes collectées

TLC est l'acronyme pour «Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures» rovenant des ménages.

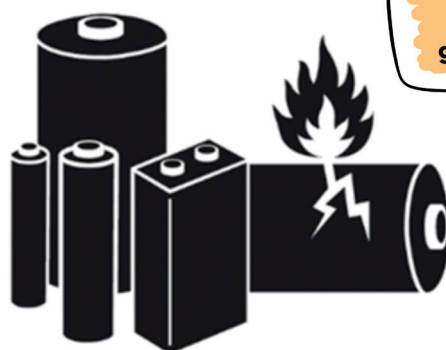
Les vêtements, chaussures et autres textiles sont collectés via les 531 bornes de collecte réparties sur l'ensemble du territoire du Sydeme.

Les TLC sont envoyés vers des filières de réemploi (friperie, exportation pays pauvres, tissu d'essuyage) où ils sont transformés en de nouveaux matériaux (isolant).

Les piles et petites batteries sont collectées en déchèterie, dans des fûts métalliques. Les 27 déchèteries du syndicat sont points de collecte, elles renforcent le maillage de collecte dans les points de vente.

Les piles et batteries usagées sont collectées puis regroupées sur un centre agréé. Un tri est ensuite effectué pour séparer chaque catégorie qui nécessite un traitement spécifique.

Après traitement, des métaux tels le fer, le zinc, le nickel sont récupérés ils sont utilisés pour fabriquer des objets de la vie courante.



25 tonnes
67 g/habitant

Un DEEE est un appareil de notre vie quotidienne qui fonctionne avec un courant électrique ou électromagnétique, muni en général d'une prise ou d'un espace d'insertion de piles. Quatre types de DEEE sont distingués : les écrans, les petits appareils en mélange (PAM), les gros électroménagers froid (GEMF) et les gros électroménagers hors froid (GEMHF).

PETITS APPAREILS EN MÉLANGE

7 671 unités

1 335 t



GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID

12 856 unités

584 t



D3E

3 078 t

8,5 kg/hab

GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID

16 617 unités

800 t



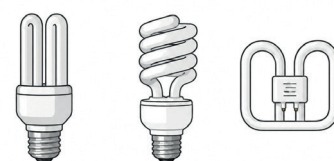
ÉCRANS

2 410 unités

359 t



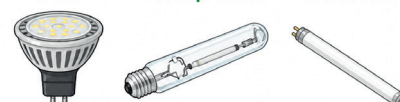
Lampes fluo-compactes



Lampes à LED

Lampe sodium haute pression

Tube fluorescent



Les lampes et les néons sont collectés sur les 27 déchèteries du territoire.

Ces déchets doivent être dépollués avant d'être recyclés. Leur taux de recyclage est de 90% en poids.

16

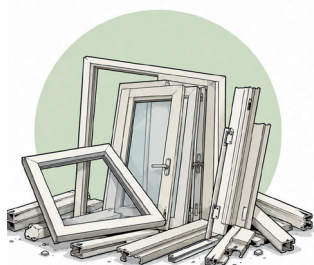
tonnes de lampes/néons

Les huisseries sont collectées sur les déchèteries du territoire. Ces déchets sont triés afin de séparer les différents matériaux (bois, aluminium, PVC, verre, acier) avant d'être recyclés.

Une grande partie des matériaux issus des huisseries peut être valorisée et réintroduite dans la fabrication de nouveaux produits.

322

tonnes d'huisseries



Huisseries

8.2. AUTRES FILIÈRES

A côté des déchets pris en compte par les REP, les résiduels et la biomasse, le Sydeme déploie d'autres filières : plâtre, capsules Nespresso, huiles alimentaires.

En 2025, ces filières représentent **1 166 tonnes**, soit moins d'1 % des tonnages traités par le Sydeme.

La filière **plâtre** a été mise en place en décembre 2021. En 2025, elle a été déployée par le Sydeme pour 9 des 10 intercommunalités et 25 des 27 déchèteries. En mars 2025, cette filière est intégrée à la REP PMCB :

1 154 tonnes ont été valorisés en 2025. Le plâtre simple et complexe sont collectés dans des bennes ou des bornes. **Le plâtre est valorisé par Ritleng Revalorisations à Rohr (67).**



**Déchets
de plâtre**



Les huiles alimentaires usagées (HAU) sont collectées en déchèteries :

29 120 litres ont été valorisées en 2025 par l'entreprise d'insertion Valo à Florange (57) en lubrifiant pour tronçonneuse et/ou biocarburant.

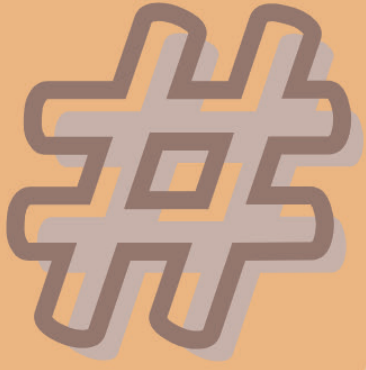
Les capsules **NESPRESSO** sont également collectées en déchèterie :

12 tonnes en 2025.

Après leur collecte, les capsules de café faites à partir d'aluminium prennent la direction de centres de recyclage avec un unique objectif : valoriser le marc de café (compostage, méthanisation) et l'aluminium (recyclage en de nouveaux objets : canettes, vélos).



Nespresso a mis fin à cette filière de recyclage fin 2025. La collecte des capsules en déchèterie a donc été arrêtée au 31 décembre 2025.



**LE BILAN
DES TONNAGES
ET LES EXUTOIRES**



CHAPITRE 9

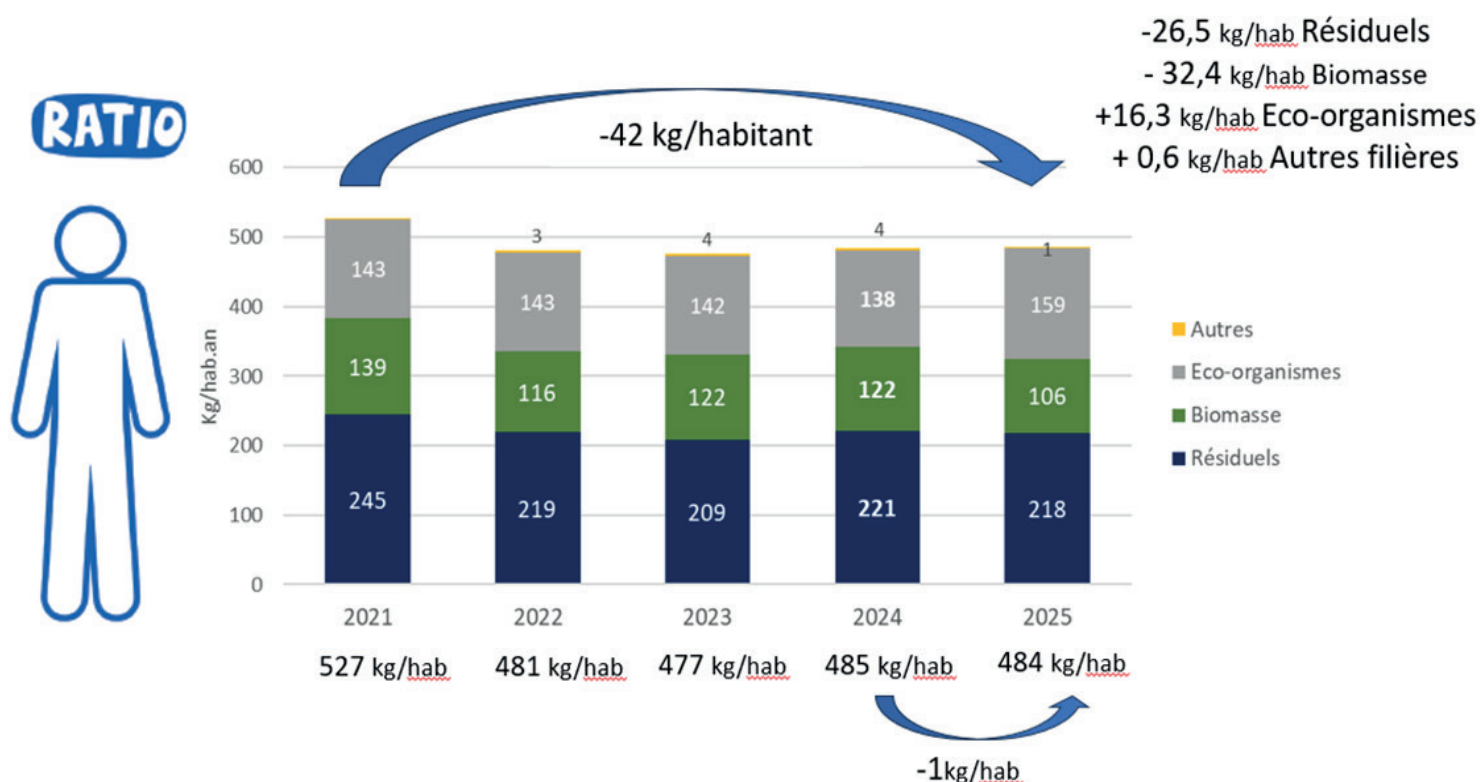
LE BILAN DES TONNAGES ET LES EXUTOIRES

En 2025, le Sydeme a traité 175 023 tonnes de déchets. Une hausse de 1 698 tonnes de déchets traités entre 2024 et 2025, soit une augmentation de 0,96 %.

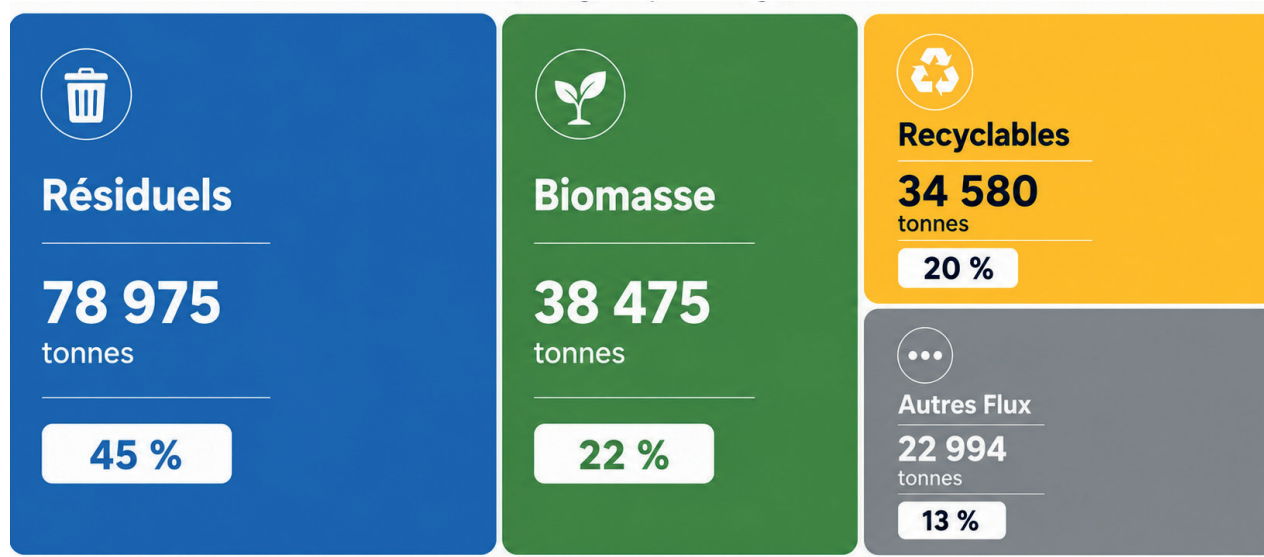
Catégorie de déchets	2024	2025	Variation 2024/2025	
			Tonnes	%
Résiduels	80 557,82	78 974,67	-1 583,15	-1,97%
Biomasse	44 295,91	38 475,32	-5 820,59	-13,14%
Eco-organismes	50 266,82	57 293,77	7 026,95	13,98%
Autres	1 600,36	278,81	-1 321,55	-82,58%
Total	176 720,91	175 022,57	-1 698,34	-0,96%

Les variations de tonnages entre les catégories de déchets s'expliquent par la mise en place de la REP des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, notamment avec le transfert des tonnages des filières Bois, Plâtre et Huisserie vers la catégorie Eco-organismes.

Le Sydeme a traité 484,12 kg de déchets par habitant en 2025, une production table par rapport à 2024.



Les Résiduels demeurent le flux principal traités par le syndicat (45 %). La Biomasse arrive à la seconde place (22 %), suivie des Recyclables (20 %).

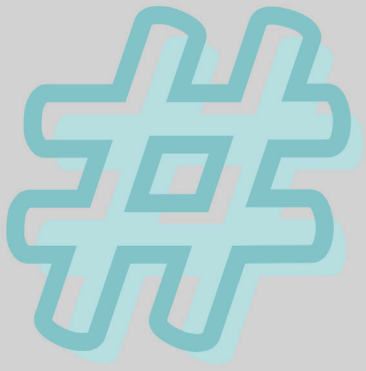


Le détail de chaque catégorie de déchets et les explications des évolutions figurent dans les chapitres dédiés de ce rapport annuel. Les recyclables sont compris dans la catégorie « éco-organismes ».

					Evolution n-1	
	Catégorie	Type de flux	2024	2025	Tonnages	%
Multiflux	Multiflux	Multiflux	59 964	56 644	-3320	-5,54%
Eco-organismes	Recyclables	Verre	11 325	10 949	-376	-3,32%
Eco-organismes	Recyclables	Papier/fibreux	5 859	5 621	-238	-4,07%
Eco-organismes	Recyclables	Carton	3 804	3 866	63	1,65%
Eco-organismes	Recyclables	Multimatériaux/emballages	12 364	14 143	1780	14,40%
Eco-organismes	Recyclables	Sac orange	1 538	0	-1538	-100,00%
Résiduels	Résiduels	Résiduels (sac bleu)	48 223	44 336	-3887	-8,06%
Résiduels	Résiduels	OMR + assimilés	9 113	9 200	87	0,95%
Résiduels	Résiduels	Tout-venant	23 223	25 439	2217	9,55%
Biomasse	Biomasse	Biodéchets ménagers (sac vert)	10 203	12 313	2109	20,67%
Biomasse	Biomasse	Biodéchets non ménagers	1 953	1 853	-101	-5,16%
Biomasse	Biomasse	Déchets verts	22 897	20 021	-2876	-12,56%
Biomasse	Biomasse	Bois (hors REP)	9 242	4 289	-4953	-53,60%
		Sous-total	159 743	152 029	-7 715	-4,83%
Eco-organismes	Autres	Bois		9 630	9630	0,00%
Eco-organismes	Autres	Meubles	9 928	5 897	-4032	-40,61%
Eco-organismes	Autres	DEEE	3 093	3 078	-15	-0,47%
Eco-organismes	Autres	Textiles	2 303	2 326	24	1,03%
Eco-organismes	Autres	Piles et petites batteries	33	25	-8	-23,97%
Eco-organismes	Autres	Ampoules et néons	18	16	-2	-11,91%
Eco-organismes	Autres	Dasri	2	2	0	-9,99%
Eco-organismes	Autres	Huissieries		322	322	0,00%
Eco-organismes	Autres	Plastiques		259	259	0,00%
Eco-organismes	Autres	ASL + ABJ		1	1	0,00%
Eco-organismes	Autres	Petits objets		4	4	0,00%
Eco-organismes	Autres	Plâtre		1 154	1154	0,00%
Autres	Autres	Plâtre	1 565	238	-1327	-84,80%
Autres	Autres	Huiles alimentaires	29	29	0	-0,99%
Autres	Autres	Capsules Nespresso	6	12	6	89,19%
		Sous-total	16 978	22 994	6 016	35,44%
		Ensemble	176 721	175 023	-1 698	-0,96%

L'ensemble des informations sur les exutoires de traitement des flux pour lesquels le Sydeme est compétent sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Flux	Eco-organisme / Prestataire(s)	Exutoire(s)
Résiduels	Sacs bleus	Ensorgungsverband Saar (EVS)	Velsen / Allemagne
	OMR	Energy from Waste (EEW)	Neunkirchen / Allemagne
	Tout-venant	Suez / Haganis	Metz (57)
Recyclables	Emballages	Citralval	Chavelot (88)
	Multimatériaux		
	Papiers / Fibreux		
	Carton	Citralval	France / Allemagne
	Verre	OI Manufacturing	St Menge (88)
Biomasse	Déchets verts	Sydeme	Morsbach / Sarreguemines
	Biodéchets ménagers	Sydeme / Méthavalor	Morsbach
	Biodéchets non ménagers	Sydeme / Méthavalor	Morsbach
	Bois	Sydeme / OKO - KRONOSPAN	Ste Fontaine / France, Luxembourg
Flux déchèteries	DASRI	DASTRI / Déchets médicaux	France / Incinération
	Piles / Batteries	Corepile / Grandidier	France / Allemagne / Espagne
	DEEE	Ecosystem / Valor'Emm et Envie Lorraine	France
	Mobilier	Ecomaison / Citralval Betting	France
	Ampoules / Néons	Ecosystem	France
	Plâtre	Citralval / Ritleng Valorisations	Rohr (67)
	Huiles alimentaires	Valo'Pres	Florange (57)
Autres	Textiles	Refashion / Tri d'Union, GGD, Colthalb	Europe / Asie / Afrique
	Radiographie	Lion's Club Bouzonville	Recycl'M (13)
	Capsules Nespresso	NESPRESSO / Suez	France
	Lunettes	Lion's Club Saint-Avold	Tiers Monde / Amérique du Sud



10

LES
COMPÉTENCES
OPTIONNELLES



CHAPITRE 10

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

En complément de ses compétences transférées, le syndicat propose également à ses adhérents des prestations complémentaires dites « optionnelles ». Elles sont exercées par le Sydeme, à la demande des intercommunalités et en fonction des moyens matériels dont dispose le syndicat.

Parmi les prestations optionnelles figurent :

- La collecte des biodéchets des professionnels,
- La collecte des emballages en verre,
- La collecte des papiers/cartonnettes.

10.1. COLLECTE DES BIODÉCHETS DES PROFESSIONNELS

10.1.1. Organisation et équipement

Le Sydeme a mis en place ce service pour le compte de ses adhérents en 2009 afin de proposer un dispositif de collecte des biodéchets adapté aux professionnels pour lequel l'utilisation de sacs verts s'avère contraignante.

Ces entités, appelées point de collecte, concernent :

- **Les entreprises de restauration** : restaurants, cantines, traiteurs, boulangeries, etc.
- **Les commerces** : supermarchés, épicerie, fleuristes, etc.
- **Les établissements de santé** : hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, cabinets médicaux, etc.
- **Les établissements scolaires et universitaires** : écoles, collèges, lycées, universités, etc.
- **Les entreprises agroalimentaires** : usines de transformation, abattoirs, etc.
- **Les administrations.**

Les professionnels bénéficiant de ce service sont collectés en porte-à-porte. Ils disposent de bacs de collecte dédiés (120 L ou 240 L) destinés à recevoir uniquement des biodéchets, conformément aux consignes de tri suivantes :

Consignes de tri du bac biodéchets



Les préparations de repas

Epluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, petits déchets verts.



Les restes de repas

Marc de café, sachets de thé, trognons de pomme, pain, restes de viande, de poissons et denrées périmées (sans emballage).

Et aussi...



Les papiers souillés

Nappes et serviettes en papier, essuie-tout, assiettes en carton, cartonnettes souillées, galettes cartonnées, emballages en papier (pain, viennoiseries), emballages cartonnés de pâtisserie et petites cartonnettes, sacs en papier souillés, draps d'examen.



En 2025, le Sydeme a fait l'acquisition de 484 bacs de 240 litres à 3 roues afin d'améliorer les conditions de travail (ergonomie) des agents du service biodéchets. La dotation de ces bacs 240 L s'est effectuée par la substitution de 2 bacs de 120 L.

Les biodéchets sont déposés en vrac dans le bac, une housse biodégradable y est déposée afin d'assurer la propreté du contenant.

Les tonnages collectés sont acheminés à Morsbach jusqu'à l'unité de valorisation biologique, Méthavalor, par des camions de collecte spécifique.

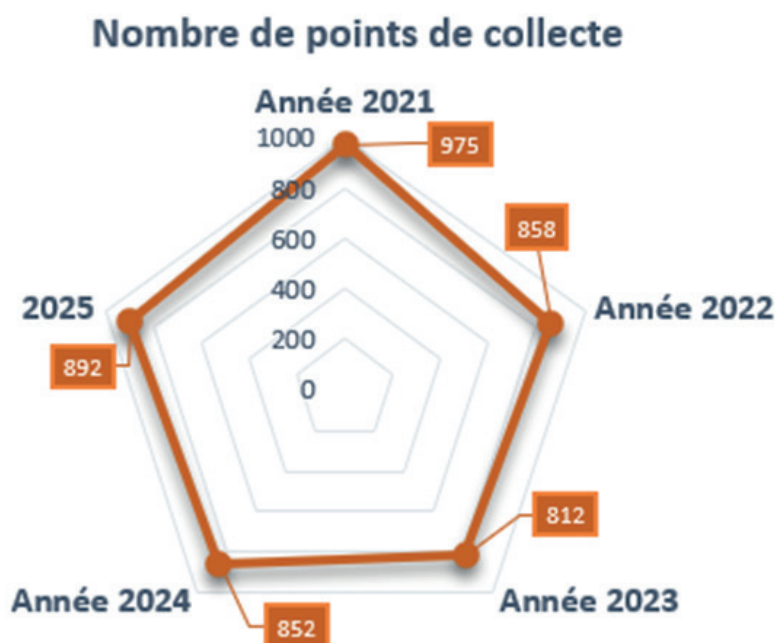
Les véhicules acquis en 2021 sont désormais vétustes ou hors d'usage. Des investissements pluriannuels sont au programme pour renouveler la flotte afin de disposer de camions adaptés : cuve étanche, une station de rinçage des bacs biodéchets et une cabine rabaissée.

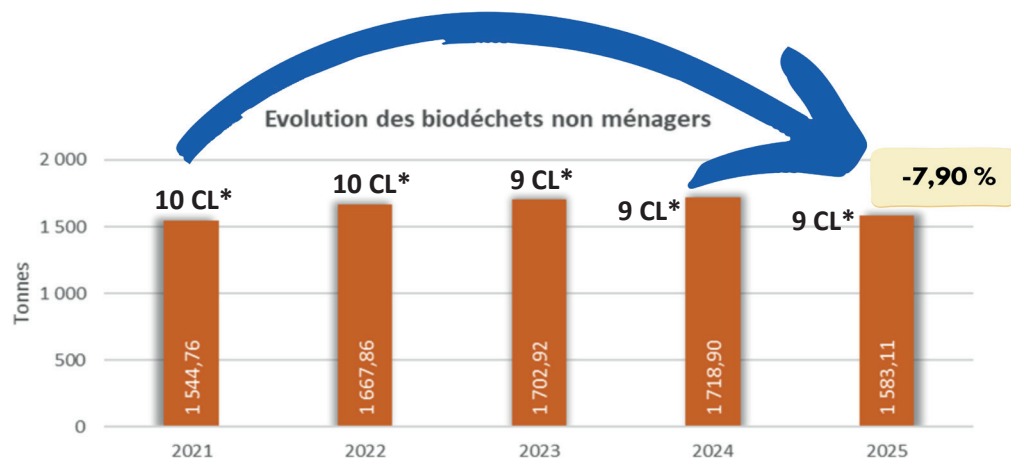


10.1.2. Indicateurs

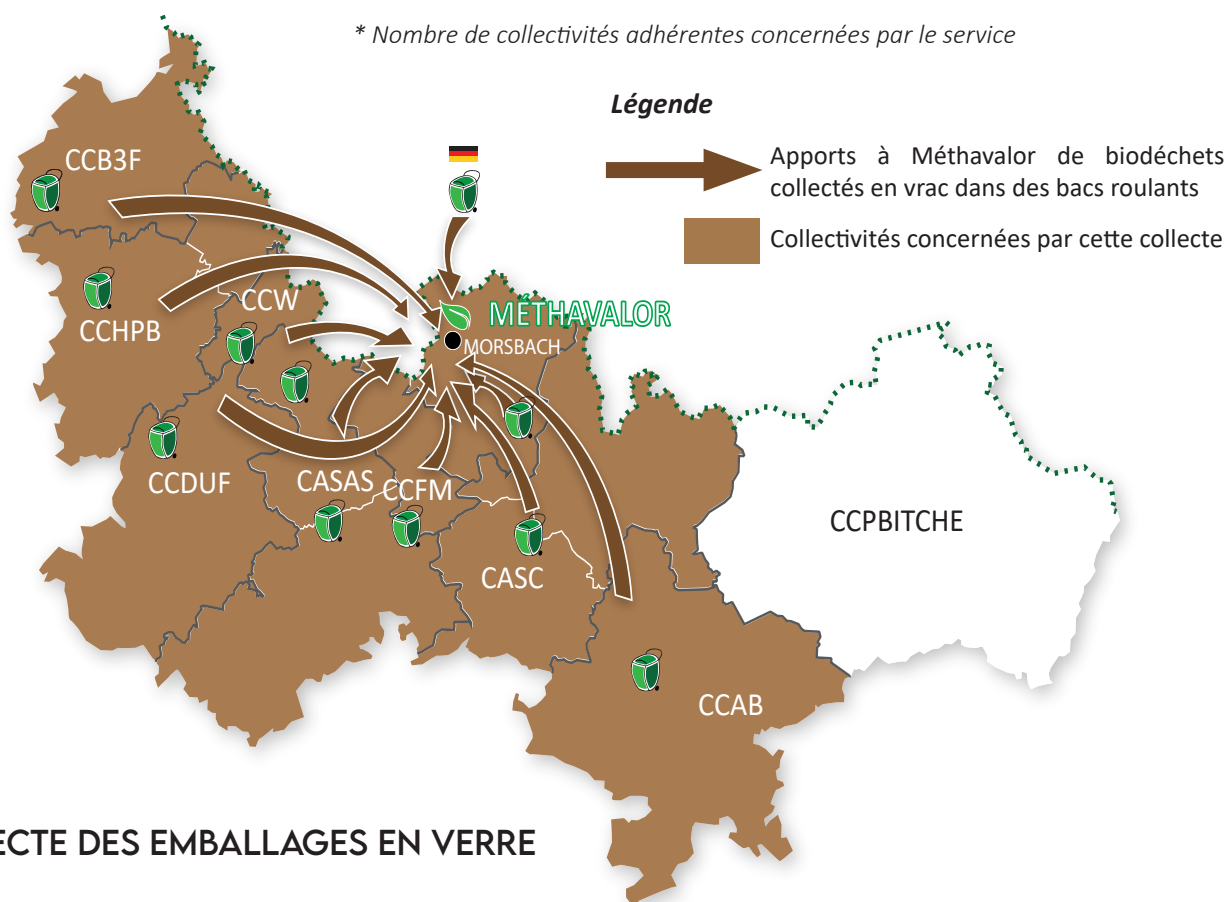
Lors du lancement de ce service en 2009, 2 collectivités adhérentes avaient opté pour cette prestation optionnelle. L'adhésion a évolué de façon croissante jusqu'en 2017, avec un taux de couverture de 100 %, taux qui a stagné jusqu'à fin 2021 pour atteindre 90 % en 2025 (9 collectivités sur 10).

En 2025, **892 points de collecte** sont recensés pour un total de **1 853 tonnes de biodéchets**.





* Nombre de collectivités adhérentes concernées par le service

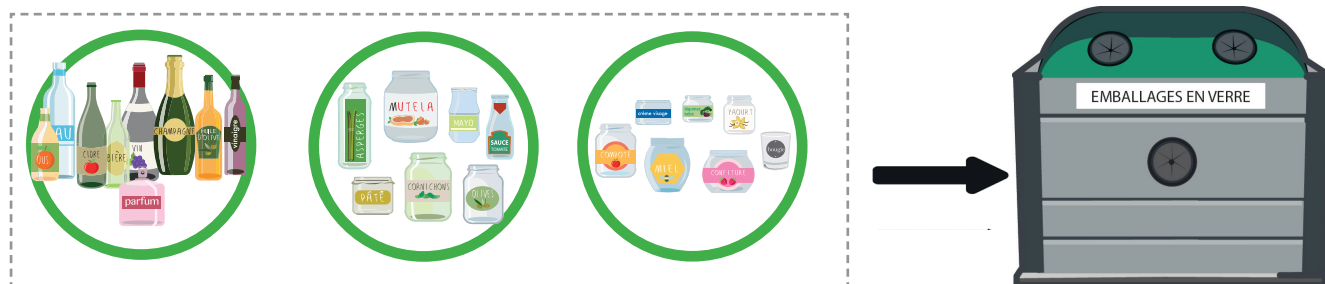


10.2. COLLECTE DES EMBALLAGES EN VERRE

10.1.1. Organisation et équipement

Le Sydeme a lancé ce service en 2015, cette collecte s'effectue par l'intermédiaire des points de tri de proximité depuis des bornes d'apport volontaire.

Consignes de tri des emballages en verre



Bouteilles, flacons et pots en verre

La prestation s'effectue à l'aide d'une semi-remorque équipée d'une pompe hydraulique spécifique à la conduite d'une grue auxiliaire avec un système de préhension permettant la saisie, le levage et le vidage des bornes.

Le budget 2024 prévoyait le renouvellement de 3 tracteurs grue au gaz avec cabine rabaisée, la livraison a été réalisée fin mars 2025.



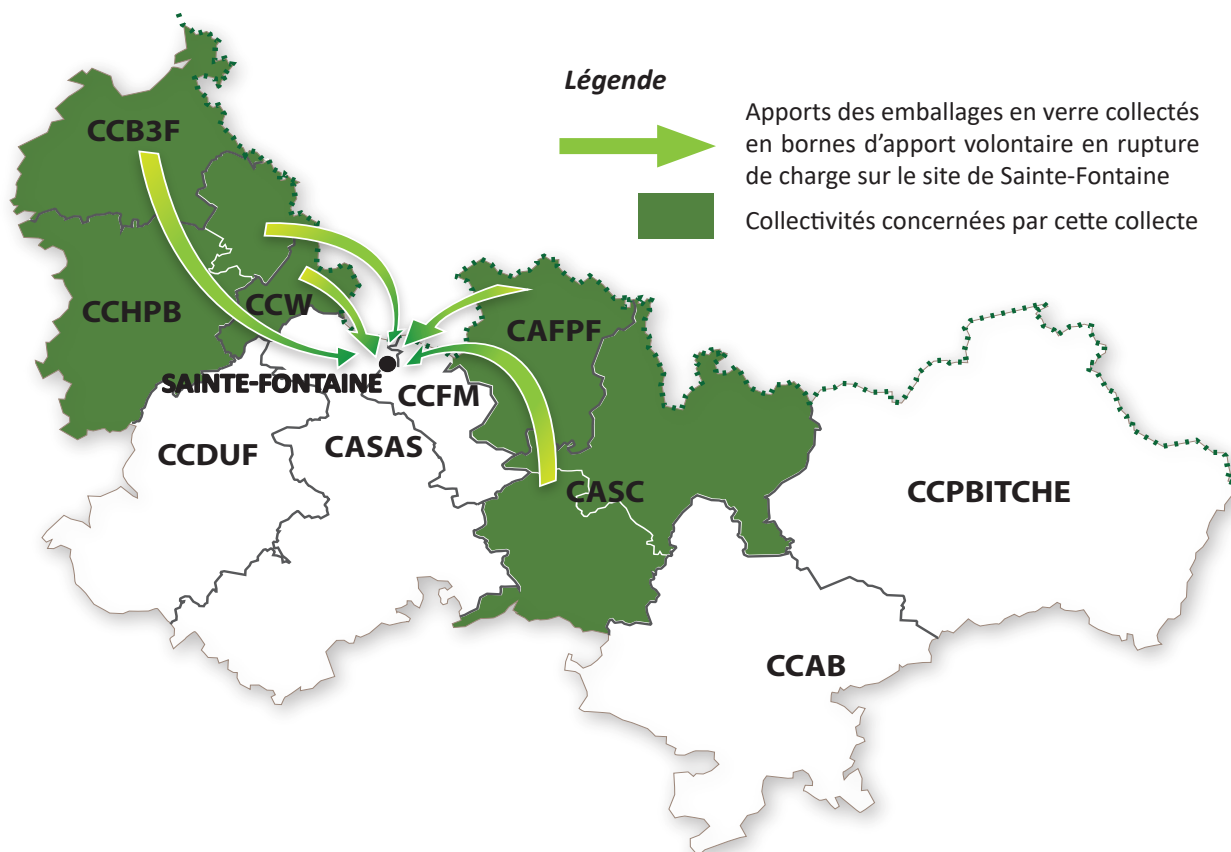
58 000 km
parcourus
pour
cette collecte

Les tonnages collectés sont acheminés en semi-remorque jusqu'à la plate-forme extérieure de réception sur le site de Sainte-Fontaine à Saint-Avold. Ils sont ensuite rechargés puis transportés jusqu'à l'exutoire final, à Saint-Menge dans les Vosges, par un transporteur mandaté par le repreneur.

10.2.2. Indicateurs

En 2025, tout comme 2024 le taux de couverture de la collecte du verre représente 50 % du territoire (5 des 10 collectivités : 194 826 habitants), soit 13 806 levées pour 5 731 tonnes évacuées, réparties sur les 706 bornes.

Le service reste stable : le nombre d'adhérents faisant appel à cette prestation reste identique depuis 2022. Une légère diminution des tonnages est constatée, elle est notamment liée à la baisse de la population entre 2024 et 2025.



Évolution des tonnages d'emballages en verre collectés en bornes



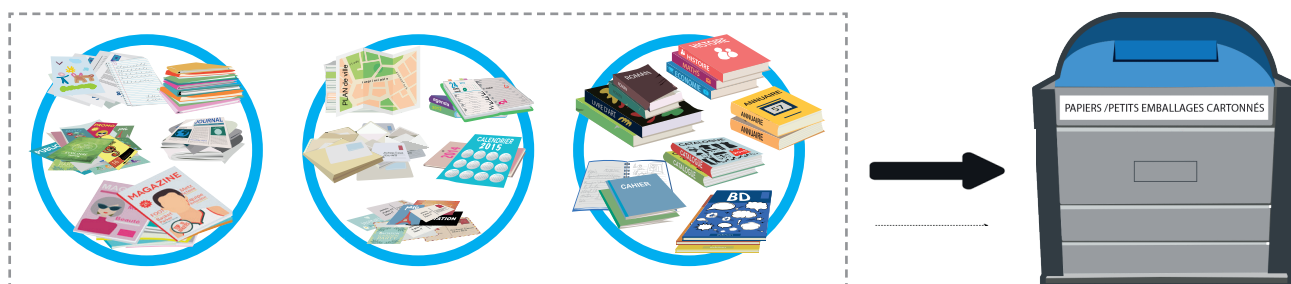
* Nombre de collectivités adhérentes concernées par le service

10.3. COLLECTE DES PAPIERS/CARTONNETTES

10.3.1. Organisation et équipement

Le Sydeme propose ce service depuis 2016, comme pour les emballages en verre, cette collecte depuis des bornes.

Consignes de tri des papiers et cartonnettes



Papiers, livres et petits emballages cartonnés

Des équipements similaires à la collecte des emballages en verre sont utilisés pour les papiers et cartonnettes.

Le renouvellement de la flotte des tracteurs BIOGNV avec une capacité de stockage de biométhane plus importante, permet désormais d'assurer le transport par les chauffeurs du syndicat.

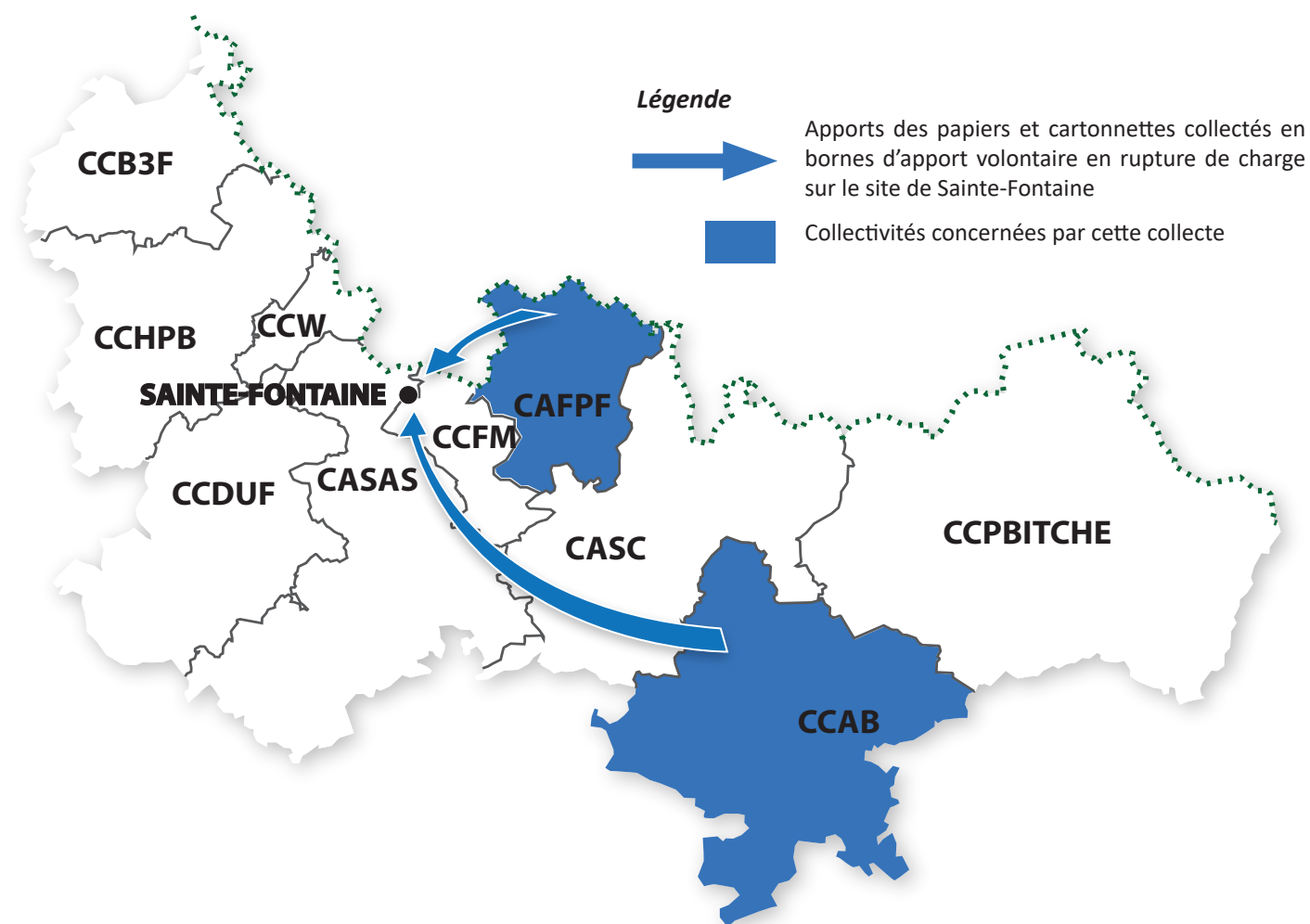
Les collectes de papiers et cartonnettes sont acheminées vers le site de Sainte-Fontaine où elles sont déchargées à l'abri, dans le hall de réception dans l'ancien bâtiment du centre de tri des recyclables.

Les fibreux sont rechargés puis transportés par le Sydeme jusqu'au centre de tri des recyclables de Chavelot dans les Vosges pour y être triés.

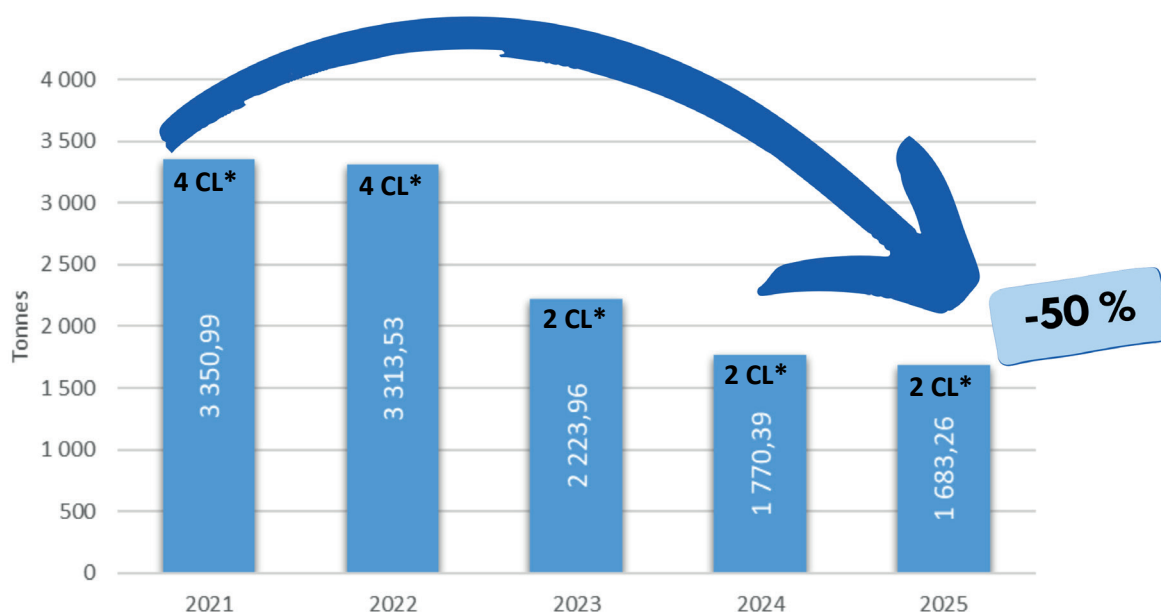
10.3.2. Indicateurs

Plus que 2 collectivités font appel au Sydeme pour le ramassage des papiers/cartonnettes, soit 20 % du territoire desservi (100 717 habitants), soit 15 720 levées pour 1 683 t évacuées, réparties sur les 371 bornes.

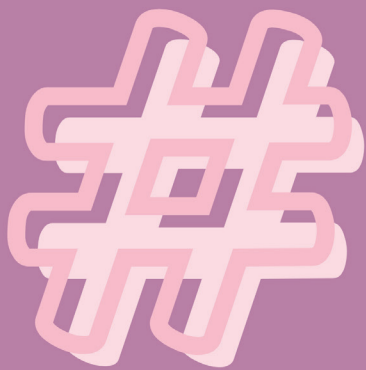
Comme pour le verre, le service reste stable. La variable est la diminution de population.



Évolution des tonnages fibreux collectés en points de proximité



* Nombre de collectivités adhérentes concernées par le service



LES
RESSOURCES
HUMAINES



CHAPITRE 11

LES RESSOURCES HUMAINES

11.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS

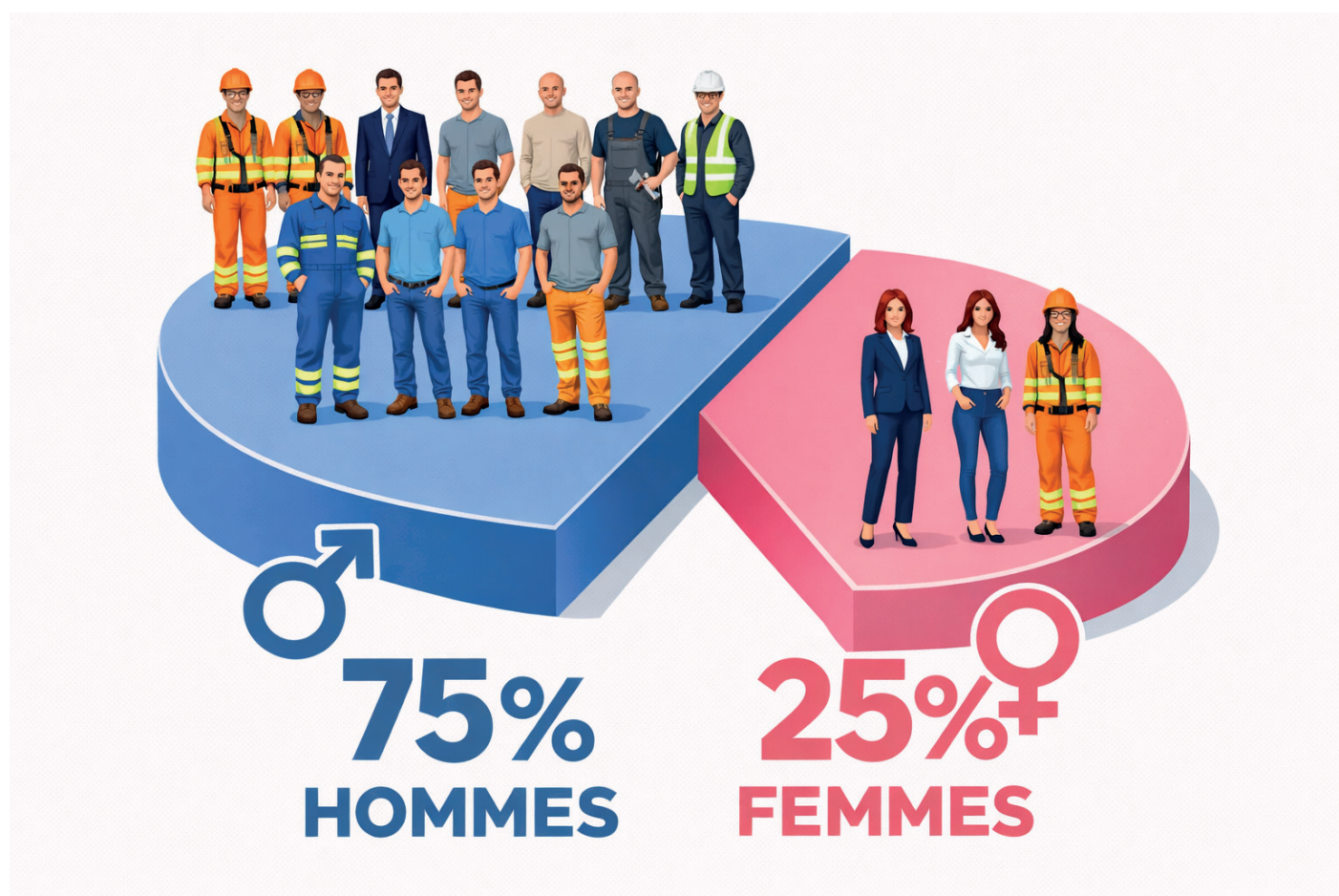
Au 31 décembre 2025, le SYDEME comptait **141 agents** répartis entre le siège et les différents sites du Sydeme.

Le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT pilote 5 pôles :



11.2. RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

La répartition hommes/femmes reste toujours en faveur d'une masculinisation des métiers.



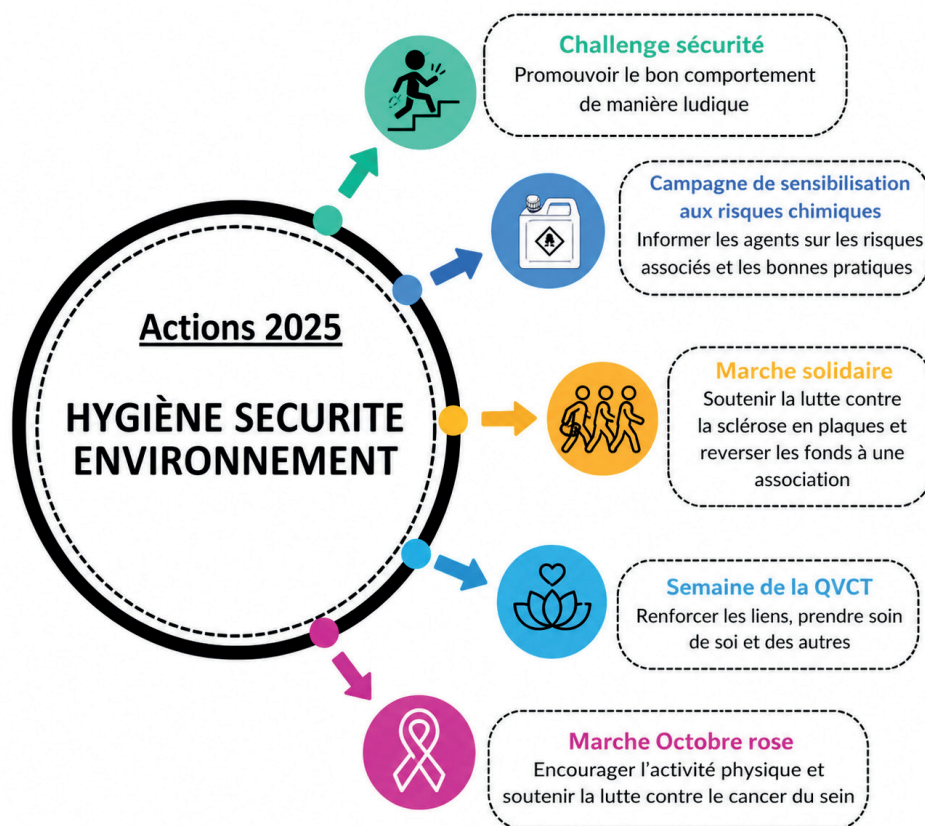
La méthanisation, les centres de transfert et de tri sont occupés exclusivement par des hommes. Certains métiers, autrefois exclusivement masculins se sont féminisés, ainsi **2 postes de chauffeurs et 1 poste de conducteur d'engins** sont occupés par des femmes.

Les femmes restent majoritaires dans les métiers administratifs : **21 femmes contre 7 hommes**.

Statut	 Femmes	 Hommes	Total
Contractuel de droit privé	26	86	112
Contractuel de droit public	4	7	11
Fonctionnaire titulaire	6	8	14
Apprenti	0	4	4
TOTAL	36	105	141

11.3. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La sécurité des agents reste une priorité absolue pour le Sydeme. Le service Hygiène Sécurité Qualité Environnement a réalisé des actions de prévention tout au long de l'année :



Campagne de sensibilisation aux risques chimiques

Objectifs : informer et sensibiliser les agents aux risques liés à l'utilisation des produits chimiques, ainsi qu'aux bonnes pratiques à adopter pour prévenir les accidents.

Actions déployées :

Durant le mois de mars, une action de communication a été menée via l'intranet MySydem' du Sydeme. Chaque semaine, une affiche thématique a été diffusée afin d'aborder progressivement les principaux aspects des risques chimiques :

- **Semaine 1 :** Présentation des 9 pictogrammes de danger associés aux produits chimiques
- **Semaine 2 :** Bonnes pratiques de manipulation et utilisation des équipements de protection individuelle (EPI)
- **Semaine 3 :** Risques liés aux mélanges et incompatibilités des produits
- **Semaine 4 :** Règles d'étiquetage et de stockage des substances chimiques

En clôture de cette campagne, un quiz de sensibilisation aux risques chimiques a été proposé aux agents via MySydem', afin de consolider les connaissances acquises.

Challenge sécurité

Objectifs : promouvoir l'adoption de comportements sûrs au travail et à sensibiliser les agents aux risques professionnels de manière ludique. L'utilisation de jeux vidéo dans un univers rétro a permis d'aborder les thématiques de sécurité sous un angle engageant.

Actions déployées :

Une borne d'arcade Bygame a été déployée sur les différents sites du Sydeme. Elle proposait plusieurs mini-jeux axés sur des thématiques clés de la prévention des risques :

- Les déplacements
- La manutention
- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- La consignation



Afin de renforcer la participation, un lot d'une valeur de 50 € a été attribué au participant ayant obtenu le meilleur score.



Semaine de la QVCT

Objectifs de la journée :

Cette semaine avait pour objectif de renforcer les liens entre les agents, de favoriser le bien-être au travail et d'encourager la prise en compte de soi et des autres dans l'environnement professionnel.

Action mise en oeuvre :

Une randonnée conviviale d'environ 7 km a été organisée entre collègues. Cette action visait à encourager la pratique d'une activité physique légère, à lutter contre la sédentarité et à favoriser le bien-être général des agents.

Une communication dédiée a été diffusée via l'intranet MySydem' et un affichage sur les sites afin d'informer et mobiliser les agents autour de ces actions.

Marche Octobre rose

Objectifs de l'action :

Cette action visait à encourager la pratique d'une activité physique tout en sensibilisant les agents à la lutte contre le cancer du sein.

Action mise en oeuvre :

Une marche a été organisée dans le cadre d'Octobre Rose, ouverte aux agents ainsi qu'à leurs familles, afin de favoriser la participation et l'engagement collectif.

Un partenariat a été établi avec une association locale « DesSeinspourlavie », qui est intervenue lors d'un atelier de sensibilisation. Les fonds collectés lors de l'inscription ont été intégralement reversés à cette association. Cette initiative, porteuse de sens pour les agents, s'inscrit dans une démarche solidaire que le Sydeme souhaite pérenniser et renouveler chaque année.



Marche solidaire

Objectif : encourager la pratique d'une activité physique tout en s'inscrivant dans une démarche solidaire, en mobilisant les agents autour d'une cause commune.

Actions mise en oeuvre :

Une marche solidaire a été organisée afin de soutenir la lutte contre la sclérose en plaques, avec un reversement des fonds collectés à une association engagée dans ce domaine. Cet événement était ouvert à l'ensemble des agents ainsi qu'à leurs familles, favorisant à la fois la participation, la cohésion et l'engagement collectif.



12

LA
COMMUNICATION



CHAPITRE 12

LA COMMUNICATION

En 2025, le Sydeme a poursuivi et diversifié ses actions de communication afin de sensibiliser tous les publics aux enjeux de la prévention, du tri et de la valorisation des déchets. Animations pédagogiques, temps forts thématiques et nouveaux outils ont jalonné l'année. Retour sur les initiatives marquantes menées au service de la transition environnementale.

12.1. MERCREDIS ÉCO-ÉDUCATIFS

Quatre rendez-vous ont été proposés au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement autour d'animations ludiques et pédagogiques avec la participation de familles ainsi qu'un public issu de structures communales de jeunesse.



12 MARS

Atelier scientifique dans la serre pédagogique autour d'expériences de filtration menées sur le compost et différentes terres.



Maquette pédagogique du cribleur de la plate-forme de déchets verts, illustrant la séparation en différentes fractions.



28 MAI

Atelier spécial **Extension des consignes de tri** avec jeu au sol autour de la maison, puis création d'une maquette récup d'une pièce ou d'une maison.



15 OCTOBRE



Journée consacrée à la **Seconde main des textiles** avec création de looks et atelier créatif de peinture sur tee-shirts.



Avec la participation de la Friperie Tri d'Union.



26 NOVEMBRE

Dans le cadre de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets**, un mercredi éco-éducatif a été proposé le **22 novembre** au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement pour sensibiliser le grand public au **tri, à la réparation et au recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)**. Plusieurs animations pédagogiques ont rythmé cette journée.

Atelier scientifique, « À la recherche des composants cachés » dont l'objectif est d'identifier les matériaux qui peuvent être valorisés.



Le jeu de la Réparation aborde les bénéfices du Bonus Réparation.



Un jeu de buzzer, « Game of tri », met au défi les équipes de participants de répondre à des questions sur la thématique : bons gestes, recyclage...



sydème **Valor'Eam** **ecosystem**
recycler c'est protéger

MERCREDI ÉCO-ÉDUCATIF

26 NOVEMBRE 2025
de 14h à 16h30

SPÉCIAL TRI & RECYCLAGE DES D3E*
* Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques

AU PROGRAMME

- Atelier scientifique : "À la recherche des composants cachés"
- Animation sur la réparation des D3E
- Le Buzz Elektronik'Show

CENTRE TRANSFRONTALIER D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
Inscription gratuite au 03 87 00 01 01
1 rue Jacques Callot
57600 Morsbach

sydème TRI SHOW

f i y t u



12.2. PROJET PÉDAGOGIQUE 2024/2025



154
participants

Le **concours pédagogique 2024/2025** avait pour objectif de sensibiliser les élèves au **tri**, au **recyclage**, à la **réutilisation** et à la **réparation des TLC** (Textiles, Linge de Maison, Chaussures). Au total, 7 établissements de Moselle-Est - écoles primaires et collèges - y ont participé, **soit 8 classes représentant 154 élèves**. Les classes de cycles 2 et 3 étaient invitées à réaliser soit **une chanson et un clip vidéo**, soit **une saynète** soit **une collecte**.



La **Cérémonie de la remise des prix du concours**, présidée par Roland Roth, s'est déroulée au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement le **4 juin 2025** en présence des enseignants référents et de l'Éducation Nationale.

9 classes lauréates ont été récompensées par une contribution financière, symbolisée par des chèques remis aux élèves à l'occasion de cet événement.



Catégorie «COLLECTE SOLIDAIRE »

3 classes ont été primées en récupérant **1 163 kg de textiles, linge de maison et chaussures**, les établissements ont été collectés grâce à la contribution de **Tri d'Union**.

- École Primaire de DALEM : 1^{er} lauréat
- Collège la Carrière de SAINT-AVOLD : 1^{er} lauréat ex-aequo
- Ensemble scolaire Antoine Gapp de BOUZONVILLE : 2^e lauréat



École Primaire de Dalem



Collège La Carrière de Saint-Avold



Ensemble Scolaire Gapp de Bouzonville

Catégorie «CHANSON ET CLIP VIDEO»

- Collège Louis Pasteur de FAULQUEMONT : 1^{er} lauréat
- Ecole Saint-Exupéry de DIEBLING (CAFPF) : 2^e lauréat
- École Primaire de DALEM : 3^e lauréat

Catégorie «SAYNÈTE»

- École Paul Verlaine de BÉNING-LÈS-ST-AVOLD : 1^{er} lauréat
- Accueil Cap Aventure FOLKLING : 2^e lauréat



Collège Louis Pasteur de Faulquemont



École Paul Verlaine de Béning-lès-Saint Avold



Des tote-bags fabriqués par l'Atelier Couture d'Emmaüs offerts à tous.



Collège Louis Pasteur de Faulquemont



Des visites de la plate-forme de tri des textiles TRI D'UNION et de sa FRIPERIE



VISITES DU CT2E ET DE LA SERRE PÉDAGOGIQUE

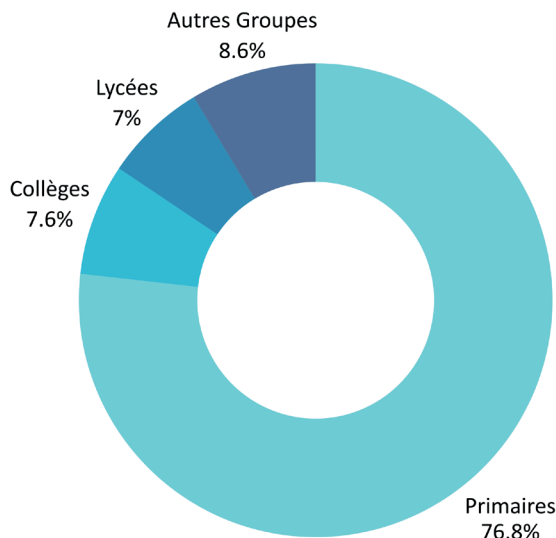


12.3. VISITES DE SITES

12.3.1. Visites du Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E)

En 2025, le CT2E a accueilli **814 visiteurs**, répartis sur **31 visites**, soit une progression **significative de 34 % par rapport à l'année précédente**. Le financement du transport scolaire pour 9 classes a contribué à cette dynamique, confirmant son rôle de levier pour favoriser la fréquentation.

814
visiteurs en 2025
12 690
depuis 2015



La mobilisation de communes, à travers le financement du transport scolaire de 9 classes, a constitué un levier important pour renforcer la fréquentation.

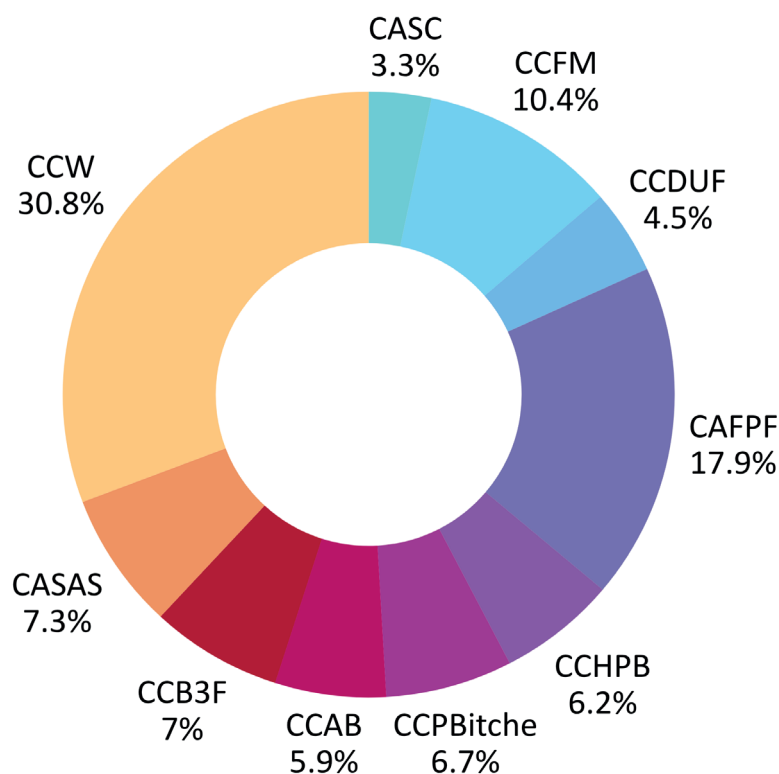
Afin d'accroître l'attractivité et l'impact pédagogique des visites, de nouveaux outils ont été développés : un jeu interactif de buzzer « Game of tri », des panneaux pédagogiques installés sur le parcours, ainsi qu'une fresque murale représentant un paysage naturel dans l'espace de visite. Ces aménagements visent à sensibiliser les jeunes publics, de manière ludique et immersive, à la préservation de l'environnement.

Les publics accueillis sont majoritairement scolaires :

- **77 % sont issus d'écoles primaires et élémentaires de Moselle-Est et d'Alsace Bossue** avec une mobilisation de l'ensemble des 10 intercommunalités du Sydeme.

La Communauté de Communes du Warndt se distingue, notamment grâce à l'implication de la ville de Creutzwald qui a financé le transport scolaire pour ses établissements de 1er degré.

- **15 % de collèges et lycées;**
- **8 % d'autres structures sociales et éducatives** (CCAS, centre de demandeurs d'asile, Conseil Municipal des Jeunes, Maison Viotti Moissons).





En 2025, le Sydeme a poursuivi ses actions de sensibilisation à Méthavalor en accueillant différents publics en visite sur le site : habitants, élus, entreprises, associations et étudiants. Ils ont pu découvrir le fonctionnement des installations et le parcours de valorisation des biodéchets collectés auprès des particuliers et des professionnels. Acheminés vers l'usine Méthavalor, ces déchets organiques sont transformés en ressources valorisées sous forme d'énergie (chaleur et électricité), de compost, d'engrais liquide et de biométhane.

Ces temps d'échange contribuent à mieux faire connaître les enjeux de l'économie circulaire, de la transition énergétique et de la valorisation locale des déchets auprès des différents acteurs du territoire.

VISITES DE MÉTHAVALOR



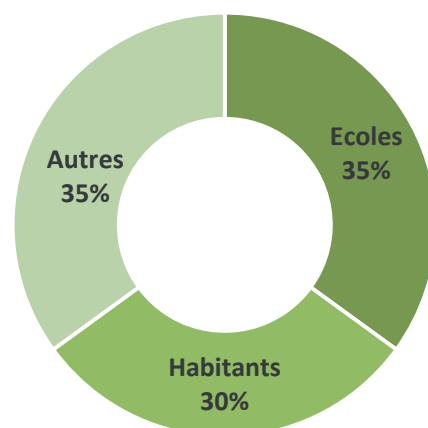
12.3.2. Visites de Méthavalor



Le parcours de visite de Méthavalor suit le cheminement des biodéchets, de leur réception à leur valorisation en compost, engrais liquides et énergies renouvelables.

Proposée gratuitement tous les jeudis, cette visite d'environ 2h00 est structurée en plusieurs étapes :

- Accueil au Siège du Sydeme
- Présentation générale du Sydeme, du dispositif multiflux et de la filière méthanisation
- Visite des équipements de Méthavalor
- Visite de la Serre pédagogique
- Visite du Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E).



12.4. SUPPORTS & ACTIONS DE COMMUNICATION

12.4.1. Trions, valorisons

Publié en 2025, le numéro 26 du Journal du Sydeme revient sur les trois ans de l'extension des consignes de tri et met en avant des résultats concrets en matière de recyclage, de réduction des erreurs de tri et d'économies pour les collectivités.

Ce numéro présente également les nouveaux outils de sensibilisation développés par le Sydeme, comme le quiz interactif Défi'Tri et le lancement du compte Instagram du syndicat, afin de promouvoir les bons gestes de tri auprès des habitants.

12.4.2. Défi'Tri

À l'occasion des 3 ans de l'Extension des Consignes de Tri, le Sydeme a lancé en mars 2025 **DÉFI'TRI**, un quiz ludique et interactif pour tester et améliorer les connaissances des habitants sur le tri des déchets. Accessible en ligne et sur Sydem'App, il propose un corrigé personnalisé, des fiches pédagogiques et un rapport détaillé à télécharger après participation. Les résultats permettent ainsi au Sydeme d'identifier les erreurs de tri les plus fréquentes afin d'adapter ses actions de sensibilisation.



12.4.3. Lancement de l'application ÇAVAOU

En septembre 2025, le Sydeme a franchi une nouvelle étape dans la modernisation de ses outils de sensibilisation avec le lancement de l'application **ÇAVALOU**.

Après le succès de #Mémotri, cette nouvelle solution basée sur l'intelligence artificielle permet aux habitants d'identifier instantanément la bonne consigne de tri en photographiant simplement leur déchet avec leur smartphone.

Surnommée le « Yuka du déchet », **ÇAVALOU** s'appuie sur une base de données de plus de 2 000 objets, enrichie en continu, afin de limiter les erreurs de tri et faciliter les bons gestes au quotidien.

Disponible sur iOS et Android, l'application illustre la volonté du Sydeme d'innover pour accompagner les habitants vers des pratiques toujours plus responsables et durables.



12.4.4. Collecte de téléphones portables



En 2025, le Sydeme a renouvelé la Grande Collecte Solidaire de téléphones portables en partenariat avec ecosystem. Grâce à la mobilisation des habitants, des collectivités et des partenaires du territoire, **466 téléphones ont été collectés sur la Moselle-Est et l'Alsace Bossue.**

Les appareils récupérés sont reconditionnés ou recyclés afin de favoriser le réemploi, récupérer des matériaux précieux et réduire les déchets électroniques. Une partie des téléphones collectés sera également redistribuée à des associations et organismes locaux pour soutenir des personnes en difficulté.

Cette opération illustre l'engagement du territoire en faveur de la solidarité, de l'économie circulaire et de la préservation des ressources naturelles.

466
téléphones
collectés

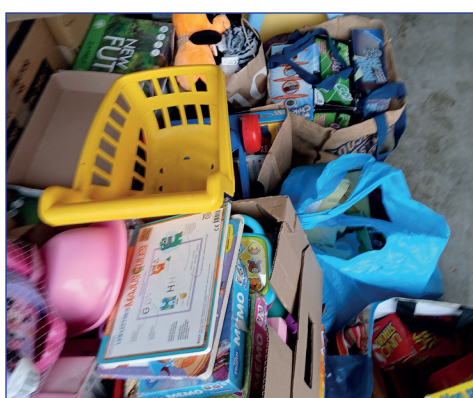


12.4.5. Collecte de jouets

En 2025, le Sydeme a renouvelé l'opération solidaire « Laisse parler ton cœur », en partenariat avec 8 intercommunalités, des structures locales et des associations du territoire. Grâce à la mobilisation des habitants, 10,5 tonnes de jouets ont été collectées lors des événements organisés sur le territoire.

Les jouets récupérés ont ensuite été triés, réparés ou redistribués à des enfants dans le besoin, dans une démarche de réemploi, de solidarité et de réduction des déchets.

Cette nouvelle édition a une nouvelle fois démontré l'engagement du territoire en faveur de l'économie circulaire et la générosité des habitants. du réemploi des objets du quotidien.



Collectes au siège du Sydeme et au sein des collectivités participantes

10,5 tonnes
de jouets
collectés



12.4.6. Collectes en permanences

Collecte des lunettes usagées



En partenariat avec le Lions Club de Saint-Avoid, le Sydeme propose la collecte de lunettes usagées lors des permanences de distribution des sacs.

**2 058 paires
de lunettes
usagées**

Les lunettes (avec ou sans correction), montures et étuis en bon état sont récupérés, triés, puis réemployés à des fins humanitaires dans des pays en développement. Cette action permet de réduire les déchets, de favoriser le réemploi et de contribuer à une démarche solidaire et durable, accessible à tous lors d'un geste du quotidien.

**400 kg
de
radiographies**

Collecte des radiographies

Depuis 2018, le Sydeme, en partenariat avec le Lions Club de Bouzonville (renouvelé en 2024), organise la collecte de radiographies argentiques lors des permanences de distribution des sacs.

Les radiographies sont confiées à Recycl'M, une société spécialisée dans le recyclage de ces déchets, qui récupère les métaux précieux comme l'argent et valorise les matériaux plastiques. Les bénéfices sont ensuite reversés au Lions Club pour soutenir diverses actions caritatives.

Cette collecte permet de détourner ces déchets des ordures ménagères, de réduire les risques de pollution et de contribuer à une économie circulaire et solidaire.



Collecte des piles et petites batteries

**12 tonnes
de piles
usagées**



Dans une logique de proximité et de simplification du geste de tri, le Sydeme a mis en place une collecte des piles et petites batteries usagées lors des permanences de distribution des sacs. Une boîte de récupération est mise à disposition du public sur chaque site, permettant aux usagers de déposer facilement ces déchets spécifiques lors de leur venue.

Cette action contribue à :

- prévenir les risques d'incendie liés à la présence de piles ou batteries dans les sacs de tri ou les bennes de collecte,
- protéger l'environnement des substances dangereuses qu'elles contiennent,
- valoriser les matières récupérables comme le lithium, le nickel ou le zinc.

Ce service de collecte complémentaire s'inscrit pleinement dans la démarche de prévention des déchets et de sécurisation des flux portée par le Sydeme.



13

LA
PRÉVENTION
DES DÉCHETS



CHAPITRE 13

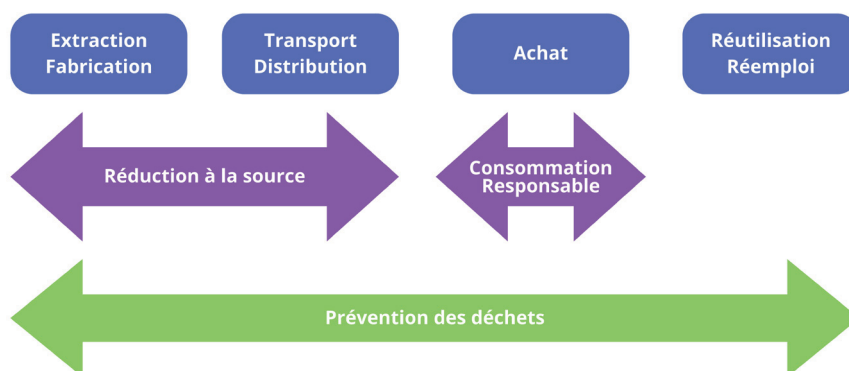
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les collectivités sont tenues d'être couvertes par des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

13.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET OBJECTIF

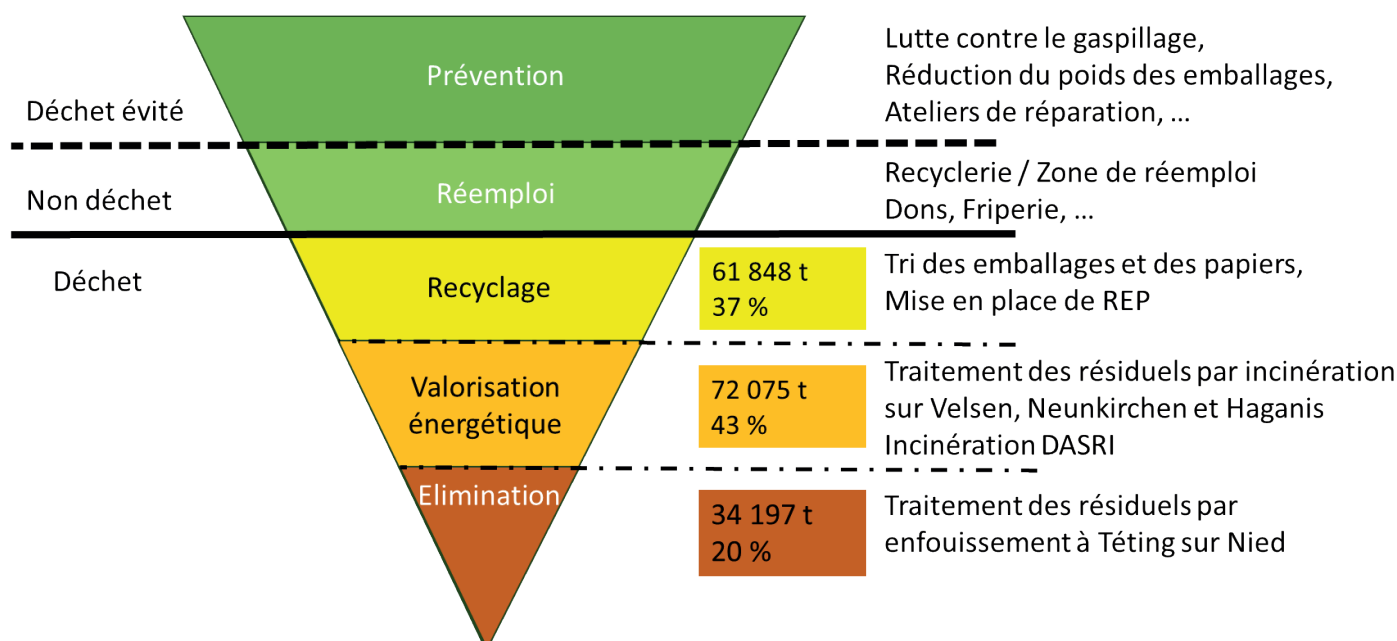
La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits, leur teneur en substances nocives, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières, limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits et diminuer les coûts de la gestion des déchets pour le service public.



Les principaux leviers de la prévention des déchets résident dans la restriction d'utilisation ou de mises sur le marché de certains produits à usage unique (notamment en plastique), l'écoconception des produits, l'allongement de la durée d'usage des produits (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables.

La loi II de l'article L. 541-1 du Code de l'environnement inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement.



En déployant les filières issues des nouvelles Responsabilités Elargies du Producteur (REP), le Sydeme s'inscrit dans une démarche de prévention, en étant acteur du recyclage.

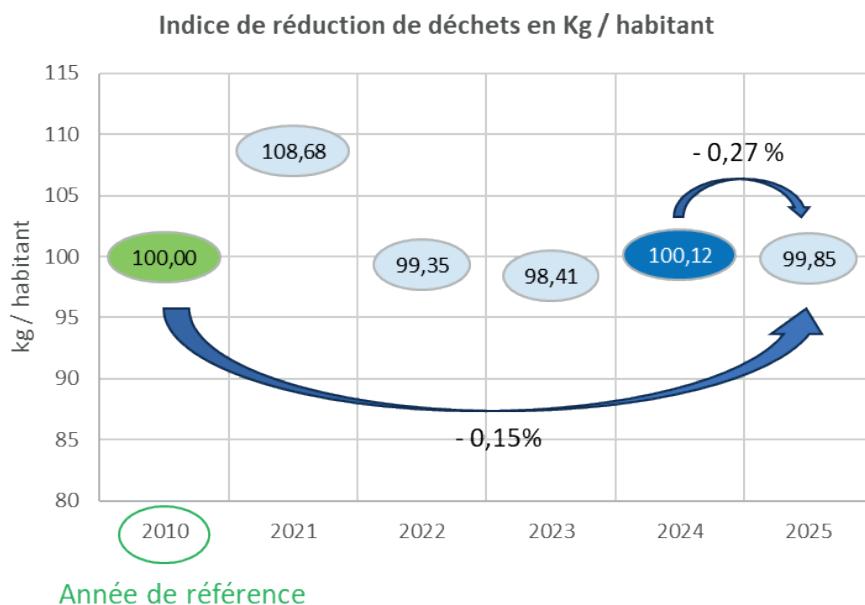
13.2. INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'indice de réduction des déchets (IRD) se révèle être un indicateur clé pour évaluer l'efficacité des actions et mesurer les progrès accomplis.

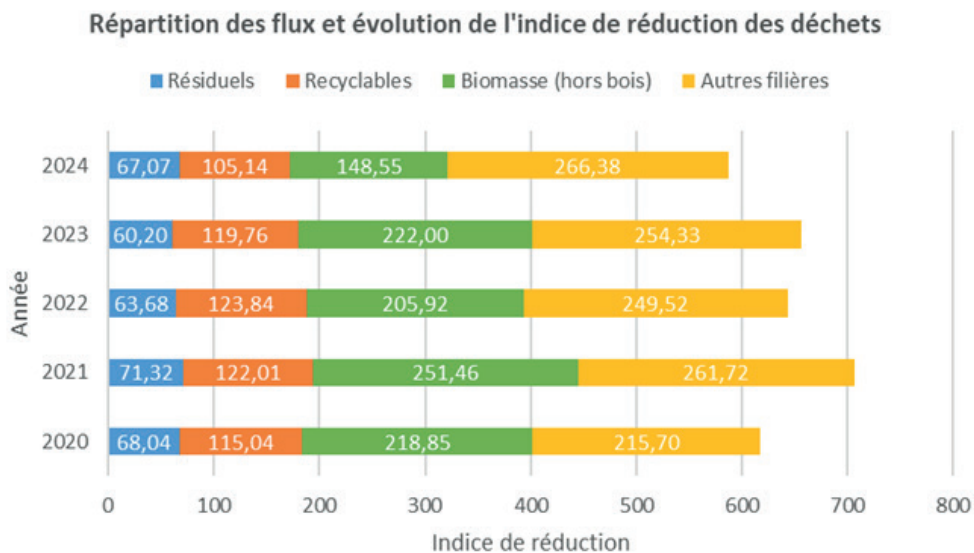
L'IRD est calculé sur la base de la population en vigueur (données INSEE), des tonnages réceptionnés par le syndicat. Cet indice permet de suivre l'évolution de la quantité de déchets produits par rapport à une période de référence (2010). Il permet d'identifier les leviers d'action les plus pertinents et d'ajuster les stratégies en conséquence

👁️ *cf. Actions de communication mises en place évoquées au chapitre 12*

En 2024, l'indice de réduction des déchets est de 100 kg/habitant.

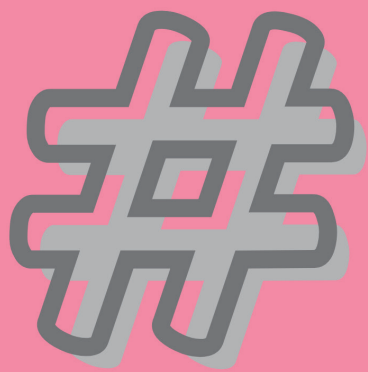


Le détail des flux et leur variation est détaillé dans les chapitres précédents.



Il s'agit des tonnages collectés, les recyclables incluent donc les refus de tri. La baisse amorcée en 2022 correspond à la sortie progressive du sac orange du dispositif Multiflux et au retour d'une collecte dédiée des recyclables ayant permis de diminuer les refus de tri tout en maintenant les tonnages valorisés.

Le déploiement de nouvelles **Responsabilités Elargies du Producteur (REP)** permet de diminuer les tonnages de résiduels et par conséquent, d'augmenter la part des « autres filières ». En 2010, seuls le bois et les D3E étaient comptabilisés dans cette catégorie. Aujourd'hui s'y rajoutent 8 autres flux, par ordre d'importance : Meubles, Textiles, Plâtre, Piles/Batteries, Huiles alimentaires, Néons/Ampoules et Capsules Nespresso.



14

LE BUDGET



CHAPITRE 14

LE BUDGET

14.1. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

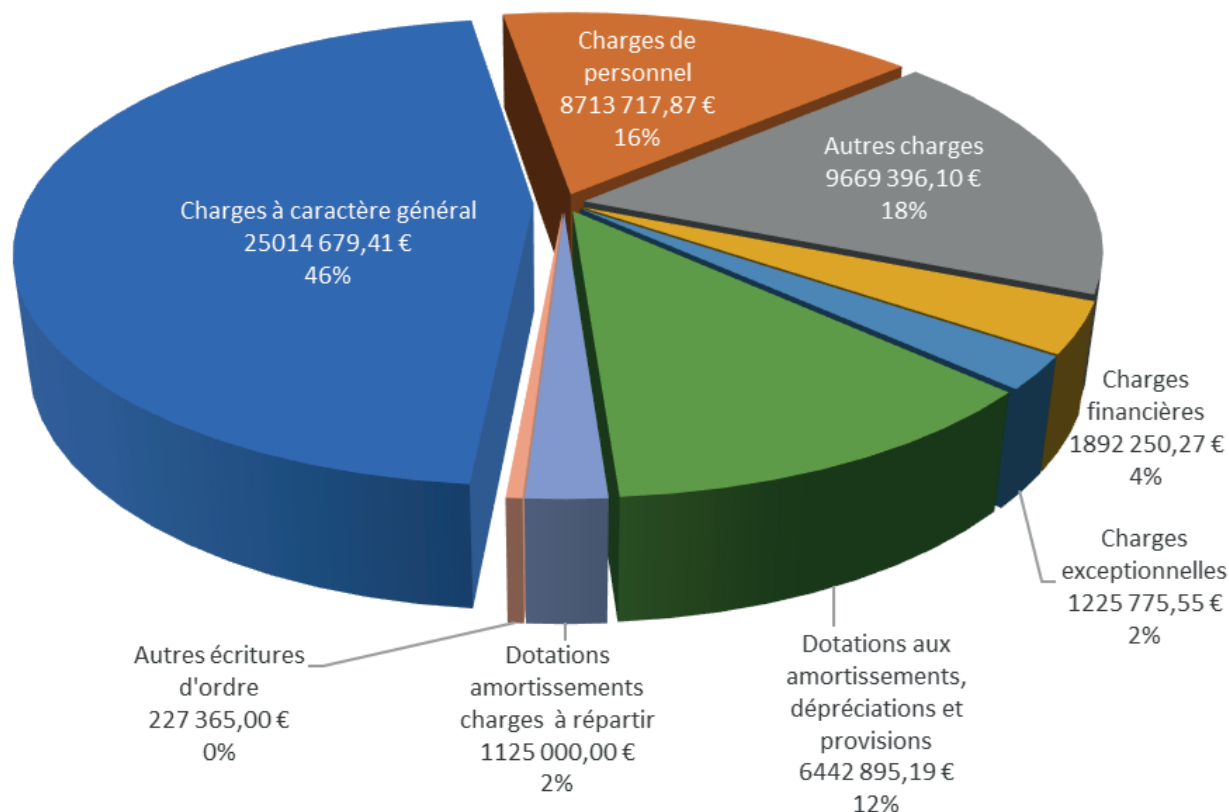
En 2025, les dépenses d'exploitation s'élèvent à **54 311 079,39 €** pour des recettes de **59 391 365,76 €**.
Un excédent de **5 080 286,37 €** est constaté.

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Plus de 85 % de ces dépenses d'exploitation se répartissent en 3 catégories :

- Les **charges à caractère général** constituent la principale dépense avec **25 014 679,41 €** (46 %),
- Les **autres charges** avec 20 582 682,11 € (38 %) qui correspondent majoritairement aux versements aux adhérents,
- Les **charges liées au personnel** : 8 713 717,57 € (16 %).

Dépenses d'exploitation 2025



Les dépenses à caractère général se ventilent ainsi :

Poste de dépenses	Montant
Traitement externalisé + Taxes	15 125 176,48 €
Transport externalisé	1 980 483,00 €
Matières premières CSM et stock	1 669 741,68 €
Fournitures pièces	1 266 467,98 €
Autres biens mobiliers	822 322,85 €
Carburants	811 761,62 €
Locations Mobilières	738 173,77 €
Electricité + eau	643 122,07 €
Contrats prestation	423 669,73 €
Matériel roulant	395 571,66 €
Assurances	276 857,86 €
Maintenance	235 399,24 €
Analyses	123 041,78 €
Honoraires	104 947,73 €
Communication/ insertions / Affranchissement	97 028,29 €
Péage	62 080,54 €
Télécommunications	54 407,22 €
Taxes foncières	53 728,00 €
Petits équipements, fournitures et entretien	50 013,24 €
Crédit bail	36 708,62 €
Divers	43 976,05 €
TOTAL	25 014 679,41 €

Dépenses externalisées : transport et traitement			
Prestations	Prestataires	Montant	
Traitement des recyclables	CITRAVAL	3 206 948,93 €	3 417 254,80 €
Mise en balles de carton	CITRAVAL	88 907,33 €	
Traitement du plâtre	CITRAVAL	23 571,62 €	
Transit Résiduels	CITRAVAL	97 826,92 €	
Traitement des résiduels	EEW Energy from Waste Saarbrücke	3 423 152,64 €	10 721 996,03 €
	EVS	2 627 649,19 €	
	SUEZ RV NORD EST	3 567 485,54 €	
	TGAP pour EVS / EEW	1 054 109,00 €	
	ZEDAL et LUA	49 599,66 €	
Traitement Biomasse	VALTERRA	479 612,28 €	970 114,30 €
	SEDE - VEOLIA	89 117,63 €	
	AGRANOVA	86 466,00 €	
	AGRO CARBONE	76 400,00 €	
	VEOLIA AGRICULTURE FRANCE	58 086,85 €	
	SUEZ ORGANIQUE	41 969,78 €	
	MEUSE COMPOST	39 288,96 €	
	AGROWOOD	38 610,00 €	
	BIOLID FRANCE	30 396,00 €	
	AGROGREEN	25 440,00 €	
Transport	Autres	4 726,80 €	1 981 249,35 €
	KIMMEL SERVICES	1 938 002,69 €	
	MAUFFREY SA	22 204,38 €	
	TRANSALLIANCE TGS VRAC	10 147,70 €	
	Autres fournisseurs	10 894,58 €	
	Taxe essieu	15 045,00 €	
		17 105 659,48 €	

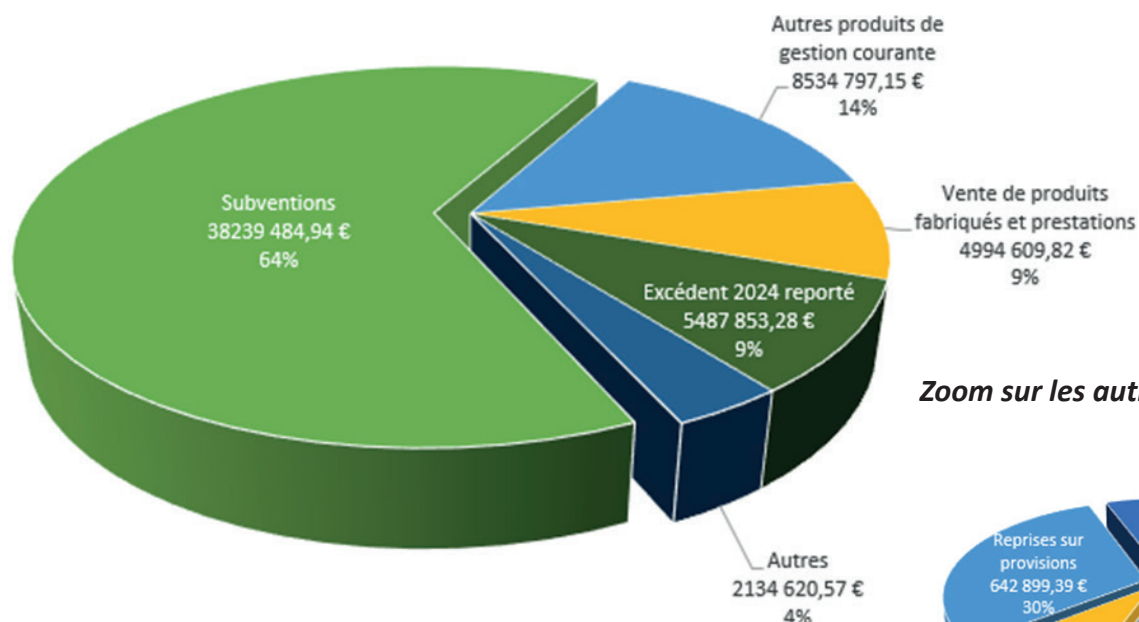
Prestations	Prestataires	Montant	
Fournitures pièces et maintenance Location Mobilières	HGS GMBH KREFELD	277 822,99 €	2 397 611,28 €
	RECYTAL RECYCLING RENTAL	208 368,00 €	
	TILLY MANUTENTION	203 594,69 €	
	PLUS	180 110,83 €	
	VERITEC AG	125 664,17 €	
	SINFINES FACTORY S.L.	124 254,42 €	
	KANADEVIA INOVA AG	118 614,00 €	
	FRAIKIN ASSETS	112 677,95 €	
	SERVA	101 925,00 €	
	PRODUR Welding Alloys	99 068,30 €	
	FAS Converting Machinery AB	78 262,12 €	
	BESTDRIVE	77 612,87 €	
	AIR LIQUIDE CRYOGENIC SERVICES	73 700,00 €	
	MOCO GmbH	66 820,76 €	
	GRDF	64 392,98 €	
	SERMAT MANULOC	63 230,51 €	
	ORTEC INDUSTRIE	62 280,00 €	
	SITRAL INDUSTRIE SA	59 218,00 €	
	REMATECK	55 375,00 €	
	TOSHEVI Ltd	53 728,00 €	
	THÖNI INDUSTRIEBETRIEBE GmbH	50 052,24 €	
	CIMME SODIMAT	49 016,43 €	
	WUKO HYDRAULIK AG	48 923,11 €	
	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	42 898,91 €	
	HANTSCH	40 900,30 €	
	SERAL	35 487,64 €	
	NORD REDUCTEURS	33 390,26 €	
	GUERMONT WEBER	33 152,02 €	
	STYX	32 177,20 €	
	AG FERMETURES	31 432,26 €	
	IVECO EST	30 439,69 €	

Prestations	Prestataires	Montant	
Sécurité / Qualité / Hygiène	SIVIHE	33 856,02 €	258 134,17 €
	AUXIDYS	24 428,43 €	
	DEKRA Industrial SAS	19 758,82 €	
	APAVE EXPLOITATION FRANCE	53 568,00 €	
	MALEZIEUX	126 522,90 €	
	ANETAME	43 898,38 €	
Assurances / Courtiers	WILLIS TOWERS WATSON REGION EST	211 062,24 €	276 944,91 €
	SMACL	39 017,51 €	
	Autres fournisseurs	26 865,16 €	
Pesée / Réception	ADEMI PESAGE	24 994,64 €	34 839,37 €
	PRECIA MOLEN SERVICE	9 844,73 €	

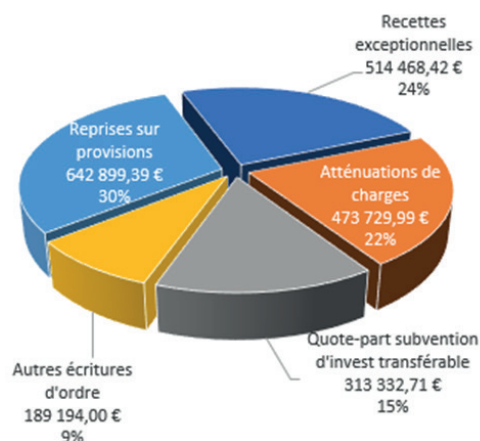
LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation de **59 391 365.76 €** proviennent principalement des subventions, il s'agit des contributions de fonctionnement et de transport/traitement des adhérents.

Recettes d'exploitation 2025



Zoom sur les autres recettes d'exploitation



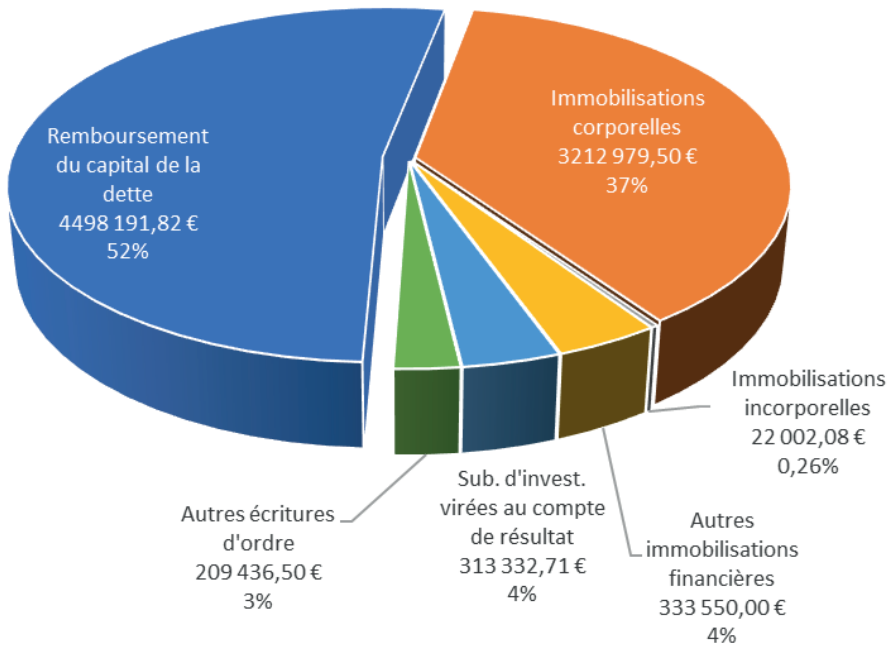
Recettes	Montant
Contribution au transport/traitement	33 754 962,66 €
Contribution à l'habitant	4 480 022,28 €
Soutiens emballages et papiers	6 062 982,31 €
Excédent 2024 reporté	5 487 853,28 €
Reprise matériaux	1 948 011,76 €
Vente d'énergie	1 441 258,55 €
Apport biodéchets	1 297 687,24 €
Dotation/vente de sacs	936 214,80 €
Reprises sur provisions	642 899,93 €
Collecte verre/fibreux	606 742,18 €
Soutiens meubles et DEEE	504 546,98 €
Opérations d'ordre	502 526,71 €
Atténuations de charges	473 729,99 €
Refus de tri collecte sélective	459 224,40 €
Collecte biodéchets	218 689,94 €
Apports OM centres de transfert	182 049,77 €
Apports déchets verts	111 536,46 €
Autres	280 426,52 €
TOTAL	59 391 365,76 €

14.2. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 589 492,61 € pour des recettes de 11 364 042,67 €. Un excédent de 2 774 550,06 € est constaté.

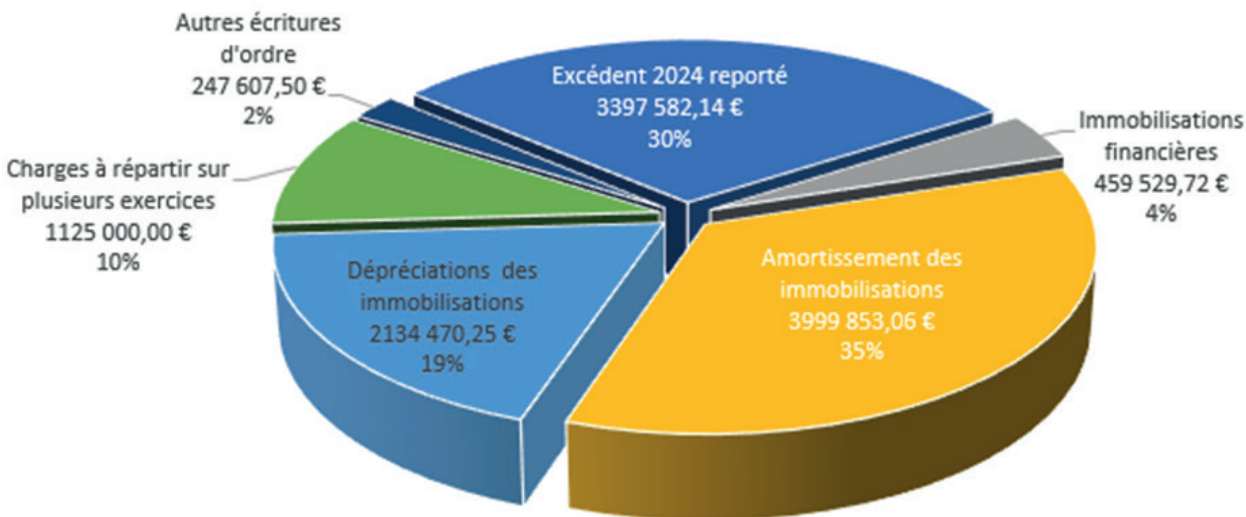
Les dépenses d'investissement se répartissent majoritairement entre le **remboursement de la dette** (52 %) et les **immobilisations corporelles** (37 %).

Les dépenses d'investissement



Les **recettes d'investissement** sont constituées de l'**excédent reporté de 2024** (30 %) et des **amortissements des immobilisations** (35 %).

Les recettes d'investissement





15

LE COÛT ET LE
FINANCEMENT
DU SERVICE



CHAPITRE 15

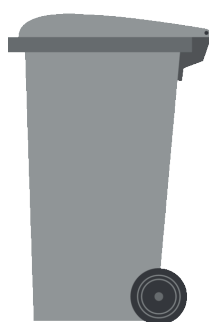
LE COÛT ET LE FINANCEMENT DU SERVICE

15.1. COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement y compris les amortissements des emprunts, etc...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Coût aidé à l'habitant des prestations effectuées par le Sydeme :

2025



81,65 € HT*

Coût aidé moyen des intercommunalités adhérentes au Sydeme :

162,10 € HT par habitant**

(donnée 2024)

*Sydeme : total charges - total (produits + soutiens)/habitant

**Sydeme + EPCI : coût aidé moyen pondéré/habitant

Source des données : Matrice des coûts Ademe – 2025

15.2. PART DES COMPÉTENCES COLLECTE ET TRAITEMENT SUR LE TOTAL DES CHARGES

Le financement de l'exercice des compétences incombant au Sydeme regroupe :

- **La contribution au fonctionnement** : elle s'établit à hauteur de 8 € HT par habitant et elle est versée par les intercommunalités membres au regard de leur population respective.

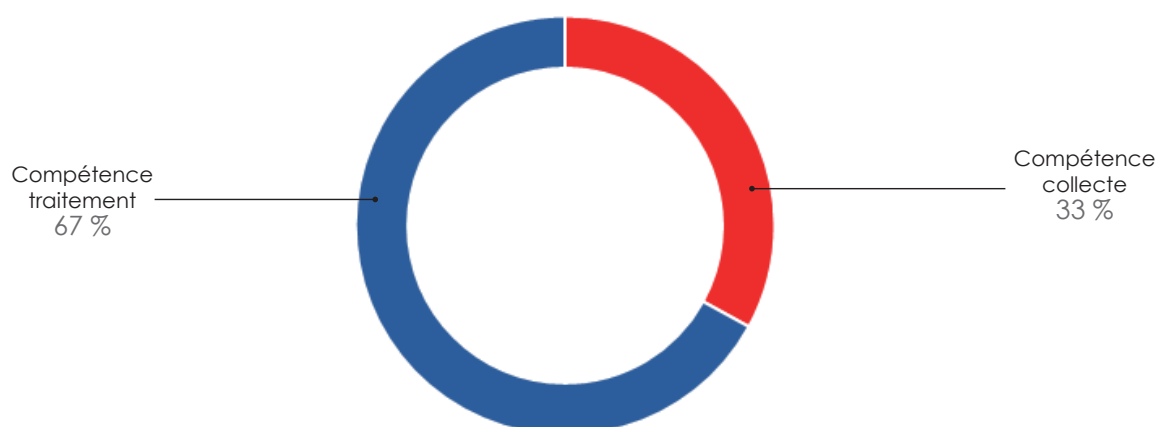
Cette contribution a pour objet de couvrir les dépenses de fonctionnement du SYDEME. Elle a été fixée à 13,875 € HT par habitant pour les exercices 2022 et 2023, en application de la décision du Préfet de la Moselle. À la suite de la décision du Comité syndical du 3 avril 2024, son montant a été ramené à **12,375 € HT** par habitant pour l'exercice 2024. Ce même montant a ensuite été reconduit pour 2025, conformément à la délibération adoptée par le Comité syndical lors de sa séance du 16 décembre 2024.

- **La contribution au transport/traitement** : elle est facturée mensuellement à chaque intercommunalité au regard des prestations de transport et de traitement effectuées pour leur compte. Elle comprend les prestations liées au tronc commun, les prestations associées à la collecte et les prestations optionnelles le cas échéant.

Ce sont les intercommunalités qui perçoivent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) auprès des contribuables ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) auprès des usagers (ainsi que la redevance

Ainsi, elles peuvent couvrir l'ensemble des dépenses liées à l'exercice de leur compétence « **collecte** » (**environ 33 % des coûts**), et les dépenses liées à l'exercice de la compétence « **traitement** » par le syndicat (**environ 67 % des coûts**).

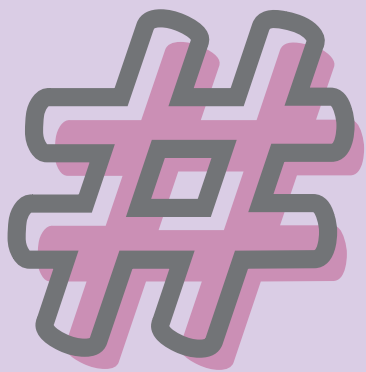
Part des compétences collecte et traitement sur le total des charges en 2025



15.3. TAUX DE COUVERTURE DU COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS PAR LE FINANCEMENT DES INTERCOMMUNALITÉS

	Montant annuel	Montant à l'habitant
Coût aidé	29 560 833,42 €	81,65 €
Contributions et facturations clients payants	32 517 708,95 €	89,82 €
Ecart entre coût et financement en euro	2 956 875,53 €	8,17 €
Ecart entre coût et financement en %	10,00%	10,00%

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2025



16

LA STRUCTURE
DU COÛT



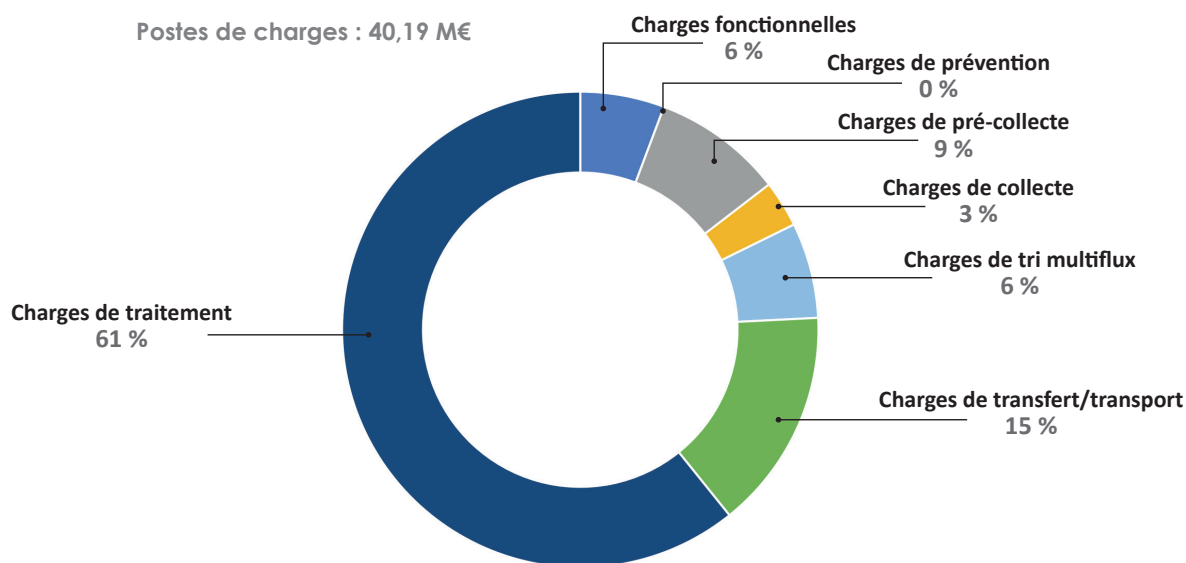
CHAPITRE 16

LA STRUCTURE DU CÔÛT

16.1. NATURE DES CHARGES

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les différents postes de charges qui affectent le service de gestion des déchets par le Sydeme, sans distinction de flux. **Il est important de noter que les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (c'est-à-dire des investissements annualisés) au sens de la méthode Ademe d'expression du coût.**

Postes de charges	En Euros
Charges fonctionnelles*	2 300 348,30 €
Charges de prévention	- €
Charges de pré-collecte	3 552 122,08 €
Charges de collecte	1 269 664,03 €
Charges de tri du multiflux	2 606 806,77 €
Charges de transfert/transport	6 035 461,67 €
Charges de traitement des déchets Non Dangereux	24 428 496,61 €
Total des charges	40 192 899,47 €



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2025

- Les charges fonctionnelles comprennent les charges de structure et les charges de communication,
- Les charges de pré-collecte comprennent notamment les dépenses liées à la fourniture et la distribution des sacs de tri Multiflux,
- Les charges de collecte comprennent notamment les dépenses liées à l'exercice de la compétence optionnelle de collecte des biodéchets des professionnels, du verre et du papier,
- Les charges de transfert comprennent les dépenses liées au tri Multiflux,
- Les charges de transport comprennent les dépenses liées au transport des déchets ménagers entre les différents exutoires de traitement,
- Les charges de traitement comprennent les dépenses liées aux différents modes de traitement des déchets (recyclage, méthanisation, valorisation énergétique et enfouissement notamment).

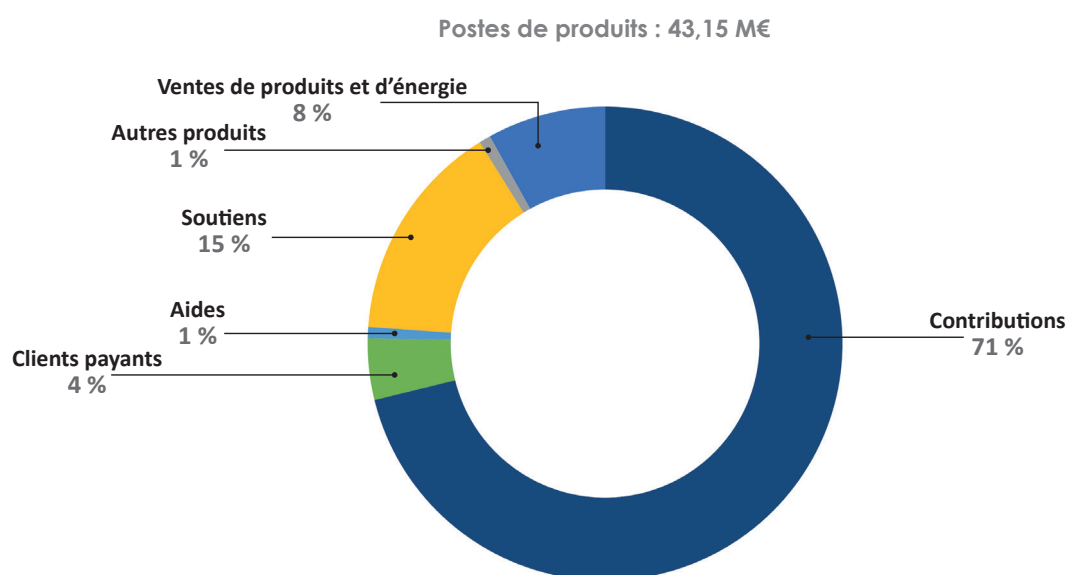
16.2. NATURE DES PRODUITS

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les différents postes de produits qui affectent le service de gestion des déchets par le Sydeme.

Il est important de noter que les recettes présentées dans la nature des produits s'entendent amortissements des subventions d'investissement compris (c'est-à-dire subventions d'investissement annualisées) au sens de la méthode Ademe d'expression du coût.

- Les contributions comprennent la facturation des prestations de transport et de traitement effectuées pour les intercommunalités.
- La vente de produits et d'énergie comprend les recettes liées à la vente des matériaux recyclables, à la vente de compost et à la vente d'énergie (électricité, biogaz notamment) réparties par flux de déchets dans le graphique ci-contre :

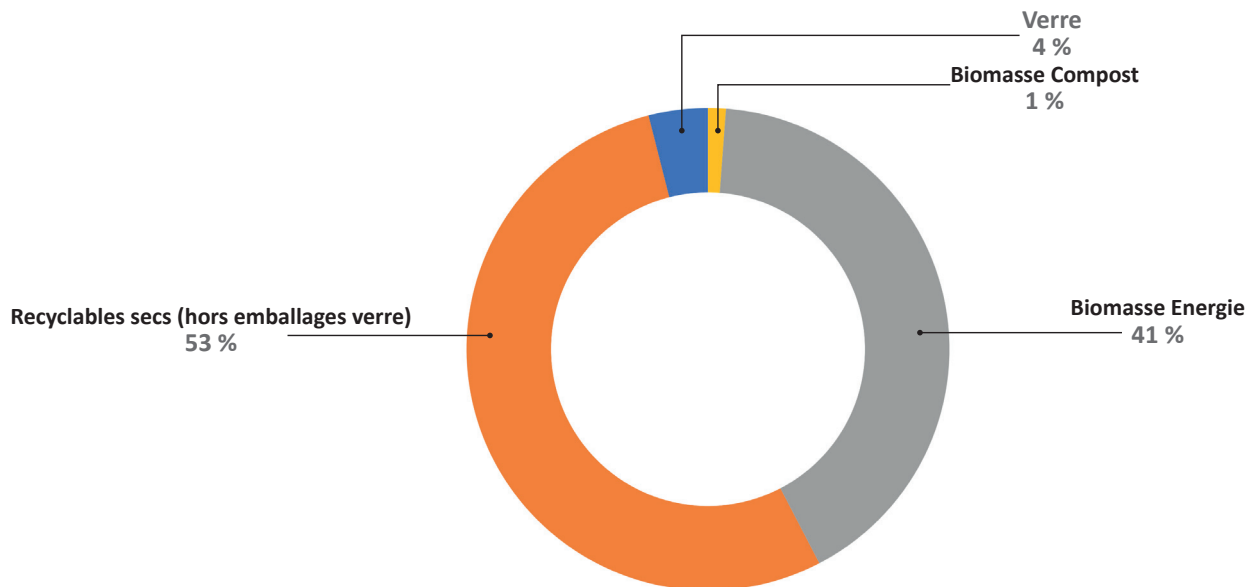
Postes de produits	En Euros
Ventes de produits et d'énergie	3 478 585,86 €
Autres produits	342 012,68 €
Soutiens	6 483 407,73 €
Aides	328 059,78 €
Facturations clients payants	1 809 097,64 €
Contributions	30 708 611,31 €
Total des produits	43 149 775,00 €



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2025

- Les prestations à des tiers correspondent aux services apportés aux collectivités extérieures au territoire et aux professionnels. Les soutiens comprennent les aides versées par les éco-organismes et détaillées dans le tableau ci-dessous :

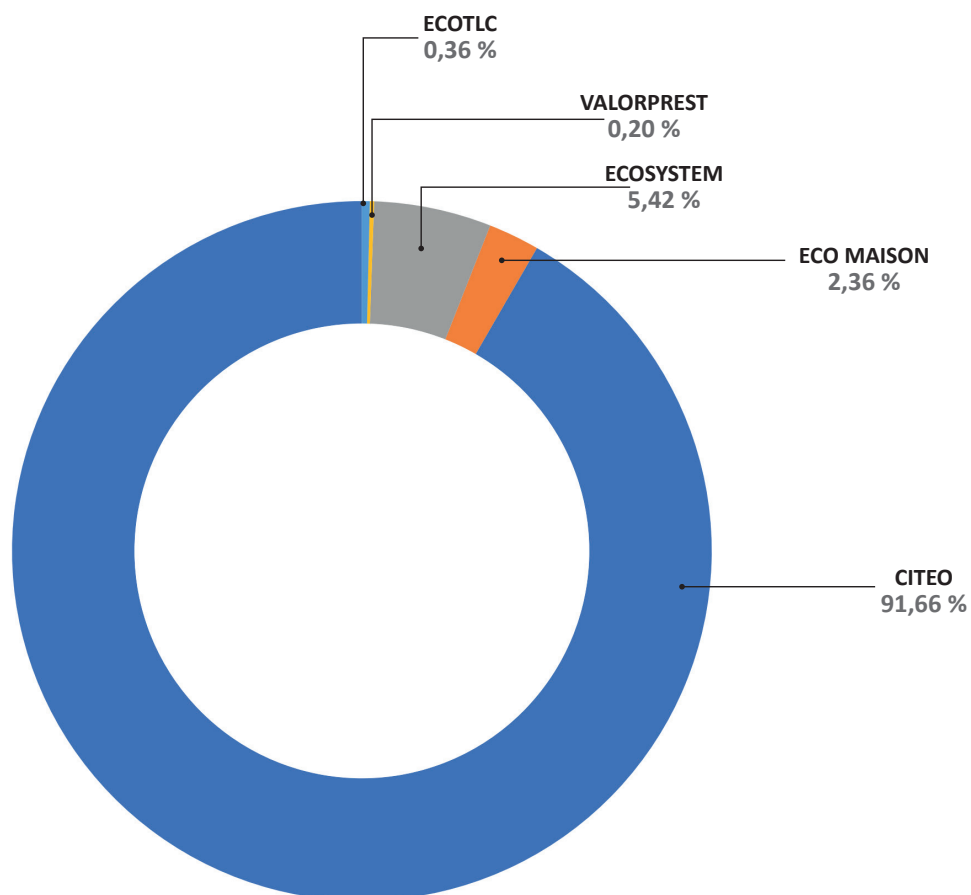
Flux de déchets	Recettes
Verre	137 929,46 €
Recyclables secs (hors verre)	1 866 716,14 €
Biomasse Energie	1 432 748,29 €
Biomasse Compost	41 191,97 €
Total Recettes	3 478 585,86 €



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2025

- Les soutiens comprennent les aides versées par les éco-organismes et détaillées dans le tableau ci-dessous :

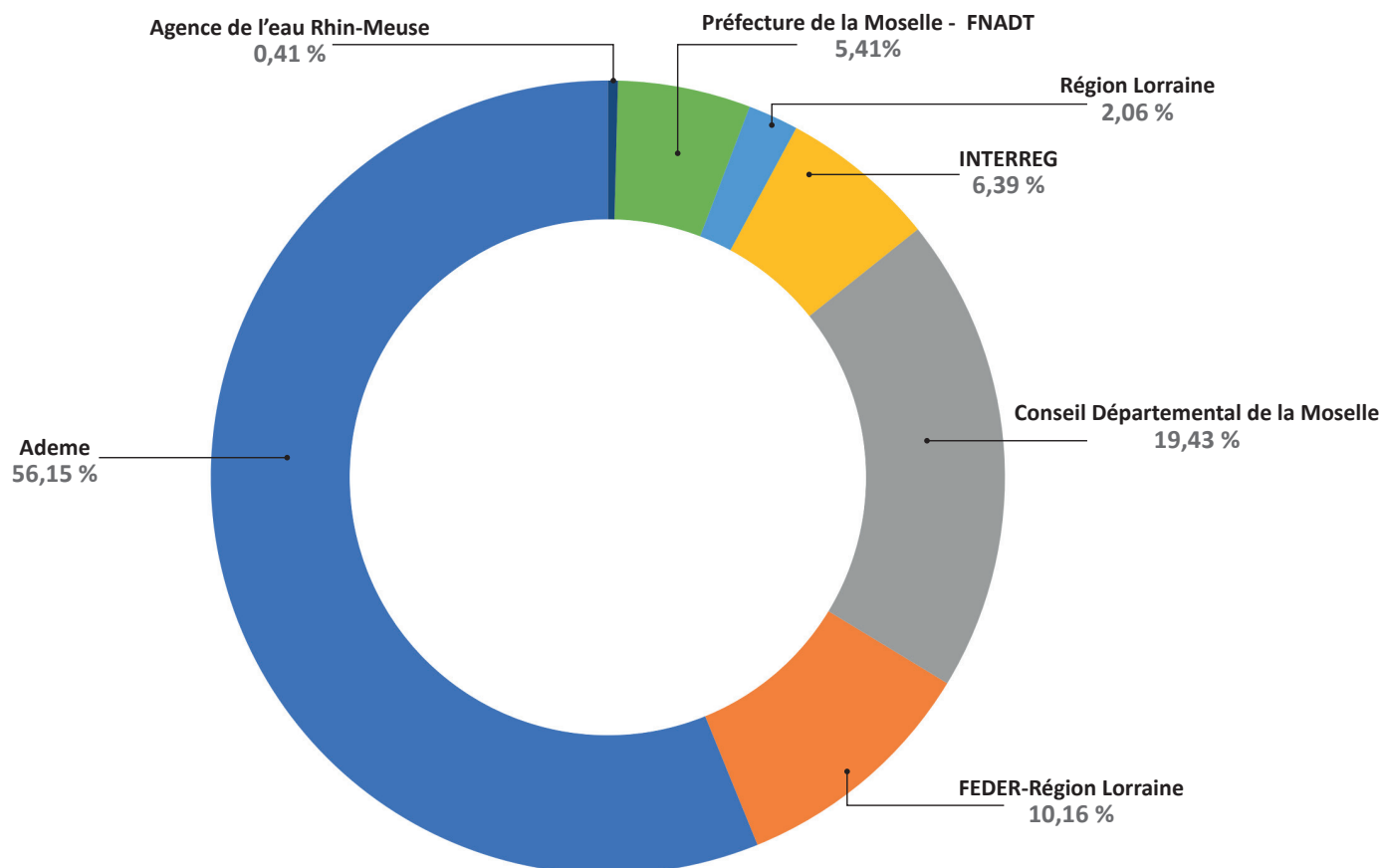
Éco-organismes	Soutiens
CITEO	5 942 616,35 €
ECO MAISON	153 192,22 €
ECOSYSTEM	351 354,76 €
VALOPREST	12 816,00 €
ECOTLC	23 428,40 €
Total Soutiens	6 483 407,73 €



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2025

- Les aides comprennent les subventions versées par des financeurs et détaillées dans le tableau.

Organismes	Aides*
Ademe	184 214,13 €
FEDER-Région Lorraine	33 333,33 €
Conseil Départemental de la Moselle	63 753,88 €
INTERREG	20 948,82 €
Région Lorraine	6 742,64 €
Préfecture de la Moselle - FNADT	17 734,64 €
EVS-Partenariat transfrontalier	- €
Agence de l'eau Rhin-Meuse	1 332,33 €
Agence de service et de paiement	- €
	- €
Total Aides	328 059,78 €

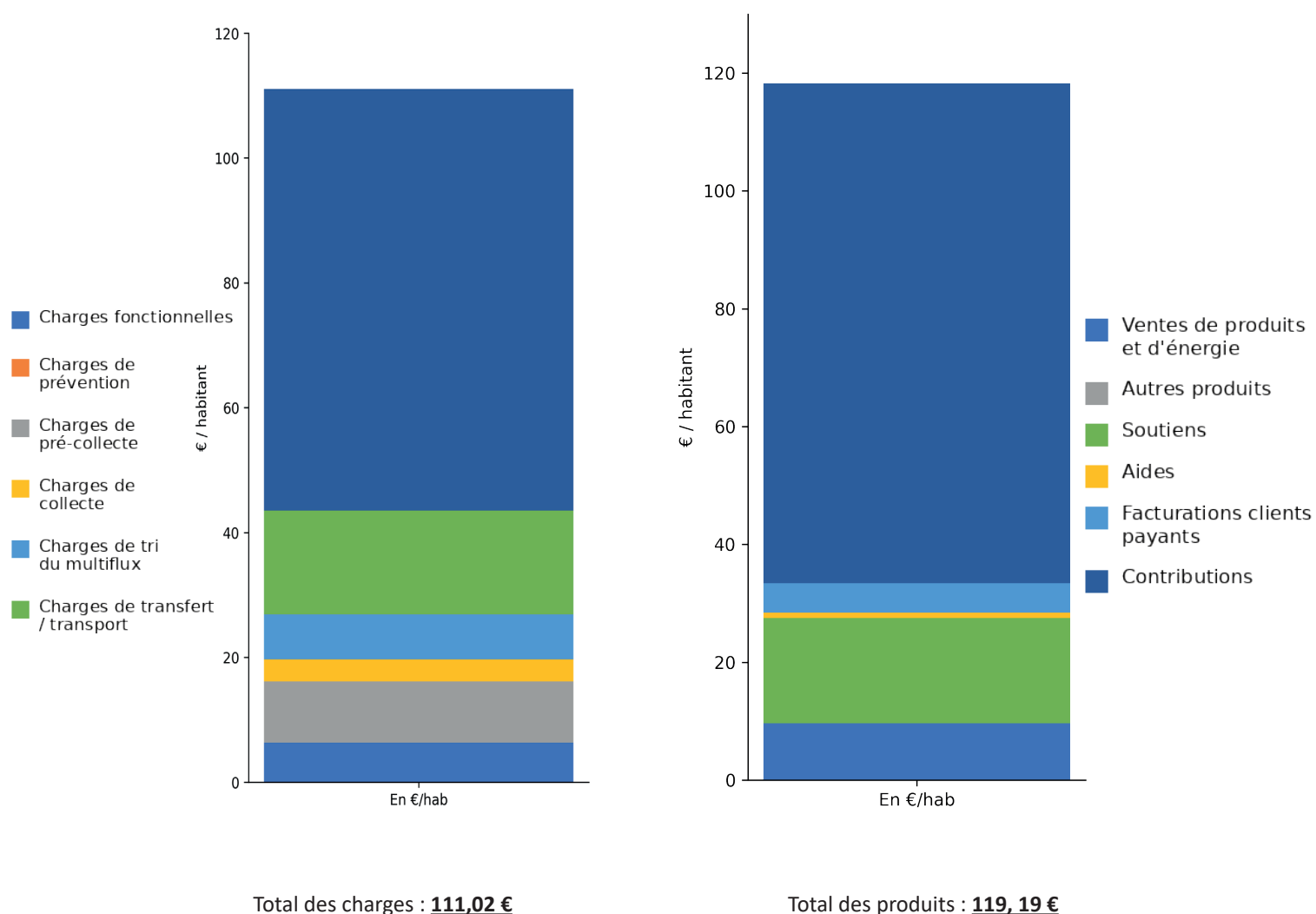


Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2025

16.3. RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT

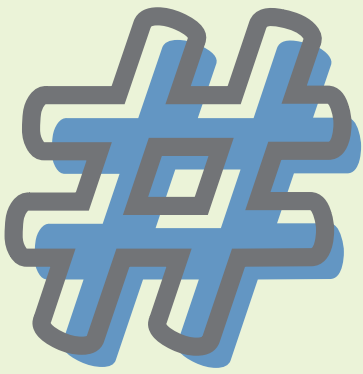
- Les charges prépondérantes du syndicat sont relatives aux prestations de traitement (67,48 € HT/habitant), au transport (16,67 € HT/habitant) et à la pré-collecte (9,81 € HT/habitant).
- Les produits permettent de couvrir 34,36 € HT des charges par habitant.
- Selon les règles d'amortissement de l'Ademe, appliquées dans le cadre de la matrice des coûts 2025, les produits couvrent **106,01 %** des charges.

Couverture des charges, tous flux confondus, par les produits et le financement (€/hab.)



*Charges de structure + charges de communication

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2025



17

LE COÛT DES
DIFFÉRENTS FLUX



CHAPITRE 17

LE COÛTS DES DIFFÉRENTS FLUX

17.1. COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX RAMENÉS À LA TONNE

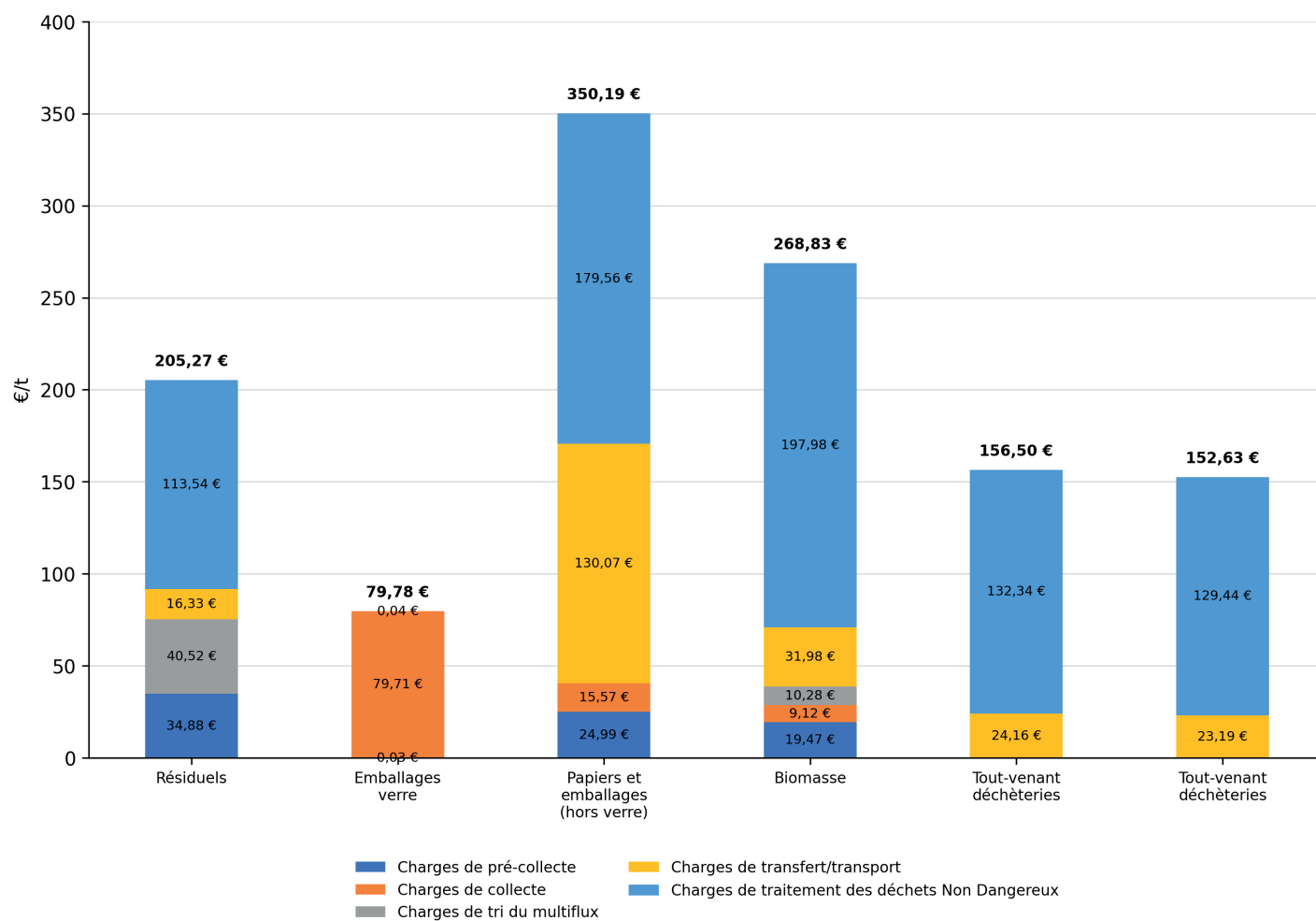
Coût aidé, coût technique du traitement et coût à l'habitant

	Résiduels	Emballages verre	Papiers & emballages (hors verre)	Biomasse	Tout-venant déchèteries	Collectivités	Autres services	Textiles	Total
Total charges en €HT	10 973 758,27 €	485 377,73 €	7 297 952,74 €	15 690 797,88 €	4 226 399,18 €	632 221,35 €	886 392,32 €	- €	40 192 899,47 €
Coût aidé en €HT	10 936 974,56 €	210 230,68 €	940 530,20 €	13 781 400,99 €	4 222 710,16 €	631 668,53 €	-1 139 253,30 €	-23 428,40 €	29 560 833,42 €
Coût technique du traitement en €HT	1 174 393,91 €	- €	3 524 688,74 €	10 909 291,86 €	3 366 520,96 €	505 035,71 €	405 595,41 €	- €	19 885 526,58 €
Tonnages	50 354	10 949	19 630	55 102	25 439	3 902	28 930	2 326	196 631
Part de chaque flux en % (tonnages)	26 %	6 %	10 %	28 %	13 %	2 %	15 %	1 %	100 %
Quantités en kh/hab.	139,09	30,24	54,22	152,21	70,27	10,78	79,91	6,43	543,15 €
Coût aidé en €/t	217,20 €	19,20 €	47,91 €	250,11 €	165,99 €	161,89 €	-39,38 €	-10,07 €	150,34 €
Coût technique du traitement en €/t	23,32 €	- €	179,56 €	197,98 €	132,34 €	129,44 €	14,02 €	- €	101,13 €
Coût aidé en €/t/ hab.	30,21 €	0,58 €	2,60 €	38,07 €	11,66 €	1,74 €	-3,15 €	-0,06 €	81,65 €

Source des données : Matrice des coûts Ademe – 2025

17.2. RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Coût par étape technique et par flux (€/tonne)



Source des données : Matrice des coûts Ademe – 2025

2025

LES TEMPS FORTS

Temps forts 2025



Projet « Sydeme 2030 »
RÉUNION ENTRE TECHNICIENS
ET ÉLUS DU SYDEME



FÉVRIER ET MAI 2025



**Réception
tracteurs BioGNV
Scania**



AVRIL 2025





VISITES DE MÉTHAVALOR

Présentation en salle
Découverte du site
et de la serre pédagogique



MAI 2025





VISITE DES SCOLAIRES AU CT2E*

- ✓ Parcours pédagogique
- ✓ Animations
- ✓ Aire de tri
- ✓ Visite de la serre de démonstration

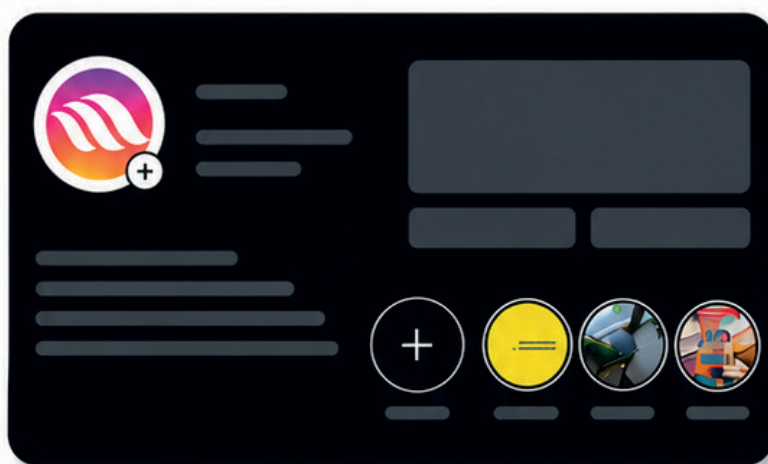
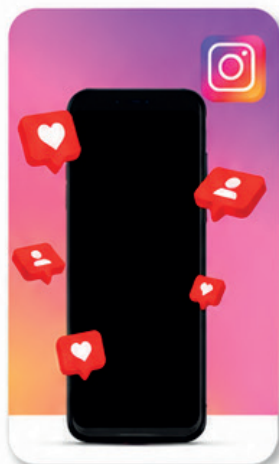
Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement



LANCEMENT DU COMPTE INSTAGRAM



MARS 2025



PROJET PÉDAGOGIQUE « FRIPES EN SCÈNE »



6 JUIN 2025





VISITE SMICTOM D'ALSACE CENTRALE

Retour sur la collecte des biodéchets
en points de proximité



JUILLET 2025



COLLECTE DE TÉLÉPHONES PORTABLES

JUIN À JUILLET 2025

ecosystem
recycler c'est protéger





Remise des prix vainqueurs des *jeux concours* Instagram

Juillet à octobre 2025



Merci à tous
les participants
pour votre
engagement !



Incendie du Hall presse à cartons à Sainte-Fontaine

Incendie causé par l'inflammation
d'un déchet non conforme

Août 2025



PORTES OUVERTES

à Teting sur Nied !

du centre d'enfouissement
des déchets



SEPTEMBRE 2025



Visite de la Métropole du Grand Nancy

Retour sur la collecte des biodéchets
en points de proximité



NOVEMBRE 2025





Lancement du compte tiktok

DÉCEMBRE 2025

Informier, sensibiliser, valoriser nos actions... autrement !



Des contenus courts et pédagogiques



Les coulisses du Sydème et nos bons gestes



Une approche ludique et engagée



Merci à toutes les équipes et aux partenaires pour leur engagement en faveur du réemploi, de la solidarité et de la protection de l'environnement.

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

AV Apport Volontaire

CT Centre de Transfert

CASAS Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

CASC Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

CAFPF Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

CCAB Communauté de Communes de L'Alsace Bossue

CCB₃F Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières

CCDUF Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont

CCFM Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

CCHPB Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

CCPB Communauté de Communes du Pays de Bitche

CCW Communauté de Communes du Warndt

CTM Centre de Tri Multiflux

DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DV Déchets Verts

ECT Extension des Consignes de tri (nouvelles consignes de tri mises en place sur le territoire en mars 2022)

OMR Ordures Ménagères Résiduelles

PAP Porte-à-Porte

PAV Point d'Apport Volontaire (borne/conteneur)

PMCB Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

PFDV Plate-Forme de réception des Déchets Verts

FILIÈRE REP Filière à Responsabilité Élargie (Ex : Les emballages, les papiers, les DEEE, les TLC...)

TLC Textiles, Linge de maison, chaussures

TV Tout-Venant



Syndicat Mixte de Transport et de Traitement
des Déchets Ménagers de Moselle-Est

Siège administratif du Sydème :
1 rue Jacques Callot - 57600 Morsbach
Tél. : 03 87 00 01 01 - Fax : 03 87 00 02 09

www.sydeme.fr

